JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 .6° Législature

PREMIERE SESSION ORDINALRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39°

Lundi 29 Octobre Séance

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU

- 1. Hommege à le mémoire d'un ancien député (p. 9086). MM. le président, Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.
- Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). Sulte de la discussion d'un projet de loi (p. 9086).

Jeunesse, sports et loisirs.

II. - Tourisme.

- M. Madrelle, rapporteur spécial de la commission des finances. M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production.
 - MM. Forgues,

Fenech,

Porelli.

Michel Barnier,

Alain Richard.

Légtard. Ehrmann.

MM. Solsson, ministre de la jeunesse, des sports et des ioisirs : Alain Richard.

Etat B.

Titre III. - Adoption (p. 9098).

Titre IV (p. 9098).

Amendement n° 378 de M. Pourchon: MM. Forgues, le rapportour spécial, le ministre. - Rejet par scrutin.

Amendement nº 379 de M. Pourchon: MM. Alain Richard, le rapporteur special, le ministre, Bernard Marie. - Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. - Adoption (p. 9100).

I. - Jeunesse et sports.

- M. Bernard Marie, rapporteur spécial de la commission des
- M. Héraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
 - M. Solsson, ministre de la jeunesse, des sports et des loislrs. MM. Corrèze,

Fiterman,

Mme Florence d'Harcourt,

MM. Sainte-Marie.

Rene Benoit.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. - Ordre du jour (p. 9112).

PRESIDENCE DE M. JACQUES-ANTOINE GAU, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures. M. le président. La séance est ouverte.

-- 1 ---

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancienne collègue, Germaine Peyroles, qui fut membre des deux Assemblées constituantes et député de la Seine-et-Oise de 1946 à 1951 et de 1954 à 1955.

En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (Mmes et MM. les députés se lèvent et observent une minute de silence.)

La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des ports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le Gouvernement s'associe à vos paroles, monsieur le président, et à l'hommage rendu par l'Assemblée nationale.

_ 2 _

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

II. - Tourisme.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant le tourisme.

La parole est à M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Modrelle, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, mes chers collègues, le projet de budget du tourisme pour 1980 présente trois caractéristiques.

Il s'agit tout d'abord d'un budget de faible volume, qui, avec 154 111 836 francs, ne représente qu'à peine trois dix millièmes des dépenses de l'Etat.

C'est ensuite un budget partiel qui est loin de traduire exhaustivement l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics en faveur du tourisme. Ainsi, les crédits affectés à l'équipement touristique par d'autres départements ministériels représentent, en 1980, plus de 204 millions de francs.

Enfin, alors que la croissance des dépenses de l'Etat devrait être, en 1930, de 14,3 p. 100, ce budget ne connaîtra, pour sa part, qu'une progression de 7,7 p. 100, contre 15,4 p. 100 en 1979.

L'analyse des crédits montre une évolution très contrastée entre les dépenses de fonctionnement, en progression de 18,2 p. 100, et les dépenses d'équipement, qui diminuent de 2,5 p. 100 en crédits de paiement et de 5,9 p. 100 en autorisations de programme.

S'agissant des premières, on constate, cette année encore, que les moyens de l'administration centrale augmentent modérément : 11 p. 100 contre 9,6 p. 100 en 1979. Il en va de même pour les crédits affectés au fonctionnement des bureaux à l'étranger, qui ne sont revaloriséa que de 11 p. 100 contre 21,9 p. 100 l'an dernier.

En revanche, les délégations régionales et commissions interministérielles voient leurs crédits augmenter notablement — 27,5 p. 100 — essentiellement à cause de leurs dépenses en matériels, c'està-dire, en fait, de publications.

Les frais de promotion, quant à eux, qui constituent près du tiers des dépenses de fonctionnement du budget du tourisme, ne sont revalorisés que de 6,9 p. 100. Tout en tenant compte du fait que la promotion de la France à l'étranger relèvera désormais, pour une large part, du groupement d'Intérêt économique « Bienvenue en France », récemment créé, on peut s'interroger sur la comptabilité d'une croissance aussi modeste de ces crédits avec la nécessité vitale dans laquelle se trouve notre pays d'accroître ses rentrées de devises.

Les frais de subvention aux organismes touristiques connaissent une expansion exceptionnelle de 390,9 p. 100, due surtout à la création de deux nouveaux organismes.

D'une part, le groupement d'intérât économique dont je viens de parler, qui a pour mission principale de développer les opérations de promotion sur les marchés étrangers, bénéficie d'une dotation de 2.5 millions de francs.

D'autre part, l'association « France-Information-Loisirs » qui vise à améliorer l'information des Français sur les ressources touristiques du territoire national, dispose d'un crédit de un million de francs.

Les dérenses d'équipement de l'administration du tourisme sont en nette diminullon.

Pour ce qui a trait aux autorisations de programme, les crédits à vocation sociale sont bloqués à leur niveau de 1979 et les dépenses d'aménagement diminuent de 12,4 p. 100. Ainsi l'évolution globale des dépenses d'équipement du tourisme sera négative — moins 5,9 p. 100 — et l'ensemble des crédits de paiement évolue négativement de 2,5 p. 100.

Bref, le tourisme social est sacrifié. Ainsi, on constatera que les objectifs des programmes d'action prioritaires n° 23 et 24 n'auront été atteints qu'à concurrence de 45,7 p. 100. Le fossé s'élargit entre la réalité des investissements à caractère social et les objectifs initiaux, ce qui est éminemment préoccupant au niveau du financement des villages de vacances, des terrains de camping et de caravaning. Or faut-il rappeler que le « rapport Blanc « prévoyait dès 1979 la création de 15 000 lits en villagesvacances et de 150 000 places de camping par an en plus des équipements existants?

J'ajoute que les crédits d'aménagement des espaces touristiques diminuent de 12,5 p. 100 en autorisations de programme et que l'on assiste à un véritable effondrement des crédits destinés au littoral.

S'agissant des dépenses d'équipement inscrites au budget d'autres départements ministériels, la progression d'ensemble de ces crédits demeure faible — 4,95 p. 100 — et recouvre des évolutions divergentes. L'aide à l'équipement hôtelier est bloquée à son niveau de 1979. Les crédits destinés aux missions interministérielles diminuent légèrement: Seules les dotations en faveur des ports, qui ne constituent pas, dans leur intégralité, des dépenses de nature touristique, progressent de 39 p. 100.

D'autres crédits en faveur du tourisme proviennent notamment :

Du ministère de l'agriculture : aménagement de villages, équipements d'accueil en milieu rural ;

Du ministère de la santé: subventions aux villages de vacances;

Du ministère de l'intérieur: pour certaines routes départementales et communales dites « touristiques », etc.

C'est cet éparpillement dans l'action qui avait conduit l'an dernier la commission des finances à recommander la création d'un fonds interministériel d'intervention pour les loisirs, qui aurait permis, outre une meilleure information du Parlement, le regroupement des moyens d'action en faveur du tourisme social et une coordination plus étendue des nombreux services impliqués par la politique du tourisme.

Force est de reconnaître que cette recommandation n'a reçu aucun début d'application.

J'en arrive à la compatibilité de la politique suivie avec les objectifs touristiques.

Pour la promotion à l'étranger, la balance des paiements touristique a, comme par le passé, été excédentaire en 1978. Toutefois, des divergences notables d'appréciation existent sur l'ampleur de l'excédent : les données de la Banque de France font apparaître un excédent de 7,3 milliards de francs alors que les estimations de la direction de tourisme, fondées sur l'exploitation des flux touristiques, sont nettement moins optimistes : plus de un milliard de francs. Ce dernier chiffre s'interprète comme un recul du solde touristique par suite d'un taux de croissance plus important des départs des Français vers l'étranger et d'une très faible augmentation des arrivées d'étrangers en France.

Cela implique un double effort pour pénétrer davantage les marchés étrangers et pour que les Français investissent une plus grande part de leurs dépenses de loisirs dans leur propre pays. Le deuvième volet de cette politique devrait consacrer le retour à une aide plus vigoureuse en faveur des associations de tourisme social et culturel, des syndicats d'initiative et des comités régionaux de tourisme.

J'en reviens à l'aide aux investissements en faveur du tourisme social : campings et villages de vacances. Les prévisions budgétaires pour 1980 traduisent, en francs constants, par rapport à 1979, un recul considérable sur tous les plans : campings et villages de vacances, en zones rurales et littorales.

S'agissant de l'aide à la promotion privée et, notamment, à l'hôtelierie, on notera qu'en dépit de la progression des demandes l'enveloppe des primes spéciales est bloquée, en autorisations de programme, au niveau de 1979 : 50 millions de francs.

Les prêts consentis par le F. D. E. S. sont également nettement insuffisants. Remarquons toutefois qu'afin d'accroitre l'efficacité de l'aide à l'hôtellerie commerciale de plein air, la direction du tourisme a préparé une modification de la réglementation en vigueur, qui consiste essentiellement à abaisser les seuils de recevabilité des dossiers dans le cas d'extension de terrains existants. Ceux-ci seraient désormais fixés à 300 000 france d'investissements, au lieu de 600 000 jusqu'à présent, et à 50 emplacements nouvellement créés, au lieu de 75 actuellement. Au 1er janvier 1979, la France comptait 6 521 terrains de camping offrant 1 772 000 places.

J'en terminerai par la recherche d'une meilleure politique pour un meilleur accès des Français aux loisirs.

De 1977 à 1978, l'évolution du taux de départ en vacances a été défavorable pour un grand nombre de catégories socioprofessionnelles, et notamment pour les employés et les ouvriers.

Si l'on s'attache à la durée des séjours de vacances, celle-ci, d'une manière générale, est plutôt moindre qu'il y a treize ans pour la totalité des catégories socio-professionnelles.

Ces observations conduisent à souhaiter que soit mis en œuvre au plus tôt le projet de chèque-vacances, recommandé dans le rapport « Choisir ses loisirs », dont le Gouvernement avait approuvé les orientations en conseil des ministres, le 30 novembre 1977, et qui a fait l'objet de plusieurs initiatives parlementaires.

Vous-même, monsieur le ministre, vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous entendiez faire aboutir ce projet avant la fin de la présente législature.

La mise en place d'un système d'aide à la personne, complémentaire de l'aide à la pierre, doit être effectuée sans tarder. Elle permettrait à tous les travailleurs d'exercer pleinement leur droit aux vacances car les vacances sont chères, trop chères pour beaucoup.

Ma conclusion, c'est que le budget du tourisme reste un budget beaucoup trop pauvre et que le plus préoccupant, le plus inquiétant, c'est la portion congrue réservée au tourisme social qui devrait, à notre sens, être nettement en pointe pulsqu'il concerne le plus grand nombre.

Après avoir présenté à la commission des finances une observation, adoptée à l'unanimité, qui demandait que soit créé un grand ministère du tourisme, des loisirs et de l'aménagement du temps, à même de coordonner les initiatives en matière de tourisme social, de mettre en œuvre une vaste politique de loisirs fondée sur l'aide à la personne et de pratiquer une politique de pénétration systématique des marchés étrangers, votre rapporteur, devant le sort réservé au tourisme social, avait proposé à la commission des finances le rejet de ce budget. Le partage égal des votes favorables et des votes hostiles n'a pas permis, d'extrême justesse, l'adoption de cette proposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il en est des budgets comme des vins : ils connaissent de bonnes et de moins bonnes années.

En 1979, nous nous trouvions en présence d'un excellent cru. Nous sommes, avec le projet de budget pour 1980, un peu déçus : il est moins bon que le précédent, indiscutablement.

Aussi sera-t-il nécessaire de faire encore mieux, avec des moyens qui n'augmentent pas suffisamment. Une politique, même dynamique, du tourisme nécessiterait cependant des moyens plus grands en crédits d'investissement. Telle est la demande que je formule en regrettant que le projet de budget du tourisme pour 1980 ne soit pas à la hauteur de nos besoins et de nos ambitions.

Qu'il me soit cependant permis de me réjouir des facilités que vous et votre cabinet nous avez données en permanence, monsieur le ministre, pour l'obtention de renseignements ou de documents.

La mise en place cette année, à l'Assemblée nationale, d'un intergroupe sur le tourisme, présidé par notre collègue Fenech, avec de nombreuses commissions — une structure identique existe d'ailleurs au Sénat — nous permet de suivre constamment l'évolution dans chaque secteur et de disposer de données plus exactes. Je préfère cependant insister sur les aspects de la politique touristique qui me paraissent novateurs ou fondamentaux, puisque vous venez d'entendre mon collègue Philippe Madrelle, rapporteur spécial de la commission des finances.

J'examinerai d'abord la politique touristique et les crédits qui y sont consacrés.

Ce budget ne progresse que de 7,7 p. 100 contre 15,4 p. 100 l'année dernière. Cette évolution médiocre recouvre, en réalité, une progression très satisfaisante des dépenses de fonctionnement et une réduction inacceptable des crédits d'équipement.

Les dépenses ordinaires augmentent cette année de 18,2 p. 100. Cette majoration est d'autant plus satisfaisante aux yeux de votre rapporteur qu'elle correspond à une intensification réellement significative de l'action d'information et de promotion du tourisme français, tant en France qu'à l'étranger. Il convient de noter, de surcroît, que ces moyens supplémentaires ne sont pas inscrits pour l'essentiel au titre II « Moyens des services », mais au titre IV « Interventions publiques ».

En effet, les dépenses de promotion effectuées par le ministère ne progressent que normalement. Par contre, celui-ci subventionne beaucoup plus largement les organismes touristiques. Iem déléguant ainsi des moyens importants et des responsabilités accrues. Je tiens à vous féliciter pour ce choix, monsieur le ministre, car il est fondamental d'associer à l'effort de promotion touristique les intéressés eux-mêmes et de favoriser les initiatives lecales. C'est ainsi que les crédits du chapitre 44-01, « actions d'intérêt touristique », ont été plus que doublés.

Les comités régionaux de tourisme, dont la dotation est également multipliée par deux, sont en outre déchargés des dépenses de fonctionnement des délégations régionales qu'ils assumaient partiellement jusqu'à présent. En effet, les crédit, inscrits à ce chapitre permettront aux délégations régionales d'assumer de façon autonome l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement.

Afin de favoriser l'action commerciale du tourisme en France et à l'étranger, deux nouveaux organismes, qui correspondent aux deux grands objectifs de la politique touristique française, sont créés.

Le groupement d'intervention économique « Bienvenue en France », associe sur le plan financier et technique des organismes publics et privés dans des actions conjointes de promotion touristique sur les marchés extérieurs où n'existe pas de représentation, comme l'Amérique latine, les pays du goife d'Arabie, l'Océanie c'. l'Australie.

Le second organis ne nouvellement créé, « France-Information-Loisirs », doit cont ibuer à la politique d'accès des Français aux loisirs dans notre pays en améliorant leur information. Cette information sur l'offre, absolument fondamentale pour notre développement touristique, et essentielle pour favoriser les départs en vacances sera donnée en collaboration avec les différents partenaires locaux, régionaux, nationaux, professionnels ou associatifs.

Les crédits de fonctionnement connaissent donc, non sculement une progression très satisfaisante, supérieure à celle du budget de l'Etat, mais encore une répartition convenable entre les différents postes. Un effort plus sensible aurait pu être consenti en faveur des bureaux à l'étranger, mais nous pouvons espèrer que le groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France » saura compenser les insuffisances éventuelles en ce domaine.

En revanche, l'évolution des dépenses d'équipement n'offre guère de satisfaction, qu'il s'agisse de leur montant au sein du projet de budget du tourisme, ou des problèmes de coordination posés par leur éparpillement entre les budgets de différents ministères. Les crédits d'équipement inscrits au projet de budget du tourisme pour 1980 diminuent en effet de 2,47 p. 100 en crédits de paiement et de 5,93 p. 100 en autorisations de programme.

Il me paraît indispensable, monsieur le ministre, d'augmenter ce chapitre de 9 millions, afin de retrouver le chiffre du budget de 1979. Une telle dotation sernit certes encore trop faible, maisd, en raison des difficultés budgétuires pour 1980, cet accroissement traduirait le désir du Gouvernement d'agir pour le mieux en faveur du tourisme qui est tout à la fois l'une des premières industries françaises et une source de devises.

Les crédits affectés à l'aménagement touristique de la montagne diminuent de 11,76 p. 100 en autorisations de programme et de 12,9 p. 100 en crédits de paiement. Il convient cependant de rappeler que l'année dernière ils avaient connu une progression spectaculaire de plus de 32,6 p. 100.

Le service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne a accompli un travail considérable d'études et d'information sur le plan national, et même sur le plan international, pour la prometion de la technique et des entreprises françaises dans le domaine des équipements de sports d'hiver.

Vous trouverez d'ailleurs, dans mon rapport écrit, de nombreux tableaux plus explicites dans toutes les analyses de ce projet de budget.

En ce qui concerne l'aménagement touristique du litloral, après la vive progression des crédits en 1979 — 37,4 p. 100 en crédits de paiement et 27,8 p. 100 en autorisations de programme — la dotation pour 1980 régresse de façon spectaculaire puisqu'elle diminue de 22 p. 100 en autorisations de programme et de 25 p. 100 en crédits de paiement.

Compte tenu de cette diminution, la direction du tourisme a l'intention de « concentrer ses moyens sur les actions les plus spécifiques au développement du tourisme littoral, en particulier, aux aménagements de plages, à la restructuration des stalions balnéaires et à l'orientation des réalisations d'hébergements vers les formules les plus efficaces du point de vue économique et social, ainsi qu'à l'appui dont ont besoin les collectivités locales pour organiser l'accueil touristique ».

Trois missions principales ont été confiées par la direction du tourisme au service d'étude : connaître la demande par région et par type d'hébergement selon les catégories socio-profesionnelles, mieux appréhender l'offre spatiale et étudier l'adaptation de l'offre à la demande au niveau de l'aménagement et des hébergements.

La dotation destinée à l'aménagement touristique de l'espace rural est, relativement, la mieux traitée cette année. Ses crédits ne diminuent en effet que de 6.08 p. 100 en crédits de paiement et de 6.26 p. 100 en autorisations de programme. Votre rapporteur, s'il se félicite que les diminutions de crédits aient moins touché ce secteur, déplore cependant vivement la régression des efforts de l'Etat dans ce domaine en 1980.

Depuis que la charge de cet avis hudgétaire m'a été confiée, j'ai en effet inlassablement demandé que soit intensifiée l'action en faveur du tourisme en espace roral ou tourisme vert.

L'espace rural offre aux Français de toutes catégories sociales et à la clientèle étrangère un potentiel extraordinaire et original pour le tourisme et les activités de lois rs. Il permet la pratique de nombreux sports, d'activités artisanales, etc.

Le service d'étude d'aménagement touristique de l'espace rural concourt à la recherche d'une meilleure maîtrise du tourisme dans ce milieu afin de valoriser, au bénéfice des raraux, le potentiel touristique rural et de provoquer une prise de conscience des collectivités locales et des régions.

Quatre priorités ont été définies : susciter la création, par le milieu rural, de structures lui permettant de maîtriser le développement touristique ; développer les actions d'information sur les possibilités d'accueil ; harmoniser et préciser les mesures réglementaires concourant au développement de l'accueil et des loisirs, notamment en matière de cheminements, d'espaces de loisirs, d'hébergements et d'organisation locale; enfin mettre en œuvre des aides financières, en relation avec les ministères qui concourent également à ce développement.

Dans le domaine des subventions d'équipement pour le tou risme social, les crédits inscrits à l'article 10 de ce projet de budget en faveur des villages de vacances progressent de 8,1 p. 100. Mais ils ne représentent qu'une partie des aides accordées par l'Etat à ce secteur.

Ces villages bénéficient, en esset. de subventions du ministère de l'agriculture — plus particulièrement attribuées aux villages situés dans les opérations de pays —, de dotations du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, de primes d'équipement hôtelier dans certaines zones, de prêts du fonds de développement économique et social, au taux de 9,5 p. 100, ou de 8,5 p. 100 pour les créations de plus de ceot lits, ainsi que de prêts du Crédit agricole au taux voisin de 7 p. 100.

Les régions et les collectivités locales interviennent également dans le financement des villages de vacances, et les caisses d'allocations familiales consentent elles aussi un gros effort financier.

Quant aux aides au camping-caravaning, elles plafonnent dans le projet de budget pour 1980 au niveau atteint en 1979, pour la partie inscrite au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Mais les terrains de camping et de caravaning bénéficient d'autres aides financières, différentes selon qu'ils appartiennent à des organismes sans but lucratif ou à des promoteurs privés.

Les associations ou organismes sans but lucratif reçoivent des subventions émanant du ministère chargé du tourisme, du fonds d'intervention pour l'aménagement du lerritoire ou du fonds de rénovation rurale, qui transfèrent sur le chapitre 66-01 des subventions directement affectées. Enfin, le ministère de l'agriculture accorde son aide aux collectivités locales pour l'aménagement de terrains de camping dont la réalisation peut être un élément du développement économique de ces communes.

Les promoteurs privés peuvent recevoir, depuis le décret du 28 décembre 1977, une prime spéciale d'équipement dont le seuil se situe à 600 000 francs d'investissements pour soixante-quinze emplacements nouveaux. Tous les premoteurs peuvent, en outre, obtenir des prêts du F. D. E. S.

Au terme de cette étude sur les crédits du tourisme, force est de constater qu'une appréciation globale est extrémement difficile à porter. En effet, vetre rapporteur n'a pas pu décrire les subventions au tourisme social sans se référer aux aides attribuées par d'autres ministères que celui chargé du tourisme. Toute appréciation sur les crédits en faveur du développement du tourisme doit tenir compte, dans la mesure du possible, de ces autres interventions.

Une fois de plus, monsieur le ministre, j'insiste sur la nécessité d'obtenir une description détaillée de toute l'action menée par le Gouvernement en faveur du tourisme, quels que soient les ministères concernées. Grâce à vous, nous avons obtenu un certain nombre de précisions dont j'ai rendu compte dans mon rapport écrit. Si nos informations restent encore incomplètes, je reconnais que nous approchons, petit à petit, d'une vision réelle de la attuation.

L'année dernière, la commission de la production et des échanges vous avait demandé, monsieur le ministre, de contrôler l'utilisation des aides apportées aux hôtels. Vous nous avez donné satisfaction et transmis les informations que nos collègues trouveront également dans le rapport écrit.

J'en viens maintenant à quelques réflexions et suggestions sur la politique du tourisme car, après avoir exposé les actions menées en faveur du tourisme par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, je souhaite mettre l'accent, dans le présent avis, sur les points qui me paraissent mériter une attention particulière.

Les observations et recommandations que je veux présenter correspondent — je me plais à le souligner — à des orientations souvent déjà prises par les pouvoirs publics, mais qu'il conviendrait d'accentuer.

Premièrement, nous souhaitons, monsieur le ministre, une plus grande coordination des actions touristiques, tant auprès des ministères qu'auprès des organismes nationaux ou régionaux. Je tiens à préciser à ce propos que les deux points qui viennent d'être examinés rapidement ne constituent pas à mes yeux des critiques. Je suis plutôt étonné que soit aussi bien menée une politique touristique dynamique alors que les structures ne s'y prètent pas toujours. Sans doute ce résultat est-il obtenu grâce à l'action remarquable, et souvent bénévole, d'hommes qui savent compenser les défauts éventuels de l'organisation touristique.

Deuxièmement, la promotion touristique à l'étranger doit être amplifiée, en liaison avec les conseillers commerciaux et économiques dans les pays étrangers, et avec les responsables de nos grandes régions touristiques françaises. L'action menée par le ministère est déjà importante dans beaucoup de pays, ainsi que je l'ai souligné dans le rapport écrit.

Troisièmement, le tourisme verl doit demeurer l'obiet d'une véritable priorité, comme nous le demandons avec insistance depuis des années. Si un effort considérable a élé entrepris, il faut le développer — vous agissez en ce sens, monsieur le ministre — car le tourisme rural contribue au maintien d'une vie dans des régions économiquement défavorisées; il amplifie et redonne un esser à un certain nombre d'activités.

Quatrièmement, l'effort en faveur de la petite ou moyenne hôtellerie doit être poursuivi. Vous trouverez le résumé des avantages déjà accordés dans un tableau de mon rapport écrit, avec les zones d'attribution.

Cinquièmement, la formation aux métiers du tourisme doit être mieux adaptée aux besoins.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. J'ai presque lerminé, monsieur le président.

L'importance du secteur du tourisme dans l'économie nationale est considérable, car il apporte des devises et crée des emplois. La formation aux métiers du tourisme est un des aspects fondamentaux d'une politique du tourisme; il s'agit, en effet, de promouvoir un accueil de qualité et, le cas échéant, d'exporter nos techniques hôtelières. Un enseignement de qualité, mais surtout un enseignement mieux adapté aux besoins an donc nécessaire.

Les professionnels eux-mêmes ont appelé l'attention sur l'inadaptation de l'enseignement en soulignant que plus de la moitié des élèves abandonnent en cours d'étude et que beaucoup éprouvent le besoin de parfaire leur formation en Suisse ou aux Etats-Unis. Il serait donc urgent d'apprécier l'adéquation entre les formations dispensées et la nature même des activités professionnelles.

Dans ce but une collaboration plus poussée entre les représentants des ministères intéressés et les organisations professionnelles pourrait être utile. Une attention particulière doit être accordée à l'organisation des stages afin d'accroître leur portée pédagogique et technologique et il serait nécessaire d'améliorer les conditions d'apprentissage. Je vous rappelle que les effectifs d'élèves préparant un C.A.P., un B.E.P. ou un B.T.S., qui étaient de 10 000 en 1970-1971 ont doublé en 1977.

Sixièmement, il convient d'exploiter au mieux l'ensemble des richesses touristiques françaises en favorisant les initiatives qui concourent à la promotion des produits touristiques nouveaux et attractifs et en déveloprant le tourisme en direction des départements et territoires d'outre-mer.

Tel esl, monsieur le ministre, très condensé, le rapport de la commission de la production et des échanges, qui, sous réserve de l'augmentation demandée sur les crédits de l'équipement, a adopté ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du tourisme baisse en francs constants d'environ 3 p. 100 par rapport à celui de 1979. Il correspond cette année à 2,85 dix millièmes du budget de l'Elat alors qu'il en représentait l'an dernier 2,96 dix millièmes. Comme le budget de l'Etat n'a pas marque de progression significative, il est évident que ce projet de budget est en recul, mais, en son sein, les variations par rapport à 1979 sont très inégales.

Ainsi les dépenses ordinaires croissent, de 8 p. 100 en francs constants, alors que les dépenses en capital diminuent de 2,5 p. 100 en francs courants et de 13 p. 100 en francs constants.

Les dépenses ordinaires augmentent parce que vous voulez promouvoir le tourisme français à l'étranger : vous voulez exporter notre tourisme, vous voulez rééquilibrer notre balance des paiements par le tourisme. Ainsi les crédits affectés à l'effort d'exportation du tourisme français s'élèvent à 57,7 milliens de frança, et représentent 37 p. 100 de ce projet de budget.

Par contre, les dépenses en capital régressent parce que la promotion du tourisme des Français en France est négligée dans ce projet de budget. Vous avez choisi le tout à l'exportation, car les touristes anglais, allemands, américains vous intéressent, mais les loisirs, les vacances des Français n'ont pas retenu votre attention.

Certains Français peuvent aller en vacances à l'étranger et ils font perdre des devises à notre pays. Votre souci majeur consiste à attirer des touristes étrangers pour arriver à un solde positif de devises pour notre pays.

M. François d'Aubert. Heureusement!

M. Pierre Forgues. Il est bon que la France soit accueillante aux étrangers, mais il me semble que votre politique de bureaux à l'étranger participe davantage d'une volonté de propagande que d'une volonté d'accueil.

A vouloir par trop considérer le touriste comme un porteur de devises, on oublie qu'il n'était pas venu expressément porter des dollars ou autres monnaies.

M. Roland Beix. Ce n'est pas le cas des immigrés!

M. Pierre Forgues. Il voulait visiter un pays riche non seulement, de paysages, mais aussi d'histoire et de traditions, racines profondes de notre peuple. Dois-je ajouter qu'il était venu voir un pays hospitalier? Mettons en place des structures d'accucil pour les vacances des Français, de tous les Français. Elles serviront — n'en doutons pas — à accueillir de la même façon les touristes étrangers qui saurent très vite que notre pays est prêt à les accueillir. Cela vous permettra d'avoir des bureaux très lègers dans les pays étrangers ou même de ne pas en avoir.

La mise en place des structures d'accueil ne doit pas contribuer à la colonisation de nos régions touristiques par des promoteurs

ou des particuliers étrangers.

Pour éviter la colonisation, il convient de favoriser les équipements légers d'origine individuelle et locale. Les grandes opérations immobilières rompent non seulement l'équilibre écologique, mais encore l'équilibre social. Sauf les promoteurs, personne n'y trouve son compte. Ainsi, en faveur de la petite hôtellerie, il scrait nécessaire de créer une prime à l'installation des jeunes et une autre, plus forte, pour la rénovation.

Pour les gites, la prime versée actuellement est d'un montant dérisoire. Elle n'est donc plus incitative.

Or, monsieur le ministre, il ne saurait y avoir de tourisme en zone rurale sans la petite hôtellerie et sans les gites.

Le financement public doit favoriser le tourisme social et donc les hébergements sociaux, notamment de plein air, je pense au camping-caravaning ou aux villages de vacances mis en place par des associations, des communes ou des syndicats de communes.

Parallèlement, il convient de favoriser l'animation en accordant des aides spécifiques pour les « espaces de loisirs », plans d'eau ou parcours de randonnées — piétonnes, cavalières, de ski ou de canoë.

Pour l'hébergement de plein air, dans les objectifs du VII Plan, il était prévu 125 000 places par an : nous en sommes bien loin, à 80 000 places seulement. Ainsi, bien des Français partent en vacances moins loin et moins longtemps, particulièrement les ouvriers et les personnels de service, mais aussi les adolescents et les enfants. Quant aux agriculteurs, très peu d'entre eux prennent des vacances.

Il faudrait donc créer une « aide à la personne » pour le départ en vacances. On en est le « chèque vacances » que le Gouvernement avait promis d'instituer?

La commission présidée par M. Jacques Blanc, qui appartient bien à votre majorité, n'est-ce pas, monsieur le ministre — celle du Président de la République — avait souligné la nécessité de créer le « chèque vacances » et d'accroître la quantité des hébergements sociaux, qui devait atteindre annuellement 15 000 lits dans les « villages vacances » et 150 000 places sur les terrains de camping-caravaning.

En évaluant les recommandations de cette commission, on atteint un montant de crédits près de dix fois supérieurs à celui que vous nous proposez. Des déclarations de vos amis aux actes du Gouvernement, il y a donc très loin!

Le déficit des réalisations de structures d'accueil à vocation sociale se cumule d'année en année. Dans le même temps, la qualité des vacances se dégrade. Votre budget ne donne pas les moyens au secteur associatif de jouer pleinement con rôle dans l'organisation du tourisme et des loisirs, alors que les groupes financiers interviennent de plus en plus dans l'organisation des voyages et des séjours touristiques.

En fait, vous traitez les loisirs et le tourisme comme des produits de consommation : vous voulez les soumettre aux lois du marché et les intégrer dans les circuits financiers, qui installeront des structures d'accueil concentrées et des loisirs uniformisés, seuls capables de procurer les plus grands profits possibles.

Ainsi l'activité économique liée au tourisme ne collabore pas efficacement au rééquilibrage entre régions riches en industries et régions riches en sites touristiques. Trop souvent, en effet, les activités touristiques s'installent sans la participation des populations locales.

Pour toutes ces raisons, et contrairement à ce qu'un quotidien a annoncé ce matin, le groupe socialiste, monsieur le ministre, ne votera pas votre projet de budget.

M. Christian Nucci. Bien sûr!

M. François d'Aubert. Rien de surprenant!

M. Pierre Forgues. Non sculement il marque un recul, mais encore il accroît les inégalités devant les loisirs. (Applaudissements sur les bancs des sociolistes.)

M. la président. La parole est à M. Fenech.

M. Roger Fenech. Monsieur le ministre, la discussion du budget constitue un moment privilégié.

En effet, sur un document soumis au Parlement, elle offre la possibilité d'une large confrontation d'idées et de propositions. Elle permet de mesurer les engagements, de comparer les intentions et les réalités et de demander au Gouvernement de s'expliquer sur certaines lignes de son programme.

Je n'entends point paraphraser le contenu des excellents rapports qui nous ont été présenlés, mais à mon tour je dois regretter d'emblée que les moyens mis en œuvre ne soient pas à la hauteur d'une politique ambitieuse du tourisme.

Récemment, monsieur le ministre, vous avez mis l'accent, à l'occasion d'une grande manifestation réussie, le « salon Equip-Hôtel », sur : « le poids et la bonne santé de notre industrie touristique, la première en ce qui concerne les services, l'une des toutes premières quant à son chiffre d'affaires et à son potentiel de maintien et de création d'emplois ».

Or, sans méconnaître les contraintes budgétaires et les exigences « d'alignement », je soulignerai que votre projet de budget représente environ 0,3 p. 100 des dépenses globales de l'Etat : il marquera encore une modeste progression de 7,7 p. 100 contre 15,4 p. 100 en 1979.

Je tiens surtout à appeler volre attention sur certains points essentiels à notre avis. Ils reflètent les préoccupations de ceux qui, à différents titres, servent la cause du tourisme français.

Durant plusieurs années, l'hôtellerie française a bénéficié, sous forme de prêts et de primes spécialisées, d'aides substantielles. Elles onl permis la modernisation et l'extension de notre pare hôtelier, en favorisant les établissements qui, en fonction de leur catégorie et de leur situation, avaient besoin d'être soutenus par les pouvoirs publies.

Les investissements dans le secteur du tourisme n'ont cessé d'augmenter, contrairement à d'autres, et en dépit de la crise.

Cependant, les crédits du F.D. E. S. affectés au tourisme, et plus spécialement à l'hôtellerie, n'ont pas été réajustés depuis 1975. Il apparaît donc nécessaire de prévoir pour 1980 une augmentation de la dotation du F.D. E. S., afin que les opérations d'équipement hôtelier ne soient pas ralenties par des difficultés de trésorerie.

D'ailleurs, vous avez eu vous-même, monsieur le ministre, l'occasion de reconnaître récomment, devant un auditoire averti, que « les concours financiers apportés par le F.D.E.S. et le Crédit hôlelier ont du mal à suivre l'effort de modernisation et de développement de la profession ».

Une autre initiative serait bénéfique pour l'expansion de l'hôtellerie et pour notre économie en général : la remise de la T. V. A. aux touristes étrangers qui séjournent dans nos hôtels. De toute évidence, une telle ristourne aurait un caractère incitatif qui se solderait par un accroissement du chiffre d'affaires de ce secteur avec, pour corollaires, des investissements nouveaux et des créations d'emplois. Les pertes fiscales qui en résulteraient seraient très largement compensées par les recettes supplémentaires enregistrées dans cette branche.

Un tel mécanisme aurait pour avantages d'être cohérent avec la réglementation française de l'exportation et de s'narmoniser avec la législation des autres pays européens qui va vraisemblablement évoluer de façon identique. Par le passé, il y a déjà eu pour l'hôtellerie des mesures incitatives au titre des exportations « invisibles ».

Dans le même sens, pour rendre notre industrie touristique plus compétitive, il convient de prendre des dispositions fiscales identiques en faveur des agences de voyages concernées par « le réceptif ».

Le moment n'est-il pas venu, pour le Gouvernement, de mettre en place un dispositif générateur d'expansion et répondant aux aspirations des professionnels avec lesquels les pouvoirs publics cherchent, à juste titre, à entreprendre des actions positives de concertation — que vous, monsieur le ministre, savez si bien conduire?

J'ai déjà fait allusion aux emplois qu'offre le tourisme, mais permettez-moi d'y revenir. En effet, au moment où tout ce qui a trait au marché du travail sollicite nos préoccupations, il faut apprécier correctement les différentes activités du tourisme créatrices d'emplois et s'assurer que les structures éducatives sont bien adaptées.

Lors de notre dernière session, j'avais interrogé sur ce point M. le ministre de l'éducation qui m'avait fourni d'utiles renseignements. Il m'avait également affirmé que son administration se pencherait, en liaison avec l'intergroupe « tourisme » de l'Assemblée nationale, sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'adéquation de la formation aux méties du tourisme ».

A cet égard, il faut accueillir avec satisfaction les indications données par Mme le ministre des universités qui a parlé de « licences à finalité professionnelle », de « formations profession-

nalisées », et de la nécessité de « diriger les étudiants vers les créneaux qui semblent s'imposer aujourd'hui », entre autres les professions du tourisme. Je me réjouis, monsieur le ministre, que vous avez associé notre intergiupe « tourisme » à la « table ronde sur la formation et l'emploi en hôtellerie ».

Il est certain que des adaptations et des innovations s'imposent. Nous sommes saisis de propositions judicieuses qu'il faut examiner dans le cadre d'une concertation générale, comme notre intergroupe l'avait proposé initialement — notre collègue Jean Bégault vient justement de le rappeler dans l'excellent avis formulé au nom de la commission de la production et des échanges.

Grâce à vous, monsieur le ministre, deux initiatives heureuses ont été prises en faveur de l'information sur le tourisme et de sa promotion — elles ont d'ailleurs abouti à la mise en place d'instruments adaplés.

La première, la eréation de l'association « France-Information-Loisirs » était souhaitée depuis plusieurs années, ainsi que le rappelait for opportunément le rapport « Choisir ses loisirs » de notre collègue Jacques Blanc, Il faut espérer que cette association disposera à brève échéance d'un budget suffisant pour pouvoir faire face à ses ambitions généreuses.

La seconde initiative, la création du groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France » présidé par M. François Missoffe, est de nature à améliorer la promotion à l'étranger. On ne peut que s'en réjouir. A cet égard, les critiques sont malaisément compréhensibles, puisque cet organisme permet d'opérer une véritable mobilisation de la profession vis-à-vis de l'étranger et d'assurer un apport appréciable de fonds privés s'ajoutant aux moyens de l'Etat. Critiquer cette initiative, c'est refuser un effort appréciable d'améliorer notre balance des paiements.

Je vous présenterai maintenant deux observations qui rejoignent celles de M. Madrelle, rapporteur spécial.

La première concerne les crédits d'équipement prévus en 1980 pour le tourisme social. Il est fort regrettable qu'en francs constants ces crédits marquent un recul par rapport au montant des subventions inscrites dans le budget de 1979 en faveur des réalisations de terrains de camping et de villages de vacances.

Le taux de réalisation de ces hébergements est insuffisant par rapport aux objectifs du Plan. Il met en lumière une situation qui contrarie bon nombre d'entre nous.

Puisque je viens d'invoquer le VII Plan, personne ne s'étonnera ici que je me réjouisse que ce soit grâce à l'intervention d'un parlementaire, celle de notre collègue le sénateur Malassagne, membre de l'intergreupe « Tourisme » du Sénat, préside par notre ami Pierre Vallon, que la fonction tourisme ait été enfin intégrée dans la préparation du VIII Plan.

Il y a quelque temps, monsieur le ministre, vous avez évoqué « le rève baudelairien », le droit de s'en aller. Il faut vraiment penser aux catégories de touristes intéressés par certains modes d'hébergement et de vocances. A cet égard, il est indispensable de poursuivre les études relatives à la créalion d'un « titre varances », dont tout l'intérêt avait été mis en évidence dans le rapport « Choisir ses loisirs », déjà abondamment cité.

Ma seconde remarque, je la formule en ma qualité d'élu d'un département de la région Rhône-Alpes. Elle a trait à deux secteurs d'aménagement touristique.

Pour les dotations, l'aménagement de la montagne ne se distingue pas, hélas! de celui de l'espace rural ou du littoral : la dotation est réduite de 11,76 p. 100 en autorisations de programme et de 12,90 p. 100 en crédits de paiement. Est ce un coup d'arrêt ou un simple recul dans une politique qui n'est pas toujours définie avec précision et qui intéresse plusieurs ministères? Peut-être cette forme de dispersion administrative, dont vois n'êtes pas responsable, monsieur le ministre, est-elle cause également de la stagnation du thermalisme français.

D'un point de vue touristique, il faut regretter la véluslé de la plupart de nos stations qui, malgré certains efforts, notamment dans l'hôte·lerie, n'offrent pas une gamme d'équipements, d'hébergements et d'installations d'accueil qui les rendrait capables de se mesurer avec leurs rivales européennes. Lors du dernier congrès des agents de voyages, à Cannes, vous avez affirmé, monsieur le ministre, et je vous en félicite, votre ardent désir de renouveler la politique du thermalisme.

Telles sont, très brièvement formulées, les principales observations qu'il m'a paru utile de vous présenter. Elles traduisent à la fois notre vigilance vis-à-vis de tous les problèmes relatifs au développement du tourisme français — auquel vous avez déjà tant apporté — et notre souci constant de soutenir fermement votre action dynamique et l'efficacité de votre administration.

C'est pourquoi, nous, nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rossemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsicur le ministre, dressant le bilan de l'été 1979, la presse, les sondages, les professionnels du tourisme et jusqu'à votre propre ministère ont dû reconnaître une réalité attristante: moins de Français sont partis en vacances cette année; ils sont allés moins loin et moins longtemps, et ils ont dépensé moins d'argent.

Ainsi, officiellement, le bilan de 1979 a non sculement confirmé mais encore aggravé la situation pourtant déjà catastrophique des précédentes années.

En se fendant sur le critère, très discutable d'ailleurs, des départs en vacances recensés — quatre jours loin de son domicile — le taux des vacanciers d'été stagne, en effet, depuis trois ans, autour de 52,7 p. 100. Le nombre moyen des journées de vacances demeure inférieur, avec environ vingt-sept jours en 1978, à son niveau de 1965.

Encore ces chiffres, tout en traduisant la dégradation constante que subissent les vacances, gomment-ils, comme toutes les moyennes d'ailleurs, des inégalités non seulement persistantes mais aggravées.

Ainsi, chez les professions libérales et les cadres supérieurs, le taux des départs est de 85,5 p. 100, mais il n'atteint pas 50 p. 100 chez les ouvriers. Pour le nombre moyen de journées de vacances d'été, un écart de près de neuf jours sépare ces deux catégories sociales.

Dans un très grand nombre de cas, les familles ont pris le chemin du retour après seulement deux semaines. En effet, pour une famille de quatre personnes, avec deux enfants, un séjour de vingt jours dans un village en pension complète, et sur une base de 1000 kilomètres aller-retour, coûte au minimum 6500 francs. On comprend alors que les vacances demeurent un rêve inaccessible pour de nombreux Français. Le mur de l'argent demeure un obstacle essentiel à la concrétisation de cet idéal.

Cette réalité, faite de misère et d'injustice, votre projet de budget pour 1980 tend à l'aggraver davantage encore.

L'évaluation des crédits en capital pour les autorisations de programme destinées au teurisme correspond, en réalité, calculée en francs réels, à une baisse d'environ 10 p. 100.

La part des crédits affectés aux équipements touristiques — crédits qui jouent un rôle essentiel — ne cesse de régresser dans le budget total de l'Elat, tombant, pardonnez-moi ces chiffres si précis, de 0,058 p. 100 en 1978 à 0,053 p. 100 dans votre projet de budget pour 1980.

Le secteur du tourisme social, qui ne représente plus que sept cent millièmes du budget de la nation, ne cesse de « rétrograder », si j'ose dire, au sein même de la dotation affectée aux équipements touristiques.

Ces chiffres font apparaître sous une lumière encore plus crue la distance qui sépare les promesses des actes.

Vous avez déclaré au mois de juillet de cette année, lors de l'inauguration d'un centre « Village Vacances Famille », à l'occasion du vingtième anniversaire de cette grande association, « que son œuvre, qui s'adresse aux Français les plus modestes, n'aurait pu être accomplie sans un concours financier important de l'Etat », mais votre projet de budget apporte un démenti de taille en n'accordant pas un centime de plus à l'œuvre des associations!

Il y a donc lè un choix délibéré de sacrifier les centres de vacances et le camping-caravaning dont, pourtant, vous admettez qu'il intéresse les deux tiers des familles françaises. C'est pourquoi je salue l'initiative prise par « Tourisme et travail », qui a recueilli plus de dix mille signatures sur des cartes proclamant: « Non à l'entassement! » et exigeant le doublement des places de camping.

Que nous sommes loin, avec votre projet de budget, comme tous les orateurs l'ont souligné, des prévisions du « rapport Blanc », sur tequel, bien évidemment, il n'y a pas lieu d'insister. Toutérois, je vous le rappelle, il prévoyait la création de 15 000 lits dans des « villages-vacances » et de 150 000 places de camping par an, en plus des équipements déjà existants. Quelle est la réalité? Les objectifs qui nous sont proposés sont dix fois moindres! C'est inacceptable.

Il n'en va pas de même pour le tourisme de luxe, directement intéressé par les crédits ouverts à la ligue « Ports maritimes et protection du littoral » — l'ancienne ligne intitulée « Ports de plaisance » — qui absorbent à eux seuls 83 p. 100 des crédits du tourisme social. Ils augmentent de 38 p. 100 par rap-

port à ceux qui étaient inscrits dans le hudget de 1979 — où pourtant, ils avaient déjà progressé de 150 p. 100 sur l'année précédente!

Votre projet de budget, monsieur le ministre, conjugue, en fait, plusieurs démarches répondant à une même logique: favoriser la pénétralion et la prise en charge du marché touristique par les grandes concentrations financières. L'austérité et l'injustice dont il est marqué ne sont que la partie la plus apparente de son caractère de classe.

En réalité,il faut comparer la diminution des crédits d'investissement à l'augmentation des dépenses ordinaires et au renforcement des interventions publiques. Ces démarches, liées entre elles, prétigurent une organisation du marché touristique livrée à ceux qui vivent du tourisme et qui en tirent profit, et débarrassée autant que possible des gêneurs, représentés par les associations du tourisme social.

C'est à cette logique que se rattache l'augmentation relativement sensible des dépenses d'intervention publique et la création de deux postes nouveaux en faveur de l'association « France-Information-Loisirs », créditée de 1 million de francs, et du groupennent d'intérêt économique « Bienvenue en France », crédité de 2,5 millions de francs.

Ces choix sous-lendent, en fait, une orientation constante de votre politique qui conduit à reléguer le tourisme social uniquement — je ne dis pas que cela est mauvais — dans l'arrièrepays, en espace rural, pour mieux vendre notre littoral et ses sites privilègiés au tourisme de luxe, à des clients fortunés français et étrangers.

L'activité économique, pourtant très importante, constituée par le tourisme, qui représente 8 p. 100 du produit national brut et occupe 1,5 million d'emplois, ne devrait pas conduire à ignorer sa fonction essentielle qui est de répondre à un besoin social vital.

La logique de votre politique, qui ne considère cette activité que sous son aspect marchand, conduit à un gâchis dont l'impact économique est considérable.

Selon nous, une grande politique du tourisme social aurait, tant pour les bénéficiaires usagers que pour les professionnels de cette branche et pour la nation tout entière, des conséquences hautement bénéfiques. Pour cela, il importe de réévaluer fortement la part de votre budget allouée au tourisme social pour la porter à 0,25 p. 100 du budget de l'Etat. Il convient d'augmenter massivement l'aide dite « à la pierre » au profit des centres de vacances et du camping-caravaning, et d'instaurer une aide authentique à la personne.

A ce sujet, l'institution du « chèque-vacances », réclamée par de nombreuses associations et par de très grandes centrales syndicales, permettrait d'alléger la charge financière que représentent les vacances pour le plus grand nombre.

Il convient, à cet égard de bien distinguer le « chèque-vacances » du « litre-vacances » dont vous nous promettez l'instauration avant la fin de l'année; le « chèque-vacances », lui, constituerait un mode de paiement pour frais d'hébergement et de transport, payé en moyenne à 50 p. 100 par les employeurs et le reste par les salariés.

Votre « litre-vacances », dont ne veulent pas, soit dit au passage, les associations, ne serait, quant à lui, qu'une répartition différente des ressources actuellement mobilisées et ne créerait aucune obligation nouvelle pour les employeurs ni pour l'État.

Il importe, de plus, que la gestion des fonds, sur lesquels reposeraient les « chéques-vacances » soit véritablement démocratique. Cette garantie n'existe pas s'agissant du « titrevacances » dont l'émission serait confiée à des organismes purement commerciaux, liés à des banques.

C'est pourquoi notre groupe avait déposé, à propos de l'institution de ce « chèque-vacances », au début de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, un amendement que votre majorité a, hélas! repoussé.

Convaincus de servir l'intérêt national et celui des familles, nous continuerons, avec l'appui que nous apportera le mouvement associatif, à lutter pour une tout autre politique du tourisme. Nous agirons, avec lui, pour la diminution de la durée hebdomadaire de travail à 35 heures, pour l'adoption de la cinquième semaine de congés payés, pour l'abaissement de l'âge de la retraite, qui sont autant de mesuros concrètes pouvant donner un sens au droit aux vacances inscrit dans notre Constitution.

Nous restons vigilants pour qu'il ne soit pas pris de mesures antisociales sous prétexte d'aménagement du temps de travail. La récente épreuve de force victorieuse autour de la question du dimanche férié a montré que cette vigilance n'était pas accessoire.

En attendant, le groupe communiste rejette votre projet de budget qu'il considère, comme une provocation à l'égard des millions de Français qui partent — ou qui ne partent pas en vacances et qui, fort heureusement, luttent pour récupérer leur temps de vivre. (Applaudissements sur les bancs communistes.)

. M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques semaines, un quotidien parisien analysait les comptes du tourisme, publiés, sauf erreur de ma part, par votre ministère.

Cet article assirmait qu'il était temps de donner au tourisme son brevet industriel et que, longtemps considéré connné accessoire, ce secteur était devenu aujourd'hui une des plus importantes activités de notre économie, sinon la plus importante.

Le commentateur ajoutait que vous aviez vous-même reconnu, monsieur le ministre, que cette « industrie sans complexe » n'avait pas été appréciée jusqu'à maintenant à sa juste valeur.

Force est de le reconnaître, le tourisme, en effet, n'est pas compris et soutenu comme il devrait l'être et le projet de budget qui nous est présenté ne lui accorde pas — pas encore — la place qui doit être la sienne.

Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, l'activité touristique est le Iruit de multiples initiatives locales et individuelles, celles des collectivités locales par exemple, qui échappent souvent au contrôle, à l'appui et à l'aide des pouvoirs publics. Ces initiatives n'ont donc pas de traduction budgétaire.

Deuxième raison : au-delà de la direction du tourisme de votre ministère, bien d'autres départements ministériels interviennent pour soutenir cette activité et aider ceux qui veulent, sur le terrain, l'animer et l'aider. Je pense aux ministères de l'agriculture, de l'intérieur, de l'environnement et du cadre de vie, voire à celui du commerce et de l'artisanat.

Enlin, et malheureusement, nous avons à constater certaines insuffisances dans le projet de budget que vous nous présentez. Je relèverai, comme mon collègue M. Fenech, une diminution considérable — dc 22.2 p. 100 — que je juge grave et que je regrette, des interventions de votre administration pour l'aménagement des espaces touristiques dans les communes du littoral et une autre, de 11.8 p. 100, à laquelle, vous le comprendrez aisément. j'atlache une grande importance en qualité de député de la Savoie puisqu'elle frappe les interventions en montagne. Je reviendrai d'aflleurs tout à l'heure sur ce sujet.

Je note également une dispersion et une insuffisance des crédits directement consacrés au tourisme familial et social. Le rapporteur de la commission des finances et M. Fenech les ont d'ailleurs soulignées, notamment pour la réalisation de lits par les villages de vacances.

Tout cela illustre le fossé qui existe entre le centenu du rapport de notre collègue M. Blanc — que nous avons tous approuvé — et sa mise en œuvre.

Cette insuffisance de crédits apparaît dans le déséquilibre social entre ceux qui peuvent partir en vacances et ceux qui ne peuvent pas — ou plus — partir. Il s'ensuit inévitablement des rancœurs, des rivalités — comme en témoignent les différents documents qui nous ont été envoyés à la veille de ce débat — entre les responsables des différentes formes de tourisme.

Cette situation porte en germe une plus graude ségrégation sociale dans les loisirs. Ce serait la pire des choses, d'autant que cette ségrégation peut être empêchée et que toutes les catégories de notre société peuvent être accueillies ensemble dans un même espace de loisirs si tous ceux qui concourent à leur accueil — collectivités, pouvoirs publics, « aménageurs » ou associations — le veulent.

De nombreux exemples le prouvent, vous le savez, rotamment dans les régions de montagne.

Je voudrais, à ce point de ce très bref exposé, monsieur le ministre, évoquer quelques problèmes ponctuels, notamment une forme de tourisme quelquefois un peu oubliée dans les discours et les rapports et qui, pourtant, est essentielle pour l'accueil du plus grand nombre dans le temps des loisirs, je veux parler du tourisme rural.

Celui-ci bute, en effet, contre des problèmes financiers, administratifs ou fiscaux qui sont autant de Ireins à son évolution.

Toutes ces lracasseries découragent souvent l'esprit d'initiative et paralysent les bonnes volontés. Or des améliorations pourraient facilement être apportées, pour peu qu'il y ait une cohésion des bonnes volontés.

Je voudrais, à cet égard, suggérer deux aménagements d'ordre administratif ou l'iscal: d'une part, le remboursement de la T. V. A., dès l'achèvement des travaux, à ceux qui réalisent l'accueil touristique dans les gîtes, les chambres d'hôte, le camping à la ferme. Ainsi seraient-ils sur un pied d'égalité avec l'ensemble des hôteliers et les commerçants.

M. Roger Fenech, Très bien!

M. Michel Barnier. Le deuxième aménagement, d'ordre administratif, concerne la taxe professionnelle.

De même que les artisans, lorsqu'ils travaillent seuls, sont exonérés de la taxe professionnelle, les propriétaires d'hébergements en espace rural devraient être exonérés de cette taxe dans la limite de trois gites, ou de deux gites, et de cinq chambres d'hôte. Je signale, à cet égard, qu'il n'existe en Autriche aucune fiscalité jusqu'à dix chambres.

M. Roger Fenech, Bon exemple!

M. Michel Barnier. Tels sont les deux points que je voulais évoquer.

Je souhaiterais également que votre administration concoure, avec d'autres départements, à la mise en valeur des sites touristiques, à l'aménagement de stades de neige, de bases de loisirs, de plans d'eau, qui vont de pair avec l'accueil en espace rural. Pour cela, les petites communes qui ont à faire l'acc à ces aménagements doivent être encouragées d'une manière plus substantielle.

A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à vous laire part — même si vous n'êtes pas directement responsable — de l'inquiétude des élus et des responsables des zones de haute et de moyenne montagne devant la diminution des crédits spécifiques dont elles bénéficient traditionnellement. Je reviendrai d'ailleurs demain, au cours de la discussion du budget de l'environnement et du cadre de vie, sur les problèmes d'aménagement rural en moyenne montagne, notamment dans les zones périphériques et les parcs nationaux, à propos des crédits du nouveau fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F. I. D. A. R.

Le 5 octobre dernier, j'avais posé une question orale concernant un autre secteur de l'industrie touristique — et sans doute l'un des secteurs les plus importants de cette industrie — celui de l'hôtellerie, en particulier de l'hôtellerie saisonniere. La réponse que vous m'avez fait tenir était un peu floue. C'est pnurquoi je me permets d'y revenir et de vous rappeler trois préoccupations essentielles de cette industrie hôtelière, qui est l'une de celles qui produit le plus d'activité et donc d'emplois.

Dans les stations de sports d'hiver de ma circonscription, 60 p. 100 des emplois touristiques sont créés par l'industrie hôtelière saisonnière. A cet égard, les prêts consentis par le Crédit hôtelier ne sont plus accessibles au taux de 11,70 p. 100 et les responsables de cette industrie hôtelière demandent que l'ensemble des prêts de modernisation et de création d'hôtels soient fournis par le F. D. E. S.

Deuxième préoccupation: en liaison avec la profession, des travaux ont élé entrepris en vue d'assurer la proportionnalité des charges sociales au temps d'occupation des hôtels. C'est là une condition indispensable à la survie de nombreux petits hôtels de type familial, et je ne puis que vous encourager à poursuivre dans cette voie.

Troisième préoccupation: au moment où chacun s'accorde à reconnaître que l'hôtellerie et le tourisme sont des industries, pourquoi, en matière de quota de fuel pour l'hiver prochain, faire subir à l'industrie hôtelière un sort différent de l'industrie en général?

Dans une région comme la mienne où les conditions climatiques et atmosphériques posent des problèmes particuliers de chauffage, il n'est pas acceptable de voir la consommation de fuel limitée à 90 p. 100 de la consommation de l'année dernière.

S'agissant des problèmes de la montagne, qui ont déjà été évoqués par M. Fenech, je souligne de nouveau mon inquiétude. Ilne laut pas oublier que la montagne est un espace libre, un espace non limité et susceptible d'accueillir encore plus de touristes. Or de nombreux exemples nous laissent à penser qu'elle est un peu délaissée. La loi d'orientation agricole n'y consacre que quelques lignes au détour d'un paragraphe.

J'ai déjà évoqué la diminution des crédits d'aménagement direct. En outre, les petites communes subissent une sorte de freinage, de blocage des équipements et des aménagements. Enserrées, prisonnières d'un carcan de procédures, elles ne disposent pas des moyens financiers et techniques qui leur permettent de faire face à toutes les nouvelles conditions qu'on leur impose.

D'où notre inquiétude: sous couvert de mettre un peu d'ordre dans la politique de la montagne, il ne faut pas la pénaliser. Il me parait donc utile, comme je l'ai suggéré récemment, qu'une délégation interministérielle à la montagne coordonne toutes les activités, toutes les initiatives et tous les financements

actuellement un peu dispersés,

En conclusion, monsieur le ministre, au terme de ces quelques minutes trop brèves pour évoquer un sujet qui me tient à cœur, je considère que, dans la période de crise économique que nous traversons, il n'y a sans doute pas d'investissements plus utiles que ceux qui tendent à développer l'activité touristique dès l'instant qu'ils produisent une activité, des emplois et des richesses locales.

M. Jean-Pierre Delalande, Très bien !

- M. Michel Barnier. Au-delà de l'aspect économique, il y a l'aspect humain et social, celui de la réduction des inégalités devant les loisirs, celui de la qualité de la vie qui reste un objectif privilégié pour les Français.
 - M. Pierre Forgues. Et vous allez voter le budget!
 - M. Michel Barnier, ... et une aspiration profonde.

Nous avons encore beaucoup à travailler ensemble, monsieur le ministre, pour que les chiffres budgétaires traduisent un peu micux et un peu plus cette aspiration. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. Alain Richard.
- M. Alain Richard. Monsieur le ministre, vous êtes responsable, au titre du tourisme, d'une intervention publique essentielle en faveur de laquelle l'effort devrait s'intensifier dans notre crise économique et sociale.

L'effort en faveur du tourisme social est, en effet, et à plusicurs titres, l'un des ressorts de la croissance profonde à laquelle aspirent certains d'entre nous ou de la croissance sobre dont se réclame le chef de l'Etat.

C'est précisément parce que ni votre projet de budget ni l'ensemble de la politique dans laquelle il s'inscrit ne portent trace de cet effort que je crois nécessaire de donner l'alarme.

Que ce soit pour les emplois, pour le maintien des équilibres humains et naturels menacés dans certaines régions par la désertification, que ce soit pour la réduction des gaspillages, de promotion d'une forme de tourisme moins consommatrice d'énergie et d'espace, que ce soit, enfin, pour la balance des paiements, le tourisme social, par le nombre de ceux qu'il concerne, est un facteur de développement économique considérable et d'un développement économique ayant précisément une autre logique que celle de la consommation marchande indéfiniment accrue et qui, de toute façon, nous est fermée.

De plus, dans une période de stagnation ou de recul du pouvoir d'achat, dans une période de crise sociale comme celle que nous connaissons, il répond à un besoin social essentiel, car l'inégalité devant les loisirs, devant le temps de repos et le temps de distraction est l'une des plus durement ressenties, celle qui, dans notre pays, creuse le plus les clivages de classes.

Il appelle donc une action qui devrait se renforcer au lieu de se ralentir, comme e'est le cas aujourd'hui.

Conscient, sans doute, de ces nécessités que vous rappelez assez fréquemnent, vous vous trouvez aujourd'hui à la tête d'une politique désordonnée, qui se marque, pour l'année qui vient, par une méthode financière et administrative tâtonnante, une couverture dramatiquement insuffisante de plusieurs secteurs essentiels et des résultats sociaux profondément discutables.

La méthode tâtonnante d'abord. Elle est le résultat de cette politique de débudgétisation qui sera, il faut bien le dirc, la principale trace historique de l'actuel Président de la République dans la politique économique et financière de ces vingt dernières années, et qui aura marqué le secteur du tourisme.

En principe facteur de dynamisme par la diversification des sources de financement et la diversification des intervenants, cette débudgétisation se traduit dans le cadre des attributions qui sont les vôtres par une sous-information qui va jusqu'au camouflage, par un détournement des fonds qui va jusqu'au gaspillage...

M. Xavier Hamelin. Oh!

M. Alein Richard, ... par un désordre dans leur utilisation qui va jusqu'à la contradiction.

Pour illustrer la sous-information, je prendrai l'exemple des aides aux villages de vacances. Sauf erreur, on peut recenser au moins six sources de financement de ces aides: les subventions du ministère de tourisme, les subventions du ministère de

l'agriculture, les subventions du fonds de rénovation rurale, les prêts du fonds de développement économique et social, les prêts du Crédit agricole et, enfin, les interventions en subventions et en prêts de la caisse d'allocations familiales.

Si l'on se réfère au tableau de la page 14 du rapport pour avis qui récapitule ces différentes interventions, on s'aperçoit qu'au moins la moitié des intervenants et beaucoup plus de la moitié certainement des crédits concernés sont inconnues, même pour 1979. Ainsi l'information du Parlement en ce domaine devient totalement impossible malgré les louables efforts accomplis par le rapporteur et la commission. Nous ne pouvons même plus vérifier la nature des aides distribuées, les secteurs bénéficiaires et les moyens utilisés.

Pour montrer qu'il y a détournement, je prendrai l'exemple des interventions en faveur du développement de l'hôtellerie.

Vous avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, que des primes qui avaient été attribuées au titre de certaines catégories d'intervention en faveur du tourisme social avaient dû être remboursées l'année suivante parce qu'elles avaient été utilisées dans un sens opposé à celui prévu initialement. D'une façon générale, la confusion qui s'établit au niveau de certaines interventions entre le tourisme social et le tourisme commercial ordinaire ne permet plus l'instauration d'une véritable frontière et aboutit à ce que des crédits en principe affectés au tourisme social, à un tourisme redistributif, servent en réalité à financer des opérations revêtant un caractère strictement financier.

Enfin, pour souligner le désordre, je prendrai le cas de la création, du développement ou de la rénovation des centres de

vacances.

On constate un accroissement considerable des aides au fonctionnement fournies essentiellement par les caisses d'allocations familiales ou par les collectivités locales. En revanche, s'agissant de l'investissement, alors qu'il est clair que les besoins en lits vont se developper si l'aide au fonctionnement continue de s'accroître, l'effort de l'Etat en faveur de la rénovation des centres de vacances reste extraordinairement faible.

Voici maintenant près de deux ans que le haut comité de la jeunesse et des sports, statuant sur les directions de recherche présentées par votre prédécesseur, a réclamé, à l'unanimité je crois, la création d'une aide de l'Etat de 10 francs par jour et par enfant hébergé en centre de vacances. A ma connaissance, aucune suite n'a été donnée a cette demande; et l'avenir des centres de vacances reste très incertain. Seront-ils aidés un jour par l'Etat?

En ce qui concerne les gites ruraux et l'ensemble des formes d'hébergement social qui sont situés à l'intérieur d'un habitat ancien ou traditionnel — stations vertes ou stations de ski au village — votre politique reste profondément hésitante voire inexistante.

Quand on sait que la subvention normale pour l'aménagement d'un gîte rural dans une maison existante est de 5 000 francs, on ne s'étonne pas de l'extraordinaire inégalité des résultats de cette politique ni du fait que la qualité des gîtes ruraux ne soit pas véritablement contrôlée. On ne voit pas, en effet, comment vos services pourraient contrôler la bonne utilisation des aides et la réalisation de normes satisfaisantes alors que les crédits affectés aux propriétaires de ces gîtes ruraux sont si ridiculement faibles.

M. Pierre Forgues. Très bien!

M. Alain Richard. S'agissant de la politique du tourisme en faveur du troisième âge, les interventions de l'Etat sont pratiquement nulles. Tout est renvoyé aux régimes sociaux. Faute de concertation et de coordination des politiques, la politique qui est menée dans ce domaine accroît les inégalités et aggrave les cloisonnements sociaux. Il s'agit d'un des échees dramatiques de notre société à une époque où le nombre des retraités augmente d'année en année et où leur validité moyenne s'améliore sans cesse.

Enfin, pour donner un dernier exemple des secteurs insuffisamment aidés, je citerai la protection et le balisage des chemine de randonnée, qui constituent pourtant l'une des composantes du tourisme de proximité pour les habitants des grandes agglomérations — je pense en particulier à la région d'He-le-France. Pour l'instant, l'Etat n'accorde qu'une aide minime et s'en remet à une coordination entre les collectivités locales qui est particulièrement délicate compte tenu de la dimension des zones convernées

La redistribution sociale en matière de tourisme ne fonctionne pas. A ce propos, la lecture du tableau établi par l'I. N. S. E. E. sur la fréquentation par les différentes catégories socio-professionnelles des centres de vacances et des auberges de jeunesse est très éclairante : on s'aperçoit que ces tormes d'hébergement, en principe à vocation sociale, reçoivent 4.5 p. 100 de l'ensemble des vacanciers, toutes catégories confondues, pourcentage que

l'on retrouve pour les « ouvriers » et qui est légèrement supérieur — 5,2 p. 100 — pour les « cadres moyens ». C'est dire que l'effort de redistribution sociale auquel participent en principe ces formes d'hébergement a abouti à un échec, faute de moyens.

De même, on observe que les opérations d'aménagement rétablissent bien souvent les ségrégations géographiques constatées en milieu urbain. C'est vrai en tout cas pour la côte du Languedoc, où les centres d'hébergement social sont éloignés des équipements principaux, du littoral, des lieux de loisirs, à l'image de ce qui se passe dans la région parisienne ou dans les grandes agglomérations urbaines.

Plus grave encore est le fait que les organismes à but non lucratif, qui sont le support essentiel du tourisme social, connaissent aujourd'hui une véritable crise de motivation. Ils ne se développent pas; ils sont placés entre le marteau et l'enclume, obligés de composer avec un ensemble de contraintes commerciales et financières; ils sont fort peu aidés par la puissance publique tant pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'équipement. La crise atteint aussi la double activité en milieu rural, le tourisme artisanal et la petite hôtellerie. Cette situation est grave car ces secteurs qui périclitent auraient pu aider au redémarrage du tourisme social dont ils constituent un des éléments moteurs

Constatons également la « démotivation », la perte d'enthousiasme chez les bénévoles qui militent dans ces secteurs.

En conclusion, je ne pourrais mieux faire que de reprendre une partie des considérations que vient d'énoncer M. Michel Barnier. Il est symptomatique que cette récusation de la philosophie et des objectifs de votre politique, monsieur le ministre, vienne d'un parlementaire de la majorité. Votre politique ne permet pas de lutter efficacement contre l'aggravation des inégalités et contre les ségrégations. Les occasions de contact, d'enrichissement mutacl et de rééquilibrage humain que devrait apporter le temps de loisir ne font que s'amenuiser, ce qui accentue le malaise dont souffre notre société.

Prenons-en le symptôme le plus manifeste: la dérive croissante de la jeunesse, qui refuse une société de plus en plus gangrénée par le commerce, où tout est à vendre, comme on peut le constater, notamment dans le domaine du tourisme et des loisirs.

Vous avez lu comme moi, monsieur le ministre, le rapport sur la violence établi par l'un de vos collègues du Gouvernement. Or votre politique est une cause profonde d'accroissement des marginalisations et des comportements de rejet. Nous en retrouverons dans l'avenir les faiblesses et les insuffisances qui se traduiront par une crise sociale encore plus profonde.

Notre refus de voter votre budget n'est pas fondé sur des craintes à court terme concernant l'équilibre d'une institution déterminée ou d'une catégorie d'entreprises, mais sur le fait que vous êtes en train de détraquer les mécanismes profonds de communications et d'échanges à l'intérieur de la société française.

Votre impuissance à ce sujet porte un germe de crise grave. Nous nous deviens de la dénoncer avec gravité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Léotard.

M. François Léotard. Selon les estimations, le tourisme rapportera cette année à notre équilibre commercial entre 25 et 30 milliards de francs. C'est une somme considérable puisqu'elle dépasse le produit global de nos exportations agricoles ou de nos ventes d'automobiles.

Cent cinquante quatre millions de francs — soit le double du budget de ma petite commune — tel est le budget que vous nous proposez d'adopter, monsieur le ministre, pour conduire votre action.

La comparaison de ces deux chiffres — mais comparaison n'est pas raison — nous conduit à poser quelques questions simples et à tenter de vous aider à y apporter les réponses que méritent votre action et la situation de notre pays.

En matière de tourisme, la concurrence internationale qui nous est imposée, nos structures politiques, administratives et géographiques limitent en grande partie notre liberté d'action. Face à ces contraintes, efforçons-neus de donner des réponses d'avenir.

La concurrence présente un double aspect.

Nous sommes concurrencés par les autres pays développés qui interviennent dans des conditions de prix de revient analogues aux nôtres mais qui déploient un effort plus grand que nous.

Nous sommes aussi concurrencés par le reste du monde où jouent plemement les différences de coûts vis à-vis duquel nous risquons d'être perdants si nous vendons la même chose.

Pour ce qui concerne les pays développés, je rappellerai que l'effort de promotion de la France sur les marchés étrangers est inférieur en volume, non seulement à celui du Canada ou des Etats-Unis, ce qui peut paraître normal, mais également à celui de l'Irlande, de l'Espagne, de la Belgique ou du Danemark.

Il faut donc augmenter, en volume, notre effort en direction des pays développés — et à cet égard nous soutenons votre action, monsieur le ministre — mais il faut également le réorietter dans sa nature à l'égard des autres pays qui vendront mieux que nous, et moins cher, le sable, la mer, la neige ou la montagne.

Il faut que nous nous battions sur un autre terrain, celui de la qualité, de la valeur ajoutée et du mieux-vivre.

A l'instar de ce qui se fait ailleurs, nous devons procéder à un véritable redéploiement de notre actoin touristique. Le tourisme, chez nous, doit être une rencontre, un dialogue. Nous ne devons pas, sous prétexte qu'il concerne une masse toujours plus grande de personnes, en faire un intrument déshumanisé, « déculturé » de notre équilibre commercial. Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans l'équation « tourisme de masse égale accueil de masse». La vocation de la France est la qualité de l'accueil, du produit et des hommes. Nous devons rendre sa place à l'individu, que ce soit celui qui vient chez nous ou celui qui l'accueille.

Notre politique touristique doit être tournée vers l'avenir. Bien que ses moyens soient nécessairement moins abondants que par le passé — et nous le comprenons fort bien — nous souhaitons que l'action de votre département soit malgré tout plus ambitieuse, et nous savons que vous la voulez plus efficace.

D'abord, une action plus ambitieuse au regard du temps: il s'agit de conduire et d'accompagner, bien sûr, mais surtout de prévoir l'accroissement des loisirs auquel nous assistons déjà. Le nombre des Français partant en vacances a, en effet, augmenté de 10 p. 100 en treize ans.

Votre ministère doit être un 1. nistère du temps gagné et du temps partagé, du temps de la création et de la rencontre, du temps de la découverte et du jeu. Il faut donc que vous pesiez davantage encore sur la répartition spontanée de l'aménagement du temps. Il n'est pas concevable, par exemple, que les structures administratives de notre pays — et vous devez être au premier rang — ne fassent pas un effort considérable pour l'étalement des vacances. Nous comptons sur vous peur que vous agissiez avec ténacité auprès des autres ministres concernés. Ce doit être là un objectif permanent de votre action et je souhaiterais qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire vous puissiez faire devant l'Assemblée nationale le point des mesures qui ont été ou qui seront prises.

Mais notre politique touristique doit être également plus ambitieuse au regard de l'espace. Il y a un lien, en effet, très direct entre le tourisme et l'aménagement du territoire.

Or nous ressentons une légitime inquiétude devant l'évolution des dépenses d'équipement qui, globalement, sera négative. Pourtant, seule une action publique volontaire et tenace peut nous permettre de corriger les déséquilibres auxquels nous assistons.

L'avenir de la politique du litteral nous inquiète aussi. La ligne de bataille du tourisme frauçais. c'est actuellement, qu'on le veuille ou non, le littoral français. Or, en ce domaine, les autorisations de programme enregistrent une baisse de plus de 22 p. 100, qui a été soulignée par les précédents orateurs. C'est-à-dire que nous allons affronter ce problème — c'est l'un des plus délicats, des plus complexes de notre aménagement — avec quelque sept millions de francs!

Il faut, certes, faire la part des choses et ne pas oublier que des crédits substantiels sont inscrits aux chapitres d'autres ministères. Mais alors, pourquoi ne pas définir avec ces derniers, et notamment avec le ministère de l'environnement et la D. A. T. A. R., une véritable politique d'aménagement du littoral qui concernerait, par le biais de schémas intercommunaux, la politique foncière des communes, la politique de gestion du domaine public, ainsi que l'aménagement des plages et de l'arrière-pays immédiat des zones côtières?

Nous louchons là, mes chers collègues, un des points cruciaux de l'action touristique que nous devons mener. C'est à l'évidence une action pluridisciplinaire et interministérielle.

En effet, monsieur le ministre, comment ne pas remarquer que vous êtes le gestionnaire direct d'un peu moins de la moitié des crédits affectés par l'Etat au tourisme? L'autre moitié — un peu plus de 200 millions de francs pour 1980, uniquement pour ce qui concerne l'équipement — vous échappe, et nous le regrettons.

Je suis donc convaincu qu'il faut définir, beaucoup mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, les rôles respectifs

de l'Etat et des collectivités locales. A l'Etat incombe la tâche de coordonner et de rectifier, d'aménager et de prévoir.

- M. Roland Beix. Et d'accorder des dérogations !
- M. François Léctard. Connaissant les grands déséquilibres qui. sont les nôtres, entre le littoral et l'arrière pays, entre l'été et l'hiver, entre le Sud et le Nord, vous devez définir les moyens de la correction et de l'action.

Ces moyens doivent être les vôtres, réunis dans votre main et ils doivent être proportionnés plus équitablement, c'est-à-dire davantage avec ce qu'ils rapportent. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir et d'un investissement public dont on est certain, ce qui est rare, qu'il est générateur de prosits pour le pays.

- M. Reland Beix. Du moins pour quelques-uns!
- M. François Léctard. En dehors de cette intervention directe, il resterait à l'Etat l'aide à l'intervention privée là où elle ne se ferait pas spontanément.

Nous sommes tous conscients de l'effort exceptionnel qui a été consenti en faveur de l'hôtellerie au cours des dernières années. Mais il faut le poursuivre et, surtout, l'orienter davantage, par une fiscalité moins dissuasive, vers la petite hôtellerie et l'hébergement individuel.

Enfin, les collectivités locales doivent cesser de subir seules et en première ligne le choc du déferlement touristique.

Si nous soulignons avec satisfaction la progression rapide des crédits versés aux communes touristiques par le ministère de l'intérieur — de 300 millions de francs en 1978 à plus de 400 millions on 1979 - nous ne pouvons manquer d'être inquiets pour deux raisons.

D'une part, le nombre de ces communes s'accroît régulièrement et les sommes à répartir sont chaque année partagées entre des bénéficiaires de plus en plus nombreux.

D'autre part, fait plus grave, cette compensation ne couvre pas, loin s'en faut, la totalité des charges induites par le tourisme que supportent ces communes

Il faut que vous nous aidiez, monsieur le ministre, à développer cette thèse qui n'est pas admise pas tous, car elle va à l'encontre de beaucoup d'idées reçues, mais qui avait été prise en compte par votre prédécesseur, M. Jacques Médecin.

Si le tourisme rapporte à l'Etat, ce dont nous nous félicitons, il coûte très cher aux communes. Ces dernières sont certainement, et de loin, le premier investisseur touristique de France. Mais il faut leur donner les moyens de l'être.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous féliciter de trois initiatives.

D'abord, les comptes du tourisme traduisent un effort de clarté sans précédent Ainsi que le signalait M. Barnier, si nous devons agir, nous devens d'abord connaître.

Ensuite, l'augmentation des subventions aux syndicats d'initiative qui figurent dans votre projet de budget pour plus de 130 p. 100. Il faut rendre hommage devant vous à tous ces responsables qui forment un tissu très dense de bonne volonté, de compétence et de qualité humaine. Songeons à ce qu'ils représentent dans nos villages. Je suis sûr que vous vous associerez à cet hommage.

Enfin, n'en déplaise à certains, la priorité donnée à l'exportation. Quel responsable politique peut affirmer, sans naïveté ou sans cynisme — mais alors il faut choisir — qu'il ne s'agit pas là d'une priorité incontestable pour l'Etat? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Ehrmann.
- M. Charles Ehrmann. Mesdames, messieurs, en écoutant les orateurs qui m'ont précédé, j'étais partagé entre deux senti-ments : la fierlé et l'étonnement.

Fierté parce que le tourisme est actuellement une des premières industries françaises. Au point de vue économique, elle micres industries trançaises. Au point de vue economique, elle représente un million et demi de personnes, soit 7 p. 100 de la population active; 8 p. 100 du produit intérieur brut; 173 milliards de francs, autrement dit l'équivalent de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture réunies; quatre fois le chiffre d'affaires de l'aéronautique; 27 milliards de francs de devises, c'està-dire plus que les exportations agricoles ou d'attractelles. d'automobiles.

En 1978, le tourisme seul — je vous lis, monsieur le ministre! — a permis à la France d'équilibrer la balance de ses échanges extérieurs. Ces choses-là, on ne les sait pas assez.

Tous ces chiffres ne peuvent que trouver un écho favorable auprès de l'étu d'une région pour laquelle le tourisme consti-tue, avec le bâtiment, la ressource essentielle: 5 à 6 milliards de francs, dont 25 à 30 p. 100 de devises étrangères.

Au point de vue social, le tourisme et les vacances constituent pour nos concitoyens, dans une proportion sans cesse croissante, l'évasion-type des soucis de la vie quotidienne. En 1979, entre 52 cl 55 p. 100 des Français sont ainsi partis en vacances durant les seuls mois d'été, et je ne parle pas des millions d'entre eux qui sont partis à Noël ou à Pâques.

Quant à la venue des étrangers, elle entraîne une prise de conscience par les peuples de leur profonde solidarité.

Enfin, il faut souligner que le tourisme crée 50 000 emplois nouveaux par an, et cela est particulièrement bienvenu aujourd'hui.

Mon étonnement provient de ce que les Français ont dépensé 24,5 milliards de francs à l'étranger — 19 milliards de francs selon la Banque de France. Et si la balance touristique est positive, c'est, pour certaines années, de fort peu.

Dès lors, je me demande si votre budget — 143 millions de francs — est suffisant, même si l'on y ajoute les 204 millions de francs qui figurent dans les budgets d'autres ministères et que vous devriez gérer.

Peut-on se contenter, à l'étranger, de cent soixante-cinq personnes réparties dans dix-huit représentations implantées dans quatorze pays, pour faire la publicité de la France et attirer les étrangers, surtout lorsqu'on connaît l'ampleur de l'effort réalisé par nos concurrents? Cela avait frappé votre prédécesseur, M. Jacques Médecin, qui avait voulu que les villes de la Côte d'Azur, Nice notamment, ajoutent leurs propres efforts à ceux du ministère.

Conscient de ce problème, vous créez le groupe d'intérêt éco-nomique pour la promotion du tourisme à l'étranger, « Bienvellue en France », mais le crédit de 2,5 millions est-il suffisant? Vous signez des accords avec le Maroc, l'Egypte, bientôt la Bulgarie, mais quelles en sont les conséquences ?

A l'intérieur, on se plaint que notre infrastructure, nos équipements ne soient pas suffisants, et l'on constate avec tristesse que la France accueille cinq fois moins de congrès que la Suisse.

Mais l'Etat a-t-il une politique d'aide en rapport avec les 27 milliards de francs en devises que dépensent les étrangers? Je prendrai quelques exemples dans ma région. Est-il normal que la ville de Nice paie seule un palais des congrès de 300 millions de francs — et le prix sera à peu près identique pour celui de Cannes — qui aura certes des retombées positives pour la ville, mais qui représentera une dépense telle que l'on freinera la vie scolaire et sportive, par exemple? Cette réalisation page de la ville de Nicolard de Nicolar lisation pesera sur la vie quotidienne des Niçois et des Niçoises, alors que la venue, dans ce palais des congrès, d'étrangers qui, sans lui, seraient partis en Italie, en Espagne ou ailleurs, apportera des devises qui seront bénéfiques pour la France tout entière.

Je pense très sincèrement que l'Etat, bénéficiaire de ces devises, devrait subventionner la construction de ces palais. De même, comme le rappelait mon collègue M. Fenech, pour tous les hôtels qui paient une T. V. A. de 7 p. 100 sur l'hôtellerie et de 17,60 p. 100 sur le restaurant, il serait normal d'envisager une restitution de cette taxe lorsqu'elle est encaissée sur des étrangers, soit directement comme pour un produit exporté, soit sous la forme d'investissements forcés ou de crédits bonifiés à très bas taux. C'est une demande légitime que vous présente une profession qui, malgré des taux de remplissage supérieurs à ceux de 1938 — chaque jour, les hôtels de Nice ont refusé des milliers de personnes au mois d'août - souffre tout de même parce que les charges sont très lourdes en raison du nombreux personnel qu'elle emploie et d'un mauvais taux de remplissage pendant certains mois de l'année. La conséquence est que à Nice, en douze ans, le nombre des hôtels a diminué de 10 p. 100 et celui des chambres de 12 p. 100.

Par ailleurs, dans une période difficile pour l'emploi, nous pourrions recevoir davantage d'élèves dans notre école hôtelière — car les quatre cents qui en sortent chaque année sont placés immédiatement — si nos locaux étaient plus grands.

L'un des aspects positifs de votre action est l'effort accompli pour que les Français apprennent à connaître leur pays et aillent moins à l'étranger, attirés par un matraquage publicitaire extra-ordinaire et des prix moins élevés, dus essentiellement à des charges sociales moins lourdes.

J'approuve donc entièrement la création du service « France-Information-Loisirs > — le F. I. L. — qui permettra aux Français de mieux se connaître, assurera un accès plus aisé des moins fortunés d'entre eux aux loisirs en leur faisant connaître des endroits bon marché — c'est le « tourisme de famille » dont a parlé le Président de la République — et améliorera notre balance touristique. Mais, la encore, monsieur le ministre, le crédit d'un million de francs est-il suffisant?

Nos atouts géographiques, climatiques, historiques et gastronomiques, le talent des professionnels français, la qualité de vos services nous ont longtemps servis. Mais, aujourd'hui, la concurrence s'est élargie à tous les pays, et il faut nous battre.

Elu d'une des premières régions touristiques de France puisqu'elle accueille environ 6 millions de touristes par. an, dont un tiers d'étrangers, je suis mieux placé que quiconque pour savoir qu'une renontmée touristique séculaire et des hommes décides ne suffisent plus.

Il faut une politique fondée sur de larges ressources financières. Hélas, monsieur le ministre, vous ne les avez pas.

Je souhaite ardemment, pour ma ville, ma région et mon pays, que le Gouvernement le comprenne et vous donne les moyens de conduire une grande politique touristique. C'est dans cet espoir, et en tenant compte des efforts extraordinaires que vous accomplissez avec les maigres crédits qui vous sont alloués, que je voterai, monsieur le ministre, votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour la seconde fois, j'ai l'honneur de présenter devant votre assemblée le budget du tourisme.

J'ai tenn, en effet, à ce que ce budget continue de faire l'objet d'un examen séparé, afin de répondre à l'intérêt que l'Assemblée a toujours porté aux problèmes du tourisme.

A cet égard, je me félicite de la création d'un intergroupe du tourisme préside par M. Fenech, et je souhaite qu'à travers la concertation permanente que j'ai engagée avec cet intergroupe, l'Assemblée soit régulièrement informée de la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Cette création est le témoignage d'une prise de conscience, celle de la fonction économique du tourisme.

Votre démarche rejoint la mienne. En effet, la première décision que j'ai prise à mon arrivée dans ce ministère a concerné l'établissement d'un véritable compte du tourisme, satellite de la comptabilité nationale.

J'ai la conviction que les pouvoirs publics comme les professionnels doivent pouvoir s'appuyer sur des chiffres incontestables et sur une analyse scientifique de l'ensemble des flux materiels et financiers qui découlent de l'activité touristique.

Je m'étais engagé devant vous l'année dernière à entreprendre ce travail et, le menant à bien, j'ai conscience d'avoir répondu à l'attente de votre assemblée.

Cette approche a été effectuée en liaison étroite avec l'institut national de la statistique et des études économiques, la direction de la prévision du ministère de l'économie et le commissariat du Plan. Elle se traduit par l'élaboration d'un compte dont les premiers résultats seront publiés avant la fin de cette année.

Les chiffres en sont éloquents.

La dépense intérieure du tourisme, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réalisées sur notre territoire, à l'occasion d'un dépla-cement touristique, s'est élevée en 1978 à plus de 180 milliards de francs, soit 8 p. 100 du produit intérieur brut.

Nous voici donc en présence d'un secteur comparable par son importance à celui de l'agriculture, de la chasse et de la pêche

Le tourisme représente une industrie majeure pour notre pays, majeure pour l'emploi, pour l'investissement et pour l'équilibre de notre balance des paiements. Sans l'apport du tourisme, en effet, celle-ci n'aurait pas été équilibrée en 1978 et ne le serait pas devantage cette année. Je remercie MM. Barnier, Léotard et Ehrmann, ainsi que le rapporteur pour avis, M. Bégault, d'avoir souligné cette vérité fondamentale. Au-delà des difficultés, le tourisme demeure une activité en expansion et deut l'effet le tourisme demeure une activité en expansion et dont l'effet d'entraînement est significatif pour d'autres secteurs.

Mon ambition, comme ministre chargé de ce domaine, est simple : porter l'action des pouvoirs publics en faveur du tourisme à la hauteur de ce que cette industrie représente dans

notre économie nationale. Le budget que je vous présente est l'un des moyens de cette action, mais il n'est pas le seul.

Il s'élève à un total de 154 millions de francs, et malgré un contexte de rigueur, il traduit quelques choix très clairs. Mais la politique que j'ai engagée dépasse le cadre de ce

C'est la raison pour laquelle, après avoir mis en tumière ses lignes de force, je reviendrai sur certaines des grandes actions que j'ai engagées et qui n'ont pas, ou peu, de traduction budgétaire.

Le projet de budget pour 1980 vous propose de porter une attention particulière à la promotion de la France à l'étranger, à la promotion de la France en France et à la mise en valeur de l'ensemble de notre patrimoine touristique.

La promotion de la France à l'étranger, d'abord.

Je vous propose d'y consacrer en 1980 plus de 50 millions de francs.

En 1978, le solde de la balance des paiements touristiques tel qu'it est évalué par mes services a représenté 2 747 millions au bénéfice de la France, c'est-à-dire que notre balance touristique a dégagé un excédent égal à celui du commerce extérieur dans son ensemble. La Banque de France, dont le mode de calcul est différent, évalue ce solde à un montant qui dépasserait 7 milliards de francs.

C'est dire combien l'activité touristique est indispensable à l'équilibre de notre balance des paiements et combien la poursuite d'une action vigoureuse de promotion sur les marchés extérieurs est indispensable.

Pour être efficace, cette action doit être concertée. C'est la raison de la création du groupement d'intérêt économique * Bienvenue en France », qui réunit les principales entreprises françaises, publiques et privées, concernées par le développement des flux touristiques vers notre pays.

Tous les partenaires du groupement ont décidé de mettre en commun avec l'Etat leurs budgets commerciaux sur la base de programmes précis portant sur la commercialisation de produits touristiques nouveaux dont le groupement d'intérêt économique assurera la promotion.

J'ai souhaité qu'à partir de 1980 la participation de l'Etat soit nettement identifiée au budget. C'est donc un crédit de 2,5 millions de francs qui sera attribué au groupement d'inté-rêt économique l'année prochaine, crédit qui sera démultiplié par l'apport des autres membres du groupement et qui per-mettra notamment d'attaquer des marchés qui, le plus souvent, ne sont pas couverts par une représentation officielle du

Le deuxième aspect de nos exportations touristiques auquel nous n'avons pas, à mon avis, accordé une attention suffi-sante, concerne l'exportation de l'hôtellerie française, et plus généralement des équipements touristiques.

Je ne parle pas seulement du Club Méditerranée, qui est dans tous les esprits et qui représente une forme de vacances spécifiquement française, qui s'est imposée progressivement dans le monde.

Je veux parler également des entreprises d'ingénierie, des au deuxième rang mondial, derrière les Etats-Unis d'Amérique, et que, peut-être, elles peuvent demain conquérir le premier

Il y a là un domaine largement ouvert aux initiatives fran-caises que je m'efforce de promouvoir dans tous mes dépla-cements à l'étranger et à travers les conventions touristiques que la France passe avec de nombreux pays. Cette politique de coopération active s'est traduite, depuis que je suis en charge de ce secteur du tourisme, par la signature d'accords nouveaux avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, le Maroc et

Le succès grandissant d'un salon comme celui d'Equip'Hôtel, premier au monde dans sa catégorie, témoigne qu'il y a la, pour notre commerce extérieur, une opportunité à saisir.

Au débit de notre balance touristique, se trouvent - M. Ehrmann l'a rappelé — les dépenses des touristes français à l'étran-ger. Aussi le deuxième axe fondamental de la politique du tourisme concerne-t-il la promotion du tourisme en France.

C'est la raison pour laquelle a été créée en janvier dernier l'association & France - Information - Loisirs », qui regroupe les divers partenaires locaux, régionaux et nationaux, professionnels et associatifs, afin de mieux harmoniser et diffuser l'information disponible. Au cours des années à venir, « France - Information -Loisirs » sera dotée des techniques modernes de l'informatique et de la télématique.

Par ailleurs, ainsi que l'ont mis en évidence le rapport de la commission présidée par M. Jacques Blanc et les travaux récents du conseil supérieur du tourisme, il y a beaucoup d'obstacles autres que financiers au non-départ en vacances, au president de la conseil de la conseil d'information par des parties par de la conseil d'information. mier rang desquels figure le manque d'information.

 France - Information - Loisirs > se trouve donc au confluent d'une préoccupation d'ordre économique et d'une préoccupation d'ordre social. Sa mission est double : d'une part, inviter les Français à découvrir les richesses de leur pays plutôt que de dépenser à l'étranger le budget dont ils disposent pour leurs loisirs; d'autre part, permettre, par une meilleure information, la démocratisation de l'accès aux vacances et aux loisirs.

Cette association recevra pour cela une subvention de fonctionnement, dont j'ai souhaité qu'elle soit clairement identifiée au budget, et qui a été fixée pour 1980 à un million de francs.

La troisième ligne de force de ce budget concerne la mise en valeur de notre patrimoine touristique.

La promotion de la France, qu'elle soit à l'intention des étrangers ou des Français eux-mêmes, doit être prolongée par la mise en valeur touristique de notre pays.

Cette mise en valeur doit s'appuyer sur la création de produits touristiques nouveaux. Je citerai, à cet égard, les deux exemples du thermalisme et des congrès, domaines où les possibilités de développement sont considérables, mais dans lesquels la France exploite encore mal le capital dont elle dispose.

De même, l'action d'étalement des vacances que j'ai entreprise est indissociable d'une meilleure répartition géographique des vacanciers.

En effet, l'une des raisons pour lesquelles les Français vont passer leurs vacances à l'étranger est la saturation d'un certain numbre de régions à des périodes bien précises de l'année. C'est le cas du littoral, notamment méditerranéen, dont je m'efforce de réduire l'encombrement par une mise en valeur de l'arrièrepays, en liaison avec l'ensemble des élus de cette région que je

Pour illustrer mon propos, je prendrai trois exemples qui montrent à quel point la France dispose de ressources touristiques qui restent encore à exploiter.

Le premier est celui de la mise en valeur touristique de l'espace rural, et ce point a été souligné tout à l'heure avec raison par M. Michel Barnier.

Avant mon entrée au Gouvernement, j'ai présidé, dans cette assemblée, le groupe d'études parlementaire pour l'aménagement de l'espace rural. Je me le rappelle. Je fais dunc du développement touristique de l'espace rural l'un des fondements de mon action.

C'est la raison pour laquelle, en 1980, seront poursuivis l'élaboration de nouveaux schémas régionaux de tourisme, la mise en place des centrales départementales de réservation, le lancement de nouveaux guides régionaux « Loisirs Accueil » et toutes les actions possibles en faveur des formes nouvelles de tourisme sportif, culturel ou de découverte, que recherchent les Français.

Cette mise en valeur touristique de l'espace rural est une œuvre de longue haleine. Mais, pour la première fois, cet été, elle a commencé à rencontrer le succès. Un engouement s'est manifesté pour les produits du « tourisme vert » et je suis persuadé que 1980 verra la poursuite de cette tendance.

J'ajoute que cette politique touristique de l'espace rural est indissociable de l'effort qui sera poursuivi en faveur du tourisme social.

Plusieurs voix sur les bancs des socialistes. En diminuant les crédits!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. A cet égard, je voudrais indiquer que si le titre V de ce budget marque une régression apparente, c'est parce qu'ont été opérés les changements d'imputation budgétaire dont j'ai déjà parlé, dans un souci de clarté et de respect des dispositions de la loi organique de 1959. L'effort accompli sur le terrain en faveur du tourisme en espace rural ne sera pas relâché. C'est ainsi que je tripleral l'année prochaine les moyens que j'accorde aux gites ruraux par l'intermédiaire de l'association « Agriculture et Tourisme ».

J'indique à M. Barnier, concernant la question qu'il m'a posée, qu'il existe une franchise de taxe pour les revenus lies à l'exploitation des gites ruraux et inférieurs à 21 000 francs et que la T. V. A. est, bien entendu, au taux réduit de 7 p. 100.

- M. Alain Richard, Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre?
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Bien volontiers.
- M. le président. La parole est à M. Alain Richard avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Alain Richard, Cé que vous, venez de dire, monsieur le ministre, signifie-t-il qu'une politique d'augmentation des crédits à l'équipement des gites ruraux transitera par une subvention globale à une association?

Cela vous paraît-il conforme aux lois organiques sur la comptabilité publique dont vous vous réclamiez à l'instant?

- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur Alain Richard, vous avez sur ce point, avec certains de vos collègues, déposé des amendements tendant à supprimer les subventions allouées à l'association « France Information Loisirs » et au groupement d'intérêt économique. Nous nous en expliquerons tout à l'heure. (Interruptions sur les bancs des socialistes.)
- M. Alain Richard. Ce n'est pas 'une explication : je parlais de subventions d'équipement!
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des lolsirs. Vous avez longuement parlé des problèmes des centres de vacances.

Il a dù se glisser une certaine confusion dans votre esprit, ear les crédits d'équipement destinés aux centres de vacances ne figurent pas au budget du tourisme, mais à celui de la jeunesse et des sports. (Mêmes mouvements.)

- M. Alain Richard. Qui en est le ministre?
- M. Jean-Claude Gaudin. Munsieur Richard, soyez poli!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ajoute M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisifs a joute à l'intention de l'Assemblée tout entière qu'à la demande des groupes de la majorité, j'ai engagé l'année dernière un programme de rénovation de ces centres de vacances, que les crédits ont été considérablement majorés, qu'ils le seront à nouveau en 1980 de plus de vingt millions de francs, que toute attribution d'une subvention de l'Etat entraîne une subvention du même montant d'une caisse d'allocations familiales, que souvent le département intervient et que nous assistons actuellement à une opération de grande envergure de rénovation de ces centres, qui ne laisse à la charge des associations qu'un montant très minime de l'ordre de 10 p. 100 du montant des

Par votre interruption, vous m'avez permis, monsieur Alain Richard, de fournir cette precision qui est à porter non pas à votre crédit mais à celu de la majorité. (Applaudissements sur les banes de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Certains orateurs de l'opposition ont d'ailleurs indiqué qu'il n'y avait pas eu de progression du nombre des départs en vacances des Français. Cette affirmation est tout à fait inexacte. Au cours des quinze dernières années, le nombre des Français partis en vacances a progressé de plus de huit millions.

- M. Gérard Houteer. Ils sont partis huit jours au lieu de trois
- M. Pierre Forgues. Et, si vous remontiez jusqu'à 1936, vous pourriez vous prévaloir d'une progression de 100 p. 100 !
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je ne possède pas comme M. Porelli les chiffres qui concernent les départs en vacances de l'été 1979. Je ne sais pas où il les a obtenus. Pour ma part, je ne les ai pas encore. Il doit avoir des méthodes de statistiques autres que les miennes, lesquelles sont fondées sur une analyse rigoureuse de données dont l'exploitation ne m'est pas encore parvenue.

Mais je souhaite que les résultats de cette année permettent de constater une nouvelle progression de ces départs.

En tout eas, les élus des régions de montagne savent bien que le nombre des séjours à la montagne s'est accru de près de 70 p. 100 en eing ans.

Il y a donc eu un effort très net de démocratisation des vacances. Et, comme M. Barnier, je souhaite aussi que l'effort particulier d'aménagement de la montagne soit poursuivi.

D'ailleurs il ne doit pas y avoir d'opposition entre cet effort d'aménagement touristique et l'effort particulier de protection des sites. C'est une concordance qui, au contraire, doit se manifester. Nous nous efforcerons de la mettre en œuvre de façon privilégiée sur quelques sites.

J'ajoute, après l'aménagement de l'espace rural et de la montagne, que je me préoccupe tout particulièrement de l'aménagement touristique des départements et territoires d'outre-mer.

J'avais indiqué l'an dernier à l'Assemblée que l'une de mes priorités serait d'établir un plan de développement touristique des Antilles. Ce plan a été mis en œuvre. Après les diffi-eultés rencontrées par cés deux départements, je réunirai la nouvelle conférence des présidents de comités régionaux de tourisme aux Antilles afin que nous apportions à ces populations éprouvées par le cyclone notre soutien. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rossemblement pour la République.)

M. Pascal Clément. Bravo!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ajoute que vous tous, messieurs les députés, avez suggéré, avec vos deux commissions, une augmentation des crédits d'aménagement touristique.

En l'état actuel du débat, chacun comprendra que le Gonvernement n'est pas en mesure de faire une proposition immédiate à l'Assemblée. Mais j'ai bon espoir que cette question pourra être tranchée favorablement à partir du 17 novembre prochain.

Pour condaire l'ensemble de ces actions, l'administration

centrale du tourisme a été réorganisée.

Cette resonte doit être prolongée sur le terrain. C'est la raison pour laquelle j'ai procédé à une restructuration des représentations officielles du tourisme français dans un certain nombre de grandes zones du monde et tout particulièrement en Amérique du Nord. Voilà pourquoi je vous propose dans le budget qui vous est soumis, de majorer les moyens des comités régionaux et des délégués régionaux au tourisme.

Grâce au dynamisme nouveau de l'administration, grâce aux contacts étroits et directs que j'ai pu nouer avec les organisations professionnelles, les grandes associations de tourisme social et les organismes représentatifs des échelons régionaux et locaux du tourisme, une politique nouvelle a pu être mise en œuvre. Elle a d'ailleurs permis de mobiliser l'ensemble des partenaires intéressés.

C'est ainsi qu'a été créée cette conférence permauente des présidents de comités régionaux de tourisme dont je vous parlais à l'instant.

Tel est également le sens de la réforme qui a été effectuée cette année du conseil supérieur du tourisme. L'élargissement de cet organisme consultatif lui permettra, à l'avenir, d'être véritablement représentatif du tourisme dans sa diversité.

En terminant, je souhaiterais revenir sur ce que j'ai indiqué au début de cette intervention.

L'action de l'Etat en l'aveur du tourisme dépasse singulièrement le cadre de ce budget.

C'est ainsi que, pour la première fois dans l'histoire politique de ce pays, le ministre chargé du tourisme est également responsable de la politique interministérielle d'aménagement du temps.

M. Antoine Porcu. Ce n'est pas une réussite!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des toisirs. M. Léotard m'a demandé quelles mesures avaient été ; 'ses.

J'indiquerai que le Gouvernement a pris deux décisions.

La première, c'est que les départs en vacances d'été, comme les retours, s'étaleront dans le temps, et que le système des zones applicables aux vacances de février sera désormais étendu aux vacances d'été. Pour 1980, les départs en vacances s'èchelonneront ainsi entre le 27 juin et le 11 juillet.

Deuxième mesure, essentielle pour les responsables des villes touristiques, comme pour les dirigeants des associations qui gérent des centres de vacances: nous fixerons, pour une période de trois années à l'avance, les dates des vacances scolaires, afin que chacun sache exactement comment les équipements devront être utilisés.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Enfin, j'indiquerai qu'il n'y a pas de politique touristique en France sans des professions touristiques solides et en bonne santé.

S'agissant de l'hôtellerie, de la restauration et du camping, j'ai conduit, de concert avec M. le ministre de l'économie, une politique de libération des prix.

Je souhaite que les chefs d'entreprises redeviennent des gestionnaires libres et responsables, sachant investir et créer des emplois.

En outre, je me suis efforcé, dans le même esprit, de développer l'aide à la modernisation de l'hôtellerie.

C'est ainsi qu'un décret de mai 1979 a étendu à l'ensemble des zones de montagne le régime, plus favorable, de la prime hôtelière, jusque-là réservée au seul Massif central.

De même, l'hôtellerie rurale des zones de montagne pourra bénéficier prochainement d'une prime de modernisation de 4 000 francs par chambre, financée par l'Etat et par les départements.

Enfin, j'ai indiqué à Cannes, devant le syndicat national des agents de voyage, que cette profession doit prendre en main son propre avenir, affronter sans complexes des techniques nouvelles et des conditions économiques en mutation permanente. Elle doit également apprendre à redécouvrir le marché frarçais.

Les professions touristiques savent que l'Etat est avec elles pour les aider.

Une observation maintenant pour répondre à M. Alain Richard qui a parlé, à propos des aides de l'Etat à l'hôtellerie, de « détournements ».

Cette question avait été évoquée, notamment à la demande de M. Barnier, lors d'une réunion de la commission des affaires culturelles. A la suite de cette réunion, une inspection générale a eu lieu, dont les résultats sont clairs: aucun détournement n'a pu être constaté.

Je demande donc à M. Alain Richard de peser ses mots, car le terme de détournement — et il le sait de par sa profession — est lourd de conséquences. On n'avance pas un mot de cette nature sans être certain de ce que l'on affirme. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Alain Richard. S'il n'y a pas en détournement, pourquoi certaines primes ont-elles été remboursées?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il n'y a pas eu de détournement, monsieur Alain Richard. La commission a eu le rapport de l'inspection générale. Je le tiens à votre disposition. Vous vous expliquerez sur les termes que vous avez employés.

M. Alain Richard. Its sont inscrits dans le rapport !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ajoute, messieurs les députés, qu'un climat nouveau s'est instauré dans le domaine touristique.

Une politique a été mise en œuvre, qui reconnait la place essentielle du tourisme dans l'activité nationale. Elle est menée en accord étroit avec l'ensemble des intéressés. J'ai conscience qu'elle sert l'intérêt de notre pays.

Sans le tourisme, la France n'aurait pas équilibré ses comptes extérieurs l'année dernière.

Sans le tourisme, elle ne les équilibrerait pas cette année.

Les recettes touristiques laissées par les étrangers en France, en 1978, ent représenté plus de 40 p. 100 de la facture pétrolière de ce pays. C'est dire que les efforts de promotion que nous avons engagés doivent être poursuivis.

Je fais confiance à la majorité pour soutenir le Gouvernement dans cette action. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et le rassemblement pour la République.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse, sports et loisirs : Il. — Tourisme ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

« Titre III : 5241 170 francs;

« Titre IV : 5185000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

- « Autorisations de programme : 33 092 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 16 700 000 francs. »

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

- « Autorisations de programme : 41 465 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 9 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état 3, MM. Pourchon, Forgues, Alain Richard, Nucci et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 378 ainsi rédigé:

« Réduire les crédits de 1 million de francs. » La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Vous avez dit, monsieur le ministre, que les Français ne partaient pas en vacances parce qu'ils n'étaient pas informés.

J'ai le regret de vous dire que si les Français ne partent pas en vacances, c'est peutêtre parce qu'ils ne sont pas informés, mais c'est aussi et surtout parce qu'ils n'en ont pas les moyens et parce que les structures d'accueil sont insuffisantes en quantité et en qualité. Au lieu de promouvoir, comme mesure nouvelle, cette sorte de gadget qui vous permettra de donner un poste à quelques-uns de vos amis fonctionnaires (Protestalions sur les bancs de l'union pour la démocratie française), il eût mieux valu augmenter les crédits du tourisme social.

Or, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure dans mon intervention, ces crédits sont en nette régression et ce ne sont pas vos propos, monsieur le ministre, qui nous ont rassurés. Pourtant, à vous entendre, vous avez tout fait. Je m'attendais d'ailleurs, lorsque vous parliez de vos efforts en faveur du tourisme social, à ce que vous disiez que la prime à la vache était encore une création de votre ministère. (Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Les socialistes demandent donc que l'on réduise de 1 million de france les crédits destinés à la création de cette association « France-Information-Loisirs » qui n'est qu'un gadget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Par respect pour mes collègues, je ne puis donc formuler d'avis.
- M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il s'agit d'une question essentielle. J'insiste sur ce point,
- « France-Information-Loisirs » a été créée et est gérée en liaison étroite avec toutes les associations de tourisme social.

Elle regroupe les élus des communes touristiques, les présidents de tous les comités régionaux de tourisme, les dirigeants de toutes les grandes fédérations nationales, des syndicats d'initiative et des comités départementaux de tourisme.

L'amendement du parti socialiste constitue un désavcu de toutes les actions collectives engagées depuis le début de l'année.

- M. Pascal Clément. Très bien !
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Désaveu du président de l'Union nationale des associations touristiques, organisme qui regroupe l'ensemble des associations de tourisme, toutes tendances confondues, de «Tourisme et travail» au Touring-Club de France.

Le président de l'Union nationale s'est, la semaine dernière, félicité avec chaleur de la bonne marche de « France-Information-Loisirs ».

J'ajoute que cet amendement désavoue les mairies et les offices de tourisme de villes qui ont demandé à être correspondants de « France-Information-Loisirs ». J'en citerai quelquesunes au hasard pour nos amis socialistes : Grenoble, Lille, Marseille...

- M. Christian Nucci. Au hasard, bien sûr!
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La première convention entre « France-Information-Loisirs » et une municipalité » été signée par l'adjoint au maire de Grenoble.
 - M. Jean-Claude Gaudin. Il est d'une autre tendance !
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. « France-Informations-Loisirs » rassemble les efforts de l'ensemble des professions du tourisme, des associations touristiques et des élus régionaux et locaux intéressés par le développement touristique.

C'est pourquoi, sur cet amendement, je demande un scrutin public. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Forgues, pour répondre au Gouvernement.
- M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, cet amendement ne constitue pas un désavœu des associations que vous venez d'évoquer, bien au contraire. Il tend à montrer que le crédit d'un million de francs affecté à l'information ne changera pas quoi que ce soit à la situation du tourisme en France.

Le groupe socialiste veut ainsi mettre en évidence le fait que le budget du tourisme social, qu'il conviendrait de développer en priorité, est un budget de recul.

Vous m'objectez que toutes les municipalités et toutes les associations ont accepté d'ahdèrer à « France-Information-Loisirs ». C'est exact, mais il faut bien voir qu'auparavant elles assumaient seules la charge de l'information — et l'un de nos collègues a cité à ce sujet l'exemple de Nice. On leur propose quelques miettes; elles les acceptent. Mais les actions qu'elles jugeraient possible d'entreprendre avec un million de francs suffiraient à mettre à sa juste place la mesure nouvelle que vous nous proposez!

- M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur Forgues, maintenez-vous, à l'égard de « France-Information-Loisirs », le terme de gadget ?
 - M. Pierre Forgues. Bien entendu!
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. L'Assemblée jugera.
 - M. le président. Je mets aux voix l'amendement nº 378.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

- Le scrutin va être annoncé dans le Palais.
- M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Sur le titre IV de l'état B, MM. Pourchon, Forgues, Alain Richard, Nucci et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 379 ainsi rédigé:

- « Réduire les crédits de 2,5 millions de francs. » La parole est à M. Alain Richard.
- M. Alain Richard. Cet amendement vise un élément de la poiitique d'information du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs lequel est aussi chargé du tourisme qui nous paraît porter sur une contre-priorité.

En effet, alors qu'un grand nombre d'actions de développement et même d'investissement ne font pas l'objet de subrentions en capital, mais simplement de prêts dont certains ne sont pas même bonifiés, voilà que l'on veut accorder une subvention à fonds perdus, une subvention portant dépense de caractère définitif, pour ficiancer un instrument d'information qui revêt la forme d'un groupement d'intérêt économique rassemblant, pour l'essentiel, des entreprises à caractère commercial, dont l'objectif est justement d'assurer une promotion commerciale de type classique.

Je conçois que le Gouvernement et sa majorité, au nom du libéralisme, s'engagent dans une participation budgétaire directe à des opérations de promotion de vente conduites par des entreprises réunies dans un groupement d'intérêt économique. Ils mettent là en jeu leur interprétation du libéralisme.

Il nous aurait semblé préférable d'utiliser en priorité les crédits publies pour encourager le maintien en France du tourisme des Français. Les résultats eucsent été les mêmes sur la balance des paiements.

En effet, n'oubliez pas, monsieur le ministre, que la balance du tourisme est influencée non seulement — cela va de soi par le séjour de touristes étrangers en França; mais aussi par les départs des Français vers l'étranger, quelles que soient les catégories d'hébergement qu'ils utilisent.

Une politique visant au maintien des touristes français en France aurait pu être heureusement encouragée par le crédit de deux millions et demi de francs que vous destinez au groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France ». Cette somme aurait pu être utilisée pour aider — ce qui nous semble être la vocation des crédits budgétaires — des organismes à caractère social, des organismes à caractère non lucratif.

Aider, sur ces fonds budgétaires, une opération purement commerciale de promotion de vente ne va pas dans le sens de la plus grande efficacité du roint de vue de la balance des paléments et constitue un choix social que nous considérons comme une contre-priorité.

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial. La commission n'a pas examine cet amendement.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ai écouté avec une très grande attention M. Alain Richard. Il vient de défendre « France-Informations-Loisirs » dont il demandait la suppression par un amendement précédent. En effet, cet urganisme n'a pas d'autre objet que d'informer les Français sur les possibilités de vacances et de loisirs en France.

Nous avons, par ailleurs, créé un groupement d'intérêt économique dénommé « Bienvenue en France » pour la promotion du tourisme français à l'étranger. Certains n'ont-ils pas rappelé l'intérêt qui s'attachait à une telle pronotion, c'est-à-dire à la venue en France de touristes étrangers qui sont porteurs de devises? Ce groupement d'intérêt économique, que préside M. François Missoffe, rassemble toutes les entreprises publiques et privées qui sont intéressées par la promotion du tourisme.

La règle est simple. Elle tend à la démultiplication des efforts de l'Etat. Chaque fois que celui-ci dépense un franc, ses partenaires, publics et privés, en apportent quatre. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité engager une action d'incitation pour permettre le démarrage de ce groupement d'intérêt économique.

J'ajoute que la première opération que ee groupement a conduite avait pour objet la promotion des Antilles françaises. N'était-il pas normal que ces départements d'outre-mer, si durement touchés par ailleurs, bénéficient d'une priorité de la part de l'Etat et du groupement « Bienvenue en France »?

Je note que le parti socialiste soubaite la suppression d'un groupement d'intérêt économique, ne veut pas de la promotion du tourisme français à l'étranger et considère qu'aider les Antilles n'est pas un choix politique majeur pour notre pays.

- M. Pierre Forgues. Votre affirmation est abusive!
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Bien évidemment, telle n'est pas la conception du Gouvernement. (Applandissements sur les benes de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
 - M. le président. La parole est à M. Alain Richard.
- M. Alain Richard. Je ne suis ni désireux ni capable de me situer sur le terrain polémique où le ministre se meut avec talent, ce qui lui permet d'éviter de parler des problèmes de fond du tourisme social

L'intervention du groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France » — M. le ministre ne l'a pas démenti — consiste bien à subventionner à concurrence de 20 p. 100 une opération de promotion de vente à l'étranger qui est conduite pour l'essentiel par des entreprises privées rentables.

Certes, des entreprises publiques participent à ce groupement. Mais chacun suit que la participation respective des entreprises privées et des entreprises publiques, et surtout les bénéfices qu'elles en retirent, sont de l'ordre d'un cheval pour une alouette. Nous verrons si le ministre peut citer des chiffres de nature à contredire cette affirmation. Pour l'essentiel, en effet, les opérations qui sont conduites — que ce soit aux Antilles ou ailleurs, car la répartition géographique importe peu c'est encore là un faux problème — sont pilotées par de grands groupes financiers dont la structure est dominée par les banques.

Il n'est pas dans notre intention de transférer ces crédits d'aide à l'information vers une autre aide à l'information, mais en faveur d'interventions publiques pour les investissements de tourisme social. Si l'Etat subventionne suffisamment les opérations d'investissement, les collectivités locales et les associations à but non lucratif feront leur affaire de l'information. D'ailleurs, de plus en plus nombreux sont ceux qui, dans ce pays, préfèrent dispenser eux-mêmes leur information que de vous l'abandonner (Applandissements sur les banes des socialistes.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.
- M. Pierre Forgues. Les Antilles, c'est la France, monsieur le ministre!
- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Effectivement, mais il s'agit bien de promouvoir le tourisme vers la France et donc de faire en sorte que les étrangers viennent aux Antilles.

Vous expliquer l'ensemble du mécanisme prendrait trop de temps. Les principaux partenaires du groupement d'intérêt économique, ceux qui ont été à l'origine de sa création, sont — je l'indique à M. Alain Richard — la S. N. C. F., Air France, l'Aéroport de Paris, le syndicat national des agents de voyage, les organisations syndicales de l'hôtellerie et de la restauration.

- Je ne crois pas qu'il y ait là quoi que ce soit de répréhensible.
- M. Alein Richard. Mais quels sont les bénéficiaires?

- M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je crois honnêtement, monsieur Alain Richard, que vous ne connaissez pas encore bien les dossiers du lourisme.
 - M. le président. La parole est à M. Marie.
- M. Bernard Marie. Monsieur le ministre, je vous ferai le reproche inverse de celui que vous a adressé M. Alain Richard. En tant que responsable d'une ville touristique, je sais les efforts que je dois faire pour assurer sa promotion: ils sont à peu près du niveau de ceux que le Gouvernement consent en faveur du groupement d'intérêt économique en question.

Je ne suis donc pas mécontent que, pour une fois, l'effort des collectivités soit relayé et qu'un G. I. E. — mais on aurait pu penser à une autre formule — réalise une epération relativement homogène et soulage un peu les villes.

Il faut être conscient des efforts que consentent d'autres pays pour attirer les étrangers. Vous me rétorquerez peut-être qu'on ne peut comparer l'importance et l'étendue des deux pays, mais j'ai pu constater les efforts que déplojent les Etats-Unis pour promouvoir le tourisme, notamment dans des provinces où il n'existait pas auparavant. Sans évoquer celui de l'Espagne ou celui de l'Italie, l'effort de la France, comparé à celui des Etats-Unis, est bien peu de choses.

Je demande donc au Gouvernement d'aller encore plus loin ear, indiscutablement, la promotion du tourisme n'est pas suffisamment aidée. (Applaudissements sur les baucs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. Alain Richard.
- M. Alain Richard. Je ne souhaite nullement faire croire à M. le ministre que je connais les dossiers mieux que lui. Mais qu'il ne mésestime pas ses adversaires! Je lui ai posé une question sur la répartition entre secteur public et secteur privé des entreprises qui ont vocation à bénéficier de la campagne de promotion organisée par « Bienvenue en France ». Je pense, en effet, que la proportion qu'il a indiquée sans donner de chiffres, d'ailleurs, car il est prudent risquerait fort d'être inversée.

Il ne me semble pas que les bénéfices commerciaux de cette opération de promotion iront principalement à Air France ou à la S. N. C. F.!

- M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 379. (L'amendement n'est pas adopté.)
- M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre IV.
- M. Christian Nucci. Le groupe socialiste vote contre ce titre ainsi que contre les titres suivants.

(Le titre IV est adopté.)

- M. le président. Personne ne demande la parcle?...
- Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)
- M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mots aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et de loisirs, concernant le tourisme.

I. - Jeunesse et sports.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, si le projet de budget de la nation indique les priorités que le Gouvernement entend douner à son action au cours de l'année concernée et, par la même, définit sa volonté politique, l'examen du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs démontre a priori que ce département ministériel a été, au moins pour cette année, le cadet de ses soucis.

Ne voulant pas vous imposer la lecture fastidieuse de chiffres que vous retrouverez dans mon rapport écrit, je me bornerai à deux comparaisons particulièrement expressives.

Par rapport à 1979, le budget de l'Etat augmente en francs courants de 14,3 p. 100, alors que celui de la jeunesse, des sports et des loisirs n'augmente que de 3,29 p. 100, se situant au dernier rang de tous les départements ministériels et traduisant, compte tenu de l'inflation monétaire, une diminution très sensible par rapport à l'an passé des moyens consacrés à ce ministère. Confirmation en est apportée par le pourcentage qu'il représente dans l'ensemble du hudget de l'Etat — un peu moins de 0,64 p. 100 en 1980 contre 0,69 p. 100 en 1979 — atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis l'avénement de la V' République.

Il n'entre pas dans mes intentions de porter, à la seule vue de ce budget, un jugement de valeur ni sur les choix fondamentaux effectués par le Gouvernement, compte tenu de la situation économique et sociale que nous traversons, ni même sur la politique du mioistre de la jeunesse, des sports et des loisirs, à travers cette constatation sommaire. Mais je m'efforerai, comme je l'ai fait devant la commission des finances, de souligner objectivement les quelques points forts que contient ce budget, d'en relever les faiblesses, d'apporter quelques suggestions et de formuler les demandes exprimées par la commission des finances dans ses observations.

Voyons d'abord les points forts. Ils sont loin d'être négligeables.

Premier point fort: l'éducation physique au collège et au lycée. Grâce aux mesures prises l'an passé et à la création de 980 nouveaux postes d'enseignant, le déficit en ce domaine a été ramené de 74 500 heures hebdomadaires à la rentrée de 1977-1978 à 41 500 pendant l'æinée scolaire 1978-1979. Ce déficit devrait encore être abaissé de 19 000 heures à la présente rentrée et disparaître totalement à la rentrée de 1980.

Deuxième point fort : l'accroissement de l'aide aux fédérations et aux clubs. Il est spectaculaire, puisque cette aide quintuple presque en quatre ans, passant de 62 millions en 1977 à près de 300 millions en 1980, et triple par rapport à 1978. Il faut toutefois apporter quelques correctifs à son sujet. Le premier est que cet accroissement est dû à des ressources extra-hudgétaires pour l'essentiel en perspective de recouvrement : 11 millions de francs en 1978, 72 millions en 1979 et 182 millions en 1980. Au contraire, la part du budget diminue d'une année à l'autre, passant de 120 millions en 1979 à 108,5 millions en 1980. Ainsi se trouve confirmée la crainte que j'exprimais l'an dernier de voir l'Etat se désengager sur ce plan au fur et à mesure que s'accroitrait le produit des ressources extra-hudgétaires. S'agissant d'une question de principe, j'ai formulé à ce sujet une observation que la commission des finances a fait sienne à l'unanimité. Elle tend au moins au rétablissement de l'effort de l'Etat sur ce chapitre.

Troisième point fort: l'aide aux sports d'élite. Sans nul doute, l'approche des jeux Olympiques de Moscou justifiait à elle seule un ajustement sensible des crédis. C'est chose faite puisque cette priorité prend essentiellement l'aspect d'une majoration importante — 41,8 p. 100 — des suhventions destinées à la préparation et à la participation aux grandes compétitions. Il conviendra de suivre l'évolution de cette politique au lendemain des Jeux de Moscou. Mais, pour ma part, j'estime qu'elle devra être continuée.

Deux autres interventions de l'Etat font apparaître à première vue des augmentations intéressantes.

C'est le cas de celle qui est consacrée aux associations sportives scolaires ou universitaires dont la subvention est majorée de 19,7 p. 100. On ne peut, toutefois, en tirer un argument de valeur dans la mesure où elle a pour but de compenser les effets de la modification du régime des heures d'enseignement pouvant être consacrées à l'animation des associations.

Les actions d'information connaissent, elles aussi, un pourcentage d'accroissement intéressant — 22.2 p. 100 — mais le montant des crédits — 18,4 millions de francs contre 14,4 millions — est si faible qu'on peut le considérer plus comme indicatif que significatif.

Venons-en aux points iaibles,

Nous ne relèverons que les principaux, et d'abord le fléchissement de près de 25 p. 100 des crédits de paiement qui passent de 479 à 360 millions de francs. Par ailleurs, maintenus à leur niveau antérieur — soit 442,5 millions de francs — les crédits d'engagements traduisent, en francs constants, une baisse sensible correspondant à l'érosion monétaire.

En dépit de l'augmentation des heures d'enseignement du second degré, les crédits de fonctionnement correspondant au «franc-élève» restent inchangés et l'observation précédente, sur la diminution des moyens compte tenu de l'érosion monétaire, ost encore aggravée par l'accroissement sensible du nombre d'élèves concernés. Cette anomi lie a fait l'objet d'une observation de votre commission des 'inances et nous espérons que le Gouvernement en tiendra compte.

Il faut, en revanche, se mo itrer moins réservé concernant les crédits consacrés à l'enscignement supérieur. Si ceux-ci passent de 65,8 millions de francs à 61,9 millions, traduisant une baisse de près de 6 p. 100, il convient de tenir compte que cette diminution est due, avant tout, au transfert d'enseignants effectué en 1978-1979 en application du plan de relance. Cette haisse n'est donc pas significative. On ne saurait en dire autant pour lès subventions de fonctionnement et d'entretien des installations sportives des universités, qui restent plafonnées à 10 millions de francs, c'est-à-dire à leur niveau de 1979. Cela est très préoccupant, notamment à Paris, où s'est déjà posé et où continue à se poser le problème du fonctionnement du centre Jean-Sarrailb.

Cette dernière observation vaut également pour les crédits de promotion des activités et des loisirs socio-éducatifs qui, essentiellement destinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, sont praliquement maintenus à leur niveau de 1979 — 1,7 p. 100 seulement d'augmentation. Mais, si l'on tient compte de la relative priorité donnée aux subventions du F.O.N.J.E.P. et aux offices france-allemand et france-québecois pour la jeunesse, les autres actions de promotion d'activités et loisirs ainsi que les centres de vacances subissent une détérioration supérieure à l'érosionn monétaire, et cela a également motivé une observation de la commission des finances.

Cette analyse quantitative du budget qui nous est soumis conduit à s'interroger sur l'existence d'une ligne directrice dans ses orientations ou par rapport au budget précédent.

Apparemment, la démarche apparaît pragmatique, et il faut s'en réjouir, si l'on considère que les mesures nouvelles budgétaires ou extra-budgétaires répondent aux principales observations et préoccupations qui avaient été formulées l'an passé à l'occasion de ce même débat. C'est aussi évident dans la mesure où les défaillances soulignées en ce qui concerne les crédits d'engagement et les crédits de paiement résulteraient pour les premiers de l'insuffisance des demandes d'équipement en provenance des régions — demandes qui seraient entièrement couvertes par les crédits d'engagements inscrits — et pour les seconds des sommes effectivement nécessaires aux réglements des opérations actuelles ou nouvelles qui seront terminées en 1980.

S'il en est bien ainsi, les critiques que j'ai formulées précédemment perdraient une bonne partie de leur valeur. Il vous appartiendra, tout à l'heure, monsieur le ministre, de nous confirmer la véracité de cette explication et d'en analyser les raisons a priori quelque peu surprenantes.

Mais, si ces explications sont exactes, doit se poser le problème de l'avenir. Même si, sur le plan des constructions, parait achevée la mode des opérations spectaculaires et coûteuses, plus encore pour le fonctionnement ultérieur, laissé le plus souvent à la charge des collectivités locales, que pour l'investissement luimême, il faudra se souvenir que, dans toutes les régions et pour teutes les collectivités, se pose le problème des équipements légers nécessaires pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de se livrer à une activité sportive.

Dans cet esprit, l'opération « mille clubs » a été, en définitive, un succès. Il faut la pérenniser en la modifiant et en y intégrant des infrastructures légères de plein air, surtout en milieu rural.

De même, dès à présent, doit se poser le problème des hommes. Il est le plus important et revêt différents aspects.

D'abord, la définition des finalités, c'est-à-dire des besoins. Faut-il privilégier l'éducation physique, tronc commun de la formation sportive, on l'animation sportive proprement dite?

La première passe essentiellement, et dès à présent, par l'existence d'une troisième heure d'éducation physique dans le second cycle partout où cette troisième heure n'existe pas encore.

La deuxième passe par la redéfinition et l'intensification de l'action des associations sportives scolaires ou universitaires à laquelle les professeurs et professeurs adjoints consacraient jusqu'au redéploiement de l'an passé, trois heures hebdomadaires avec, semble-t-il, un certain succès, et qui, depuis les modifications apportées, semble marquer une certaine stagnation, voire une régression.

S'il paraît souhaitable que les doux actions puissent coexister, il est évident qu'il faudra les échelonner dans le temps et, par là même, faire des choix. Personnellement, nous pensons que le retour au système antérieur des trois heures consacrées à des associations sportives scolaires plus attrayantes pour les jeunes devrait être prioritaire. Mais, quel que soit le choix retenu, il faudra se pencher sur la situation des hommes.

La moyenne d'âge des professeurs et professeurs adjoints d'éducation physique se situe entre trente-deux et trente-cinq ans. Cela signifie qu'à brève échéance le recrutement de ces deux corps, s'il se poursuit au rythme actuel, s'arrêtera faute de débouchés nouveaux et que, dans les vingt-cinq prochaines années, toutes choses égales par ailleurs, les concours risquent d'avoir lieu seulement pour remplacer les quelques départs à la retraite, c'est-à-dire qu'ils seront peu nombreux.

M. Edmond Vacant. Il faut créer des postes!

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Il est donc grand temps de se pencher non seulement sur la situation matérielle de ces corps de fonctionnaires mais aussi sur le devenir de tous ceux qui souhaiteraient embrasser cette carrière et qui risquent de se heurter à un mur. Il faudra aussi trouver une solution au problème des professeurs qui, en raison de l'âge, pourraient difficilement continuer à être les animateurs souhaités par les élèves.

Le problème n'est pas facile à résoudre, et le Gouvernement et les syndicats devraient d'autant plus se hâter de l'étudier qu'il commande la régulation des recrutements. Mais, avant de l'avoir résolu, il faut surtout écarter la tentation facile et provisoire qui consisterait à recruter immédiatement le maximum de professeurs destinés à faire face aux lâches d'enseignement dans les lycées et les collèges ou même dans l'enseignement supérieur, à assurer le fonctionnement des associations sportives scolaires ou universitaires, voire à former l'encadrement des fédérations et des clubs sportifs.

Sur ce dernier point, il faut être réaliste et parfaitement conscient que le mieux appar et peut être parfois l'ennemi du bien. A l'heure actuelle, la quasi-totalité des dizaines de milliers de clubs sportifs n'existent que grâce au bénévolat.

M. Jean-Pierre Delalande, C'est vrai!

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Il est impensable que des animateurs professionnels puissent remplacer, même partiellement, plusieurs centaines de milliers de personnes qui consacrent chaque semaine, à titre totalement gratuit, uniquement par amour de leur sport, de leur club ou des jeunes, parfois autant d'heures que les enseignants en effectuent dans le cadre de leur profession.

Vouloir faire coexister dans un club animateurs professionnels et animateurs bénévoles conduirait, à brève échéance, pour des raisons purement psychologiques, à la disparition de ces derniers, et par là même à la disparition du sport en France.

En revanche, il faut montrer à ces bénevoles reconnaissance et considération pour leur dévouement et leur abnégation. Il faut aussi leur donner toutes possibilités d'améliorer leur formation et leur sens pédagogique. Ils sont parmi les meilleurs des Français. Il faut leur faire toute confiance.

M. Xavier Hamelin. Très bien!

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Voilà, mes chers collègues, les quetques réflexions — ces dernières à titre personnel — que je voulais vous livrer en vous invitant à adopter ce budget, sous les réserves contenues dans les quatre observations de la commission des finances que je rappelle:

Premièrement, définir un projet désormais plus ambitteux pour le sport à l'école et améliorer les crédits « franc-élève » ;

Deuxièmement, préserver les concours hudgétaires pour l'aide aux mouvements sportifs face aux relais « extra-budgétaires » de financement;

Troisièmement, ajuster les crédits à la hausse des prix en ce qui concerne les subventions destinées aux loisirs des jeunes;

Quatrièmement, enrayer la régression de l'investissement sportif dans les charges du ministère.

La commission des finances a adopté ce budget et je vous invite à faire de même. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président, La parole est à M. Héraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
- M. Robert Héraud, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, 1980 : Lake Placid Moscou ; 1980 : l'année des jeux Olympiques!

En cette occasion bien particulière qui compte tant pour les sportifs, et spécialement pour les Français en raison de la portée de l'événement et en souvenir de Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux, nous pouvions espérer que votre ministère bénéficierait d'un meilleur budget.

Le projet de budget dont nous discutons aujourd'hui est loin d'être mirifique. Il présente encore quelques zones d'ombres. Les chiffres ont été rappelés il y a quelques instants, fort excellemment d'ailleurs, par M. Bernard Marie, rapporteur spécial de la commission des finances. Je n'y reviendrai donc pas. Comme disait Oscar Wilde, «on peut tout exprimer avec les chiffres, même la vérité».

Je me bornerai, dans le court laps de temps qui m'est imparti, à mettre l'accent sur la valeur qualitative des choix budgétaires que vous avez su opérer dans ce contexte d'austérité et de restriction délibèrées.

La dominante olympique ne vous a pour autant pas fait perdre de vue, monsieur le ministre, vos missions de responsabilités dans les autres domaines du sport et de la jeunesse. Vous avez su éviter une polarisation excessive et démagogique sur les jeux Olympiques. Vous avez su faire des choix judicieux et logiques.

Le premier choix positif traduit la vulonté des pouvoirs publics d'en finir enfin avec la lancinante question des déficits horaires dans le second degré. Votre plan de relance, tant décrié, a déjà porté ses fruits en 1979. En 1980, grâce aux 980 postes inscrits au budget, la quasi-totalité des horaires encore non assurés seront rattrapés. Au plus tard en 1981, vous aurez à la fois répondu au vœu exprimé en 1978 par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et donné satisfaction aux milliers de parents qui réclamaient à juste titre, pour leurs enfants, l'application de l'horaire indispensable à la pratique de l'éducation physique et spor à l'école. Nous nous en réjouissons tous. Aucun combat d'arr. regarde ne doit venir entraver la poursuite de ce juste objecuf.

Le sport scolaire, quant à lui, se trouvant, dans ce budget, doté de moyens supplémentaires substantiels — une augmentation de 11,2 p. 100 — devrait connaître un grand développement en 1980. Cela démontre que, contrairement aux accusations formulées l'année dernière, il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de « tuer le sport scolaire ». De leur côté, les enseignants, conscients de leur mission, semblent vouloir, dès cette année scolaire, redonner une nouvelle vitalité au sport à l'école.

Le deuxième choix positif concerne la haute compétition. Les crédits correctement répartis doivent suffire à assurer le bon fonctionnement de ce secteur prioritaire en 1980. La politique cohérente et énergique mise en œuvre permet de placer nos athlètes de valeur internationale dans de bonnes conditions de préparation dans tous les domaines.

Avec les plans de carrière nouveau style pour les athlètes confirmés et les programmes de promotion pour les espoirs, garantissant leur avenir, nous éviterons de retrouver, plus tard, une fois échue leur mission de représentation nationale sportive, d'éternels étudiants, des professionnels déguisés ou — ce qui est plus grave — d'authentiques épaves. Nous aurons aiusi, je l'espère, des sportifs assurés de leur insertion à la juste place, qui doit être la leur dans la vie active.

A propos des jeux Olympiques, je voudrais, monsieur le ministre, appeler voire attention sur un fait bien classique et que nous, déjà anciens dans la vie sportive française, connaissons bien :

Si, après les Jeux, les résultats sont bons, vous entendrez : « Ah! quels merveilleux athlètes! Quels valeureux entraîneurs et quels dirigeants dévoués! Comme les crédits ont bien été employés! »

S'ils sout mauvais, alors là, c'est simple; on oubliera tout, les hommes, les efforts, la supériorité des autres et leurs conditions de travait différentes et l'on-dira : « Quelle imprévoyance ! Quelle gabegie de crédits! Quelle incurie nationale! A quoi sort le ministre des sports! »

A vous de tirer la leçon qui s'impose!

Ah! j'allais oublier, monsieur le ministre : nous préférons voir pleuvoir sur vous les critiques, les reproches, que de voir utiliser, par soif de victoires, des méthodes que tous, ici, nous réprouvons. Ce souci des victoires à tout prix, de la suprématie à exploitation politique, entraîne certains pays, qui se veulent pourtant exemplaires, à tolèrer la participation aux confrontations mondiales de certains athlètes pourtant reconnus, sans aucune ambiguïté, comme dopés. Des exemples récents illustrent mon propos.

Préparons nos athlètes de notre mieux, mais au moins dormons en paix! La santé des hommes vaut bien une défaite et mieux qu'une éphémère victoire peu glorieuse acquise par la malhonnêteté et la tricherie.

Le troisième grand axe de la politique sportive concerne les elubs qui sont les cellules de base de la France sportive. M. Bernard Marie a d'ailleurs excellemment indiqué tout à l'heure qu'on ne peut faire vivre le sport en France sans les clubs et leurs animateurs bénévoles. Ce sont des communautés vivantes qui regroupent les pratiquants, les animateurs et les dirigeants dont l'Etat se doit d'encourager et de soutenir l'action.

La diminution incontestable des crédits budgétaires mis à la disposition du mouvement sportif en 1980 est regrettable. C'est le point d'ombre du budget des sports. Cependant, restons objectifs: la diminution sera compensée par l'augmentation des sommes transitant par le fonds national de développement du sport, en progression de 140 p. 100, destinces à alimenter directement les clubs.

Qui ne pourrait se réjouir de ce choix qui regroupe tous les moyens provenant de ressources extérieures? Celui-ci va non seulement dans le sens d'un relèvement global de l'aide au sport, mais encore il concrétise le souci de voir s'instituer une étroite association des représentants du mouvement sportif à la gestion des crédits affectés aux clubs.

Certes, nous sommes encore loin des prévisions de la commission Neuwirth, qui demeurent notre objectif, mais un chemin a déjà été parcouru dans la bonne direction. Nous vous demandons, par un contrôle régulier, de suivre le cheminement des crédits substantiels qui sont alloués.

En ce qui concerne la jeunesse, les actions entreprises portent en priorité sur trois sectours:

D'abord, le développement de l'information. Compte tenu des résultats obtenus en 1979, il était logique de continuer d'agir dans ce sens;

Ensuite, la rénovation des centres de vacances. Le plan triennal qui s'achève en 1981 doit être mené à terme. Il aura permis la rénovation d'une centaine de centres, alors que l'opération portait initialement sur quatre-vingts sculement;

Enfin, le soutien en faveur des offices internationaux de la jeunesse : l'office franco-allemand pour la jeunesse et l'office franco-québècois pour la jeunesse.

Ces choix illustrent la priorité qu'il convient d'accorder aux aspects qualitatifs de la vie communautaire.

Des zones d'ombre subsistent encore.

L'Etnt doit consentir un effort plus grand en faveur des associations et prévoir des mesures nouvelles pour garantir le développement des centres de loisirs sans hébergement, dont la fréquentation est passée de 1 050 000 à plus de deux millions d'enfants en deux ans. Ces centres répondent, à l'évidence, à un besoin ressenti par les familles.

Le présent, monsieur le ministre, pour nous, c'est déjà le passé. Evoluer, c'est prévoir. Aussi faut-il nous tourner résolument vers l'avenir.

L'étude des documents mis à ma disposition pour la constitution de mon dossier, les observations formulées par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ainsi que le constat de l'évolution qui se fait jour dans notre mode de vie et dans notre civilisation m'amènent à vous faire part de nos préoccupations à long terme au-delà de ce projet de budget conjoncturel et d'attente pour 1980.

La loi Mazeaud avait tracé un cadre. Dans un premier temps, vous avez arrêté, dans ce cadre, les principales options qui s'imposaient pour faire face aux besoins immédiats. Mais, les mesures urgentes étant prises, il faut définir un programme d'action pour l'avenir.

La politique, selon l'abbé Sieyès, ne doit pas être « la science de ce qui est, mais de ce qui doit être ».

Le programme d'action ne doit être ni théorique ni idéaliste, mais coller aux réalités présentes et à celles qui s'annoncent pour la prochaine décencie, en tenant compte de l'individu considéré isolément et aussi de la collectivité au sein de laquelle il devra vivre. Il devra aussi prendre en considération l'apparition des valeurs, des besoins nouveaux et des conditions de vie particulières qui entraîneront de plus en plus la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Face à la nouvelle civilisation qui arrive, notre pays devra satisfaire à une demande accrue dans les domaines des activités sportives, des loisirs socio-éducatifs et des activités de détente de toutes sortes. Ne pas prévoir ce phénomène, serait une erreur grave, une faute impardonnable.

Le problème n'est pas de savoir si les Français bénéficieront, et dans quels délais, de la retraite pour tous à soixante ans, de la cinquième ou de la sixième semaine de congés payés, du travail hebdomadaire réduit à quatre jours, mais d'organiser l'emploi du temps libre qui est d'ores et déjà plus long que le temps contraint, en réservant au sport sa juste place.

Nous devons offrir aux Françaises et aux Français un large choix de techniques d'expression ou de création. S'il est de notre devoir de garantir un certain pluralisme des loisirs, nous demandons que le sport soit privilégié au sein de cette panoplie. Le plan de relance, plan d'urgence et plan conjoucturel, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, arrivera à terme dans quelques mois. Faisons dès maintenant, non plus du palliatif, mais du prévisionnel, et programmons des étapes dans le temps répondant aux besoins.

Le premier volet de notre action revêt une importance espitale : le sport à l'école, d'aberd à l'école primaire.

Il faut savoir profiter des habitudes acquises et des dispositions naturelles de l'enfant. A ce propos, il est symptomatique de constater qu'une des observations votées à l'unanimité par la commission concerne l'organisation des équipes pédagogiques dans l'enseignement primaire. Nous vous demandons instamment d'étudier avec M. le ministre de l'éducation les mesures à mettre en œuvre pour donner un élan nouveau à l'activité sportive.

Mais l'enfant, qui a commencé sa formation à l'école, doit la poursuivre en dehors, d'où l'intérêt d'intensifier l'effort en faveur des centres de vacances, des centres de loisirs sans hébergement et des clubs qui les secueillent. Il faut œuvrer là où les jeunes sont disponibles.

Dans l'enseignement secondaire, les leçons à tirer des expériences en cours nous permettent d'espérer une organisation scelaire nouvelle, en particulier en ce qui concerne les horaires consacrés à l'éducation physique et sportive et à la pratique facultative du sport scolaire. Les solutions les plus valables consistent à encourager la pratique des activités optionnelles et les demi-journées destinées aux disciplines d'éveil et de création.

La réforme des rythmes scolaires nons apparaît comme éminenment souhaitable et doit être défendue énergiquement. Mais cette réforme de conception nous impose de garantir un rerutement régulier des enseignants, non sculement dans l'interêt des étudiants qui souhaitent s'engager dans cette carrière, mais encore en raison du rôle stratégique des enseignants tant à l'école qu'en dehors.

Pour le secteur de la jeunesse, une révision des méthodes d'intervention de l'Etat s'impose afin de permettre aux associations de jeunesse, aux centres de loisirs dans les établissements scolaires et aux centres de loisirs municipaux de remplir plus efficacement leur mission d'accueil et d'accession aux disciplines d'éveil artistiques et culturelles.

Enfin, arrivés à l'âge adulte, les hommes et les femmes doivent pouvoir pratiquer un sport : au niveau international pour l'élite, au stade de la compétition, dans les clubs, pour ceux qui en ont le goût, par la pratique des activités du sport-loisir, du sport-santé, du sport-équilibre, du sport-famille pour la grande masse.

Chaque week-end, et hier encore à Paris, on a constaté avec succès un engouement en faveur de la pratique sportive. Ce signe ne trompe pas et doit inciter les autorités gouvernementales à bien penser ce nouveau problème.

Revoyons la politique des clubs. La promotion sportive passe par le club. Le libre choix existant dans les centres de plein air et dans les centres de loisirs permettra d'offrir micux encore aux Français.

Efforçons-nous de donner à ceux qui rejettent toute forme d'embrigadement, aussi laxiste soit-elle, de meilleures conditions pour pratiquer le sport libre.

Offrons aussi aux moins jeunes, non pas sporadiquement mais systématiquement, la possibilité de conserver leur capital santé et psychique. La préservation de ces deux capitaux rendra les plus grands services en diminuant les charges sociales de la nation ainsi que le déficit de la sécurité sociale et en garantissant le potentiel travail.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Héraud.

M. Robert Héraud, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé mon temps de parole.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous demande de bien veuloir tenir compte du rapport pour avis que j'ai présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et des observations finales qui y sont formulées.

Il appartient maintenant au Gouvernement de proposer une véritable politique concertée et ambitieuse du temps libre. Il est encore temps d'aller dans la bonne direction, mais il faut hâter le pas. Quatre ans pour convaincre, quatre ans pour gagner, voilà la politique que nous devrions choisir.

La France devrait être prête pour les jeux Olympiques de 1988. La société française saura alors tendre chaleureusement la main à sa jeunesse si celle-ci sait considérer le temps libre comme une grande chance et un investissement. Le temps est venu pour le Gouvernement de mettre en place un grand ministère du temps libre. Tout cela n'est pas chose facile! Pour aboutir, tout peut être un moyen, même l'obstacle!

Mesdames, messieurs, je vous demande de suivre la commission qui a émis un avis favorable, en adoptant le projet de budget soumis à votre approbation. (Applandissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Mesdames, messieurs, progressivement, en liaison avec le mouvement sportif, j'ai conscience d'avoir défini et mis en œuvre une véritable politique du sport.

Pour ce faire, j'ai tenu compte des observations présentées lors du débat budgétaire de l'an passé. C'est ainsi que le budget de 1980 sera celul de la promesse tenue: 980 postes de professeur et de professeur-adjoint d'éducation physique seront créés lors de le prochaine rentrée.

Les mesures prises permettront, pour la première fois, de respecter les horaires d'enseignement de l'éducation physique tels qu'ils sont fixés par la loi : trois heures par semaine dans les collèges et deux heures dans les lycées.

Une hypothèque sera ainsi levée, qui a empêché toute réflexion sur la finalité de l'enseignement. Vos rapporteurs, et je les en remercie, ont souligné ce fait majeur. Mais, avec raison, ils sont allés plus loin. En effet, l'année 1980 marquera une étape importante : elle sera à la fois la dernière année d'application du VII Plan et l'année des jeux Olympiques.

Par conséquent, le moment est venu de saire le point et de présenter la politique sportive du Gouvernement. Cette politique a trois ambitions : développer le sport à l'école, aider les fédérations et les clubs, engager une action particulière en saveur du sport de haut niveau.

S'agissanl d'abord du sport à l'écule, j'ai indiqué l'année dernière à l'Assemblée nationale ce qu'aurait été la rentrée de 1978 si aucune mesure n'avait été prise. Les besoins insatisfaits étaient évalués à 75 000 heures d'enseignement par semaine. Dans les collèges, 45 p. 100 seulement des classes bénéficiaient de trois heures d'enseignement. Les dispusitions retenues ont permis de dispenser 50 000 heures d'enseignement de plus par semaine. Dans les collèges, le nombre de classes bénéficiaint d'un enseignement de trois heures par semaine s'est accru de 60 p. 100. Lors de la rentrée, la situation a été encore améliorée par la création de 763 postes d'enseignant. Compte tenu de 430 transferts au profit de collèges ruraux, près de I 200 postes ont été implantés dans les établissements où l'enseignement de l'éducation physique était le plus mal assuré.

Avec les 980 postes prévus au budget, il n'y aura plus, à la rentrée de 1980, de déficit supérieur à un demi-poste dans aucun établissement.

La réaction des syndicats d'enseignants a été vive, mais le Gouvernement a maintenu sa politique. Il a eu raison de le faire : la rentrée de 1979 s'est déroulée dans le calme. Chacun a compris qu'une situation nouvelle est apparue. Les mesures prises n'étaient nullement dirigées contre les enseignants, elles ont été définies dans l'intérêt des enfants.

En outre, comme je m'y étais engagé l'année dernière devant l'Assemblée nationale, j'ai pris des mesures d'apaisement concernant la participation des enseignants aux activités des associations sportives. Un arrêté interministériel en date du 16 octobre 1979 prévoit la possibilité pour ces derniers d'être rémunérés en fonction du temps effectivement consacré à l'animation de l'association sportive. L'heure me paraît donc venue du réalisme et de la raison.

Il est désormais possible de réflechir, comme l'ont demandé les deux rapporteurs, à une politique plus ambitieuse de l'éducation physique. Il doit s'agir d'une politique de qualité qui nous conduise à réexaminer les objectifs de l'enseignement.

Dans la perspective d'une plus grande qualité de l'enseignement, deux initiatives marqueront l'année scolaire.

La première concerne la création du brevet d'aplitude physique.

Grâce à cinq tests simples, couramment utilisés dans la plupart des pays étrangers, chaque élève, entre huit et treize ans, pourra mieux connaître ses aplitudes et ainsi s'orienter vers le sport qui lui convient le mieux. La formule a déjà été expérimentée, cel été, dans plusieurs centres de vacances. Elle résulte d'une réflexion approfondie conduit, à l'I. N. S. E. P. par un groupe d'enseignants et de médecins.

Le B. A. P. ne sera pas obligatuire, mais je souhaite que les enseignants s'associent à cette initiative, qui a été conçue par des éducateurs pour des éducateurs. C'est un premier pas vers une approche plus personnalisée de l'éducation physique.

La seconde innovation réside dans l'aménagement des rythmes scolaires.

Trop souvent, l'éducation physique est la dernière discipline prise en compte dans les emplois du temps.

M. Charles Ehrmann. C'est vrai!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs: J'avais indiqué l'année dernière qu'un développement du sport à l'école passait désormais par un aménagement des rythmes scolaires.

M. Pascal Clément, Très hien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. M. Beullac souhaite explorer cette voie. Les élèves, les parents y sont favorables et les communes sont souvenl prêtes à appuyer de telles initiatives.

J'ai conscience qu'il ne faut pas compromettre ce dossier par des mesures hâtives. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé des expériences dans les villes pour lesquelles les conditions paraissaient réunies pour obtenir de bons résultats. Je suivrai personnellement ces expériences et nous aurons à étudier l'année prochaine, avec MM. les rapporteurs, leurs cenclusions.

Le deuxième volet de la politique sportive du Gouvernement concerne l'aide aux fédérations et aux clubs.

Un pas décisif a été franchi l'année dernière par la création du fonds national pour le développement du sport. Cette création a répondu à une aspiration profonde du mouvement sportif. Elle a permis une croissance sans précédent de l'aide apportée par l'Etat aux fédérations et aux clubs.

En quatre ans, les crédits budgétaires sont passés de 55 millions à 122 millions de francs; les ressources extra-budgétaires, grâce à l'apport du londs national, de 8 millions à 182 millions de francs. Ainsi, les crédits mis à la disposition des fédérations et des clubs, tant par le budget que par le fonds national, s'élèveront à plus de 300 millions de francs en 1980.

La commission présidée par M. Neuwirth avait fixé un objectif de l'ordre de 400 millions de francs. Je souhaite qu'il puisse être rapidement atteint au cours des prochaines années.

Mais, au-delà des chiffres, l'existence du fonds national a modifié profondément les relations entre l'Etat et le mouvement sportif. Il n'est plus une décision importante qui ne soit préalablement débattue avec les dirigeants sportifs. Ceux-ci disposent d'une information complète sur l'utilisation des crédits de l'Etat. La concertation avec le mouvement sportif ne résulte pas seulement de la volonté du ministre, de la bonne volonlé des dirigeants sportifs, elle est devenue une nécessité institutionnelle, une discipline que tous désormais s'imposent.

Je crois, mesdames, messieurs, que, grâce au vote que vous avez émis l'année dernière, nous avons mis en œuvre un système unique en son genre, adapté à la situation française, à mi-chemin entre le sport d'Etat des pays de l'Est et le libéralisme absolu des pays anglo-saxons.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le fonds national est, en effet, l'instrument privilégié de l'entente entre l'Etat et le mouvement sportif.

Il se doit d'être efficace et de respecter les objectifs pour lesquels il a été créé. Plusieurs députés et les rapporteurs m'ont fait part de leurs inqulétudes quant à la lenteur des procédures et à la destination des crédits. Je voudrais indiquer que l'année 1979 doit être considérée comme une année de déniarrage. Il est sans doute trop tôt encore pour juger et, a fortiori, pour condamner.

Mais un contrôle s'impose, que vos commissions ont réclamé. Je suis prêt à déposer à cette fin chaque année, sur le bureau de l'Assemblée, un rapport qui retracerait de façon précise, région par région, sport par sport, l'utilisation des crédits.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Puisse une telle décision être la réponse du Gouvernement et de la majorité à tous ceux qui, dans l'opposition, ont invoqué l'absence de contrôle parlementaire pour refuser au mouvement sportif les ressources extra-budgétaires dont il a pourtant bien besoin.

M. Roger Corrèze. Il est bon de le rappeler.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Pour marquer notre volonté d'une aide effective aux clubs, 15 000 ballons vont être distribués par les directions départementales de la

jeunesse, des sports et des loisirs, en liaison avec les fédérations sportives. J'ai laucé cette opération, qui résulte d'une décision unanime du conseil du fonds national pour le développement du sport, à Nantes, le 3 octobre, en présence du président de la fédération française de football et du maire de la ville.

M. Emmanuel Hamel. Des ballons français, j'espère !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ainsi, pour le mouvement sportif, l'année 1979 aura été celle d'une prise de responsabilité dans l'élaboration des décisions comme dans la répartition des crédits. Je salue tous les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui ont permis l'année dernière, par leur vote, une telle novation.

M. Emmonuel Hamel. Merci de ce salut!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La définition et la mise en œuvre d'une action particulière en faveur du sport de haut niveau constitue le troisième volet de la poliique sportive du Gouvernement.

Cette action résulte, là encore, d'une concertation étroite entre l'Etat et le mouvement sportif. Je n'ai jamais rien décidé seul. Je me suis simplement efforcé de satisfaire les besoins exprimés par les dirigeants sportifs.

Une convention passée le 5 décembre 1978 précise les objectifs qui sont à la fois ceux de l'Etat et du comité national olympique et sportif français. It s'agit pour nous : « de dégager, dans chaque discipline, une véritable élite sportive constituée à la fois par les athlètes internationaux et les espoirs, de doter le sport français des structures, techniques et médicales, propres à atteindre cet objectif, de permettre aux athlètes disposant des capacités physiques et morales nécessaires de représenter dignement notre pays dans les compétitions internationales et, pour ce faire, d'assurer leur préparation, de veiller à la solution de leurs problèmes familiaux, sociaux et professionnels et de leur garantir, à l'issuc de leur carrière sportive, une situation professionnelle en rapport avec leurs capacités ».

La commission du sport de haut niveau est chargée de l'application de cette convention. Elle s'est réunie huit fois. Toutes ses décisions ont été prises à l'unanimité.

Je ne suis jamais intervenu dans la composition d'une équipe de France. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Philippe Séguin. Dieu vous en garde! (Sourires.)

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. De la même façon, je n'interviendrai pas dans la composition de la délégation française aux jeux Olympiques. (Murmures.)

Mais la commission du sport de haut niveau a souhaité, à plusieurs reprises, une délégation réduite, composée d'athlètes capables, selon les propres termes de la convention de décenbre 1978, de « représenter dignement notre pays ». Un principe de rigneur a été ainsi défini. Certains ont cru y discerner une volonté de « boycott rampant des Jeux de Moscou ». Telle n'est pas notre intention. Je demande que l'on laisse les directeurs techniques nationaux et les responsables fédéraux déterminer, seuls, le nombre et le nom des athlètes français qui participeront aux jeux Olympiques.

M. Robert Héraud, rapporteur pour avis. Très bien!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La nouvelle politique du sport de haut niveau a permis de changer un état d'esprit et d'amorcer un redressement. Depuis le début de l'année, vingt résultats significatifs ont été obtenus lors de rencontres internationales : un record du monde a été battu, trois titres de champion du monde et deux titres de champion d'Europe ont été remportés.

Au cours d'un séminaire tenu à Marly-le-Roi, en avril 1979, à l'institut national d'éducation populaire, la commission du sport de haut niveau a précisé les conditions d'application de sa politique. Elle a souhaité qu'un programme de développement aoit défini pour chaque discipline sportive et qu'un plan de carrière soit proposé à chaque athlète.

En effet, ainsi que l'ont fort justement souligné les rapporteurs, la politique du sport de haut niveau ne saurait se limiter à l'horizon 1980. Elle teud à dégager une élite sportive, qui comprenne aussi bien les athlètes parvenus au niveau international que les espoirs. Ainsi, le directeur technique national de l'athlètisme a élaboré un « plan des milles espoirs », qui me paraît, à bien des égards, exemplaire.

Par ailleurs, les plans de carrière ont pour ambition de concilier les coutraintes d'une préparation intensive avec les exigences d'une vie familiale et sociale équilibrée. Ils assurent le financement des programmes d'entraînement et, surtout, ils offrent aux athlètes, après leur carrière sportive, la possibilité

d'une réinsertion professionnelle. Sur le plan juridique, ila prenuent la forme d'avenants à la convention conclue entre l'Etat et le comité national olympique et sportif français en décembre 1978.

J'ajoute qu'une telle politique disposera en 1980 de moyeus sans précédent, en augmentation sensible, comme les rapporteurs l'ont souligné, par rapport aux crédits de 1979.

Telles sont, mesdames, messieurs, les explications que je voulais vous fournir sur les trois volets de la politique sportive engagée par le Gouvernement.

Je mettrai maintenant l'accent sur quatre actions prioritaires en faveur de la jeunesse qui marquent le projet de budget pour 1980.

J'indique en préalable que l'action en faveur de la jeunesse est le fait de pratiquement tous les ministères. Elle constitue un élément essentiel des politiques de la famille, de l'éducation et de l'emploi.

Pour dresser le bilan des ressources que l'Etat consacre à la jeunesse, il faudrait donc tenir compte de crédits qui figurent, par exemple, aux budgets de l'éducation et du travail. C'est ainsi que le troisième pacte national pour l'emploi des jeunes représentera pour l'Etat un effort de 3,5 milliards de francs.

Dans ce cadre général, l'action de mon ministère tend en priorité à sontenir les associations responsables des loisirs et de l'éducation populaire. En effet, l'Etat ne saurait tout réaliser seul : ses relais privilégiés sont les associations. Il appartient aux pouvoirs publics, dans le respect du pluralisme, non de se substituer à elles, mais de leur donner les moyens de développer et de faire connaître leurs activités.

Pour 1980, je me suis fixé quatre actions prioritaires portant sur l'information des jeunes, le développement des échanges internationaux, la formation des animateurs et la rénovation des centres de vacances et de loisirs.

En ce qui concerne d'abord l'information des jeunes, l'objectif du Gouvernement est de doter chaque région d'un centre d'information où tes jeunes puissent trouver la documentation et les renseignements qu'ils souhaitent. Douze centres fonctionnent déjà, cinq sont en cours de création et quatre devraient être implantés en 1980.

A cet effet, une mesure nouvelle de 3,3 millions de francs est prévue au projet de budget pour 1980.

Je souhaite que les centres régionaux soient mis en place en accord avec les élus et que des conventions précisent la participation des communes et des départements à leur fonctionnement.

J'ajoute que j'ai créé la conférence des présidents et des directeurs des centres régionaux d'information et de documentation jeunesse et que toutes les décisions sont désormais prises après une large concertation.

Le deuxième domaine prioritaire est celui des échanges internationales.

Le voyage est devenu l'aventure quotidienne des jeunes et nous devons favoriser les échanges.

L'office franco-allemand pour la jeunesse constitue une réussite exemplaire : en quinze ans, plus de quatre milions de jeunes Français et de jeunes Allemands ont pu se rencontrer grâce à lui. Il avait connu un relatif déclin que votre commission avait porté à ma connaissance. Je me suis donc efforcé depuis deux ans de mettre à sa disposition les crédits nécessaires à un nouveau développement qui, dans mon esprit, doit bénéficier en priorité aux jeunes travailleurs. La contribution de la France s'élevait en 1978 à 26 millions de francs et elle atteindra, en 1980, 32 millions de francs.

De la même façon, pour répondre à la demande de votra commission des affaires culturelles, les crédits de l'office francoquébecois pour la jeunesse seront accrus l'année prochaine de 800 000 francs.

Copendant, nos echanges ne sauraient s'effectuer sculement avec la République fédérale d'Allemagne on avec le Québec, d'autant qu'il n'est pas un pays, dans lequel je me rende en visite officielle, qui ne souhaite organiser un programme d'échanges de jeunes avec la France.

J'étais la semaine dernière en Pologne et les responsables sportifs de cet Etat ont souhaité institutionnaliser avec nous de tels échanges. Il s'agira de la première expérience de ce genre avec un pays de l'Est.

M. Charles Ehrmann. Très bien!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il existe ainsi douze commissions, qui élaborent chaque année un programme d'échanges entre la France et douze pays étrangers.

C'est dire le rayonnement de notre pays et l'appel des principales nations avec lesquelles nous entretenons des relations régulières.

La troisième priorité concernera en 1980 la formation des animateurs.

L'année 1980 sera marquée par la mise en place d'un diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur, désormais commun aux ministères de la santé et de la sécurité sociale et de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Une mesure nouvelle de 2,6 millions de francs permettra de financer les stages de formation nécessaires, qui porteront aussi bien sur les problèmes d'administration que sur les techniques d'animation.

Parallèlement à cet effort, sera entreprise la réorganisation de l'institut national d'éducation populaire. En effet, je soubaite que l'1.N.E.P. de Marly-le-Roi joue dans le domaine essentiel de l'éducation populaire, un rôle semblable à celui de l'1.N.S.E.P. de Vincennes pour le sport.

La quatrième priorité enfin sera accordée à la poursuite de la rénovation des centres de vacances et de loisirs, dont tout l'intérêt a été souligné avec raison, par M. Bernard Marie.

Le programme engagé dans ce domaine en 1978 a connu un grand succès : l'Etat consacrera l'année prochaine à son développement une somme de vingt millions de francs, soit huit millions de plus qu'en 1979. Je vous rappelle que la subvention de l'Etat, au taux de 40 p. 100, permet d'obtenir une suivention de même montant de la caisse d'allocations familiales, à laquelle s'ajoute le plus souvent une aide, de l'ordre de 10 p. 100, du département concerné.

Cette rénovation matérielle doit être cependant prolongée par une rénovation pédagogique, afin que les centres de vacances ne soient pas un pis-aller, mais un temps fort de la vie des enfants. C'est la raisen pour laquelle j'ai donné deux orientations à mies services : d'abord revaloriser la formation des directeurs des centres; ensuite, subventionner plus fortement ceux qui proposeront des projets nouveaux d'activités. Je souhaite mettre l'accent sur une aide plus sélective en faveur de formules nouvelles de vacances, sportives et culturelles, qui répondent mieux aux aspirations des adolescents et des enfants.

Pour conduire ces actions prioritaires en faveur de la jeunesse, j'ai décidé la création, au sein de chaque direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs, d'un bureau spécialisé dans les problèmes d'animation. Bien évidemment. cette structure sera à la disposition des élus locaux et des responsables d'associations. Ainsi sera, une fois de plus, réaffirmée la concertation qui doit être la règle des actions en faveur de la jeunesse.

La dernière partie de mon exposé traitera des problèmes d'équipement.

Le montant des crédits d'équipement inscrits au projet de budget appelle de ma part une explication de naturé technique. Vous savez en effet que les crédits de paiement suivent avec un certain retard, variable selon l'importance de l'opération, l'évolution des autorisations de programme. Or l'Assemblée se rappelle que le Gouvernement avait décidé de « reprendre » en 1978 les autorisations qui n'avaient pas été utilisées.

M. Xavier Hamelin. Hélas!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ainsi le budget d'équipement de mon ministère avait-il été diminué de plus du tiers. Cette décision se traduira, malheureusement, par la baisse des crédits de paiement en 1980.

En liaison étroite avec vos commissions, j'ai pris les dispositions nécessaires pour qu'une telle situation ne se renouvelle pas et que la consommation des crédits n'accuse plus à l'avenir les retards constatés dans certains départements et j'ai demandé à l'inspection générale de la jeunesse, des sports et des loisirs de veiller tout particulièrement au respect de ces instructions.

Par ailleurs — et j'appelle votre attention sur ce point, mesdames, messieurs les députés — je souliaite que les préfets n'acceptent que des dossiers techniquement prêts et pour lesquels les financements complémentaires. dont M. Vacant avait rappelé l'importance l'année dernière, auront été obtenus.

M. Christian Nucci. Adressez-vous plutôt au ministre de l'intérieur!

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Une amélioration a déjà été, constatée; elle me permet d'espérer que les crédits de paiement pourront en 1981 retrouver des niveaux semblables à ceux que nous avons connus au cours des dernières années.

J'ajoute que, dans le domaine des équipements sportifs, beaucoup a été réalisé. Je citerai deux chiffres. Depuis 1970, le nombre des piscines a été augmenté en France de près de 70 p. 100, et celui des terrains de jeux de moins de 20 p. 100. Ces chiffres sont significatifs dans leur comparaison : nous avons construit beaucoup de piscines — qui très souvent posent aux communes des problèmes de coût de fonctionnement — nous n'avons sans doute pas assez aménagé de terrains de jeux, notamment dans les zones rurales.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Deux priorités marqueront le budget de 1980.

Tout d'abord, un plan d'économies d'énergie sera proposé aux communes par le service de l'équipement du ministère.

En ma qualité de maire d'Auxerre, je sais ce que coûte une piscine. Il me semble que des mesures techniques pourraient être appliquées qui réduiraient sensiblement la dépense, sans doute de l'ordre de 20 à 25 p. 100. Une étude est en cours et des propositions pourront être présentées avant la fin de l'année. J'ajoute qu'une incitation financière sera également prévue.

Les services techniques du ministère seront à la disposition des collectivités locales pour leur apporter l'assistance technique dont elles auront besoin.

La deuxième priorité concerne la réalisation d'équipements légers, polyvalents, mieux adaptés aux besoins des communes.

Il s'agira soit de terrains de jeux, pour la pratique du football, du rugby notamment, soit de salles polyvalentes qui puissent, à la demande, servir aussi bien de salles de réunions que de salles de sports.

Mes services ont étudié un modèle de structures très souples d'utilisation, pouvant recevoir, comme votre commission des affaires culturelles l'a souhaité, divers types de revêtement, de manière à assurer une meilleure intégration dans le site.

M. Charles Ehrmann, Très bien!

jeunesse.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Les rapporteurs de vos commissions seront associés à la mise au point de ce projet pour lequel un concours national sera lancé; ils participeront au jury.

Je souhaite que nous puissions ainsi mettre au point une formule qui fasse suite au projet des « mille clubs » de jeunes et qui réponde aux demandes des maires, en particulier des communes rurales.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Nous vous remercions, monsieur le ministre.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je souhaite que, dans chaque département, la programmation des équipements prenne de plus en plus en compte la notion de polyvalence. Les préfets ont la possibilité de définir des plans de financement qui fassent appel aux crédits de divers ministères. Pour faciliter de telles opérations, et donc permettre une réelle polyvalence des équipements, j'ai décidé d'assouplir les normes techniques en vigueur dans mon administration.

Je propose donc des équipements plus légers, dont le coût de fonctionnement soit moins élevé et dont l'utilisation soit plus diversifiée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je pense d'ailleurs que, si elle est mise en œuvre dans les départements, avec votre aide et sous votre contrôle, une telle formule permettra; à l'avenir, de régler le vrai problème qui est celui de la mauvaise consommation des crédits d'équipement de mon ministère.

Mesdames, messieurs les députés, je me suis efforcé de définir, en liaison avec le mouvement sportif, une politique du sport. Je vous ai proposé des actions prioritaires en faveur de la

Enfin, j'ni indiqué les orientations de notre effort d'équipement.

Je sais — vos rapporteurs l'ont rappelé — que le budget de 1980 est un budget de rigueur. Mais je voudrais vous donner l'assurance qu'il permettra de poursuivre les opérations que j'ai engagées. Des choix ont été opérés. J'en assume la pleine responsabilité. Ils tiennent compte des observations que vous m'aviez présentées l'année dernière lors du vote du budget de 1979.

Les promesses alors faites seront tenues : les postes d'enseignant d'éducation physique demandés seront créés; l'aide aux fédérations sportives sera accrue; les actions de formation et d'information dans le domaine de la jeunesse seront développées.

Brcf, une politique a été définie. J'aurai, en 1980, les moyens de l'appliquer.

Je demande à la majorité, dans l'unité, de me suivre et d'approuver ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie françoise et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Corrèze.

M. Roger Corrèze. La marque originale de ce projet de budget pour 1980 est assurément, monsieur le ministre, les 162 millions de francs d'origine extra-budgétaire alimentant le fonds national pour le développement du sport, qui bénéficie d'un prélèvement sur les mises du Loto, sur le P. M. U. et de l'excédent de la taxe sur les débits de boissons.

Avec les réserves que je vais émettre, il est possible, si cellesci sont bien comprises par vutre ministère, que le développement du sport en France, à l'échclon le plus bas, c'est-à-dire dans les petits clubs, soit enfin autonome.

Mais le succès de cette politique passe par l'assurance que nous devons avoir que ces 162 millions de francs provenant des jeux de hasard iront réellement, comme le veut la loi, jusque dans les caisses des petits clubs sportifs.

Déjà, l'an dernier, le principal écueil consistait en l'absence d'une bonne information des présidents de ces petits clubs sportifs. Par ailleurs, les délais d'instruction des dossiers à remettre aux directeurs départementaux de la jeunesse et des sports étaient bien trop courts: à peine quinze jours.

Autre danger: il importera d'éviter que ces sommes ne soient saupondrées entre les 100 000 associations qui existent en France. Une répartition arithmétique serait sans effet; il convient d'utiliser cet argent à la suite d'un effort de réflexion et de planification.

Cette évocation est, pour nous, capitale car c'est dans les petits clubs que se réalisent les premiers exploits des plus jeunes. C'est là que l'encadrement est le plus actif, le plus désintéressé. C'est en fait le point de rencontre idéal entre une jeunesse désirant s'épanouir dans l'effort et des hommes soucieux de les accompagner avec compétence et vaillance.

Permettez-moi maintenant, monsleur le ministre, d'aborder des problèmes que je dois résoudre soit en tant que maire, soit en tant que président d'un club omnisport.

La première de ces questions est la suivante : un sportif exerçant plusieurs disciplines sportives est obligé de souscrire autant d'assurances que de sports qu'il pratique. Je n'ai pas besoin de vous nontrer les inconvénients qui résultent de cette situation. Je demande donc qu'il y ait une licence par discipline, certes, mais une scule assurance pour toutes, et cela bien entendu après une étude sérieuse du problème.

Par ailleurs, je sais que le groupe R. P. R. souhaiterait vivement, mais vous avez répondu par avance à cette question, qu'une nouvelle action soit menée visant à remplacer — on pourrait envisager peut-être une autre forme — le programme « mille clubs » que tout le monde considère comme un moyen d'animation remarquable pour les communes rurales.

Je sais aussi que les maires et les conseils municipaux désireraient être associés aux reclerches des solutions les mieux adaptées et les plus économiques pour tous les équipements sportifs. Leur grande expérience en ce domaine pourrait être fort utile mais, monsieur le ministre, vous avez souligné tout à l'heure que vous vous préoccupiez de cette affaire. Peut-être pourrais-je personnellement vous aider à résoudre le problème que pose la réalisation du vélodrome de l'nstitut national des sports.

Le deuxième point que je veux aborder concerne le plan de relance du sport à l'école mis en place en 1978-1979; je pense que les horaires réglementaires d'éducation physique seront atteints fin 1980. Le prochain effort devra donc impérativement s'orienter vers une augmentation du nombre des conseillers techniques départementaux et régionaux La qualité de leur enseignement n'est plus à démontrer; mais ils ne sont pas assez nombreux.

Pour revenir au budget, j'indiquerai que celui de 1980 sera aussi celui des jeux Olympiques, et, à ce sujet, je tiens à vous dire que je partage votre opinion : il est en effet bien préférable d'envoyer à Moscou des sportifs ayant des chances de se comporter honorablement lors de ces jeux, plutôt qu'une pléthore d'effectifs dont on sait pertinemment qu'ils ne peuvent prétendre qu'à des places trop modestes. On peut le regretter, mais chacun sait ici que les jeux Olympiques d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'Athènes.

Cet esprit sportif, qui disparaît hélas trop souvent derrière les mots « politique sportive » ou bien encore « politique » tout court, me conduit à vous dire, monsieur le ministre, que je n'ai pas du tout été convaincu par l'explication du Gouvernement qui s'est opposé, en dépit de l'avis de la fédération de rugby, à la tournée en France des rugbymen sud-africains.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien!

M. Roger Corrèze. L'Afrique du Sud est doté d'un régime politique que le condamne, mais vous connaissez comme moi le nombre de pays, sur cette planète, que nous devrions boycotter si nous étions, dans cette affaire, justes et cohérents.

M. Antoine Gissinger. Très juste!

M. Jean-Pierre Delalande. Absolument!

M. Roger Corrèze. Par ailleurs, même au nom d'une morale exigeante, le procédé qui a consisté à rétablir des visas d'entrée pour les ressortissants sud-africains n'était pas très élégant, d'autant qu'il s'agissait d'une équipe multiraciale.

Le dernier point que je veux traiter portera sur la création de 980 emplois d'enseignant en 1980. S'il est tout à fait positif que, dans nos lycées et collèges, l'éducation physique soit considérée comme une nécessité, je suis moins sûr, en revanche, de la qualité du message de certains maîtres sur « l'esprit sportif », qui est avant tout l'esprit d'une grande exigence morale.

Nous souhaitons que ces nouveaux professeurs fassent passer, une fois pour toutes, l'intérêt de nos enfants avant le leur.

Je fais allusion au refus d'un petit nombre de professeurs d'éducation physique qui, par le biais d'un certificat médical, auraient refusé d'assurer les trois heures supplémentaires prèvues dans le plan de relance. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez me faire savoir s'il est honnête d'employer des professeurs d'éducation physique à la santé aussi fragile! (Rires sur les banes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les banes des communistes.)

M. Antoine Porcu. Encouragement au racisme, dénigrement du corps enseignant, voilà le sens de vos propos!

M. Jean-Claude Gaudin. Ces professeurs n'ont qu'à travailler; ils sont payés pour ça!

M. Roger Corrèze. En revanche, ceux d'entre nous qui exercent un-mandat municipal ne peuvent que se louer d'avoir à leur service les maîtres municipaux d'éducation physique, pour qui, une nouvelle fois, je demande l'établissement d'un statut qui ne coûterait rien à votre budget.

M. Vincent Porelli. Ce sont les mairies qui paient !

M. Royer Corrèze. Si j'ai tant insisté pour que les recettes nouvelles rattachées au fonds national bénéficient effectivement au réseau des associations de base, c'est que, comple tenu du désengagement financier de votre ministère en malière de loisirs des jeunes, il appartiendra encore une fois aux communes de fournir l'effort que l'Etat ne peut pas ou ne veut pas assurer.

A titre personnel, permettez moi de regretter qu'on n'ait pas encore donné suite à ma proposition de loi sur les concours de pronostics. Notre pays s'oriente pour plusieurs années encore vers de graves difficultés financières. Les besoins de la nation, notamment en ce qui concerne le sport, devront bien être satisfaits d'une manière ou d'une autre. Pourquoi ne pas reconnaître la nécessité d'un apport supplémentaire tant que la situation économique de notre pays demeurera difficile?

Quant aux subventions aux associations, elles marquent un net tassement par rapport à l'effort consenti dans le budget de 1979.

Il en est de même de la dotation des crédits d'aide aux centres de vacances, qui diminue de près de 3 p. 100. On pourrait s'en étonner quand on connaît les engagements pris par le Gouvernement dans ce domaine, notamment dans le programme de Blois.

Les centres de loisirs accueillent, par ailleurs, de plus en plus d'enfants qui relèvent de l'action sociale.

Là encore, devant la défaillance de l'Etat, il incombera aux communes d'assurer aux enfants les plus démunis les vacances auxquelles ils ont droit.

Nous faisors donc nôtre l'avis de la commission, qui estime nécessaire que les crédits prévus pour la promotion des activités et des loisirs éducatifs soient au moins revalorisés au taux de hausse des prix prévu pour 1930 et portés, en conséquence, de 89,5 millions de francs à 96 millions.

Enfin je formule le souhait que le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ait à ses côtés un secrétaire d'Etat aux sports, et cela en raison de la place que le sport a prise depuis peu de temps dans la vie quotidienne de nos compatriotes, malgré les contraintes de la vie moderne. Du sport spectacle on est passé au sport discipline personnelle. C'est la un fait

nouveau très important, et il est normal que l'Etat prenne en compte cette modification de nos mœurs.

La création d'un secrétarlat d'Etat permettrait aussi d'éviter le manque de netteté des différentes actions budgétaires, compte tenu de l'extrême diversité des organismes et des domaines d'intervention.

Avec les réserves que je viens d'exprimer et sans qu'il y ait contradiction entre le souci de voir se comprimer les dépenses exagérées qui ne sont pas situées dans le budget de votre ministère, et la demande pressante de voir rélablir à son niveau de 1979, c'est-à-dire aux fédérations, ligues, comités et associations. le groupe R.P.R. votera votre budget : un budget difficile, à l'image de la conjoncture Nous en avons refusé de bien plus favorables en d'autres temps.

Voyez dans cet acte, monsieur le ministre, une décision prise par des hommes conscients de leurs responsabilités. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le ministre. j'ai étudié avec beaucoup d'attenlion, comme il sc doit, le projet qui nous est soumis. Et en le faisant, je songeais aux problèmes multiples qui assaillent les jeunes de cc pays, à leurs immenses besoins.

Au regard de ces hesoins, ce que vous présentez est tout simplement insignifiant, dérisoire. Entre ce qu'il faudrait faire d'urgence et ce que vous faites, ce n'est pas un fossé qu'il y a, mais un abime.

Prenons ce qui, dans votre budget, a trait plus particulièrement au chapitre « Jeunesse ».

Les jeunes subissent durement les conséquences de la crise que connaît notre pays. Les maux qui les frappent s'appellent : absence de formation, chômage, instabilité de l'emploi, déqualification, exploitant dans le travail, rationnement de l'accès à la cullure, aux loisirs, isolement. Les dégâts ne sont pas seulement matériels; ils sont moraux, et c'est grave pour une nation que de laisser sa jeunesse à l'abandon.

Dans une telle situation, un extraordinaire effort est nécessaire, vital, pour permettre aux jeunes d'avoir de multiples et riches activités culturelles, physiques, de vrais loisirs et de vraies vacances, et je pense plus particulièrement à tous ces jeunes qui, en raison de la dure loi de l'argent qui régit celte société, en sont aujourd'hui privés. Il y a là énormément à faire en matière d'équipement ou d'animation, d'aide aux collectivités locales, d'aide aux associations dont l'existence est extrêmement précieuse.

Hélas! non seulement votre budget ne relève pas de manière substanticlle les crédits prévis à cet effet, mais il propose une régression relative et même, dans certains cas, absolue de moyens déjà infimes. Quand on pense que vous prévoyez trente centimes de subvention moyenne par jour pour les vacances des enfants et des jeunes. C'est lamentable!

Ce qu'exprime votre budget, monsieur le ministre, c'est un véritable dédain, un véritable mépris de la jeunesse, de ses besoins, de ses aspirations.

Votre attitude envers le sport n'est malheureusement pas plus positive.

On a longtemps « brodé » sur l'absence de « mentalité sportive » des Français. Or tout montre qu'existe une immense aspiration à l'activité physique et sportive. Mais à peine un Français sur dix pratique régulièrement un sport.

Ce n'est pas là seulement, je dirai même essentiellement, affaire de volonté individuelle.

Par exemple, si l'an dernier, 60 p. 100 des cadres supérieurs ont pu prendre des vacances d'hiver, la proportion tombe à 10 p. 100 pour les ouvriers; et il faut encore tenir compte de ce à quoi ces 10 p. 100 ont consacré leur temps. Qui peut sérieusement prêtendre que les ouvriers sont moins doués pour le ski ou moins désireux d'en faire? La vérité est que, malgré les efforts des comités d'entreprise, des collectivités locales, des associations, la pratique du sport reste un luxe inaccessible pour beaucoup.

Outre l'amélioration des conditions générales de vie et de travail, il faudrait donc accroître considérablement les moyens consacrés par l'Etat au développement de la pratique sportive.

Et voilà que, face à ces besoins criants, et qui plus est dans une année olympique, le Gouvernement ose nous présenter le plus mauvais budget sportif que la France ait connu depuis quinze ans: 0,63 p. 100 du budget général; même pas un centime pour le sport sur un franc dépensé par l'Etat! Ce cenlime — ou, si l'on préfère, ce 1 p. 100 — vous-même,

monsieur Soisson, le considériez comme nécessaire il y a deux ans. Mais c'était, il est vrai, avant les élections. Il y a un temps pour faire des promesses et un temps pour ne pas les tenir!

Sans doute, vous failes grand cas, monsicur le ministre, de la crèation de 980 postes d'enseignant et vous parlez du sport scolaire comme si vous aviez remporté là une grande victoire.

Soyons justes: 980 posles créés, c'est un progrès! Mais, de grâce, ne vous en attribuez pas indûment les mérites. Il faut plutôt à ce propos — et c'est ce que je veux faire — saluer les lutte vigoureuses conduites en 1978-1979 par les professeurs d'éducation physique et sportive qui ont permis d'imposer ce résultat. (Apploudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Ils feraient mieux de faire du sport!

M. Charles Fiterman. Cela dit, nous sommes loin du compte.

Le plan d'action prioritaire, décidé par le Gouvernement luimême, prévoyait au terme de son application, en 1980, la création de 5 000 postes au total. Nous y voici, et moins de 4 000 postes seulement, 3 963 exactement, auront été crées, selon les chiffres indiscutables fournis par M. Bernard Marie, rapporteur spécial du budget de la jeunesse et des sports. J'ai étudié les documents.

Alors, monsieur Soisson, où sont-ils les 1000 postes qui font défaut et que votre Gouvernement s'était engagé à crèer? Pourtant des candidats au professorat sont actuellement chômeurs. Ils attendent.

Votre fameux « plan de relance » du sport scolaire a aggravé la misère des uns pour ne colmaler que quelques brèches — et à quel prix! En raison de ces mesures, 300 000 jeunes n'ont pas trouvé place dans les associations sportives scolaires. Beau résultat d'une belle mystification!

Surtout, on nous parle des trois heures d'éducation physique et sportive dans les collèges et des deux heures dans les lycées comme d'un miracle, en oubliant, du reste, le primaire où il y a carence.

Enfin, combien y a-t-il d'années que gouvernants et élus de la nation avaient considéré qu'il fallait au moins cinq heures pour tous? En tout cas, cela fait bien longtemps. Aujourd'hui, pour donner à l'activité physique et sportive la place qu'elle nièrite dans la vie des jeunes et du pays, ce seraient au moins deux demi-journées par semaine qu'il faudralt lui consacrer à l'école, en aménageant au besoin les programmes, et surtout en dégageant tous les moyens nècessaires, sinon rien ne compte.

Le sport à l'école, vous le metlez en avant, comme si vous jouiez un atout. Je viens de montrer en peu de mots ce qu'il en est réellement. Mais alors, si ce chapitre doit être considéré comme une réussite, qu'en est-il des autres? C'est le désastre, je n'hésite pas à l'affirmer

Les équipements? Les crédits de paiement diminuent de 25 p. 100! Oh, je le sais bien, vous propagez à leur endroit la théorie selon laquelle il y a assez d'équipements. Mais c'est inevact

Selon vos propres chiffres, notre pays dispose seulement de 5 000 gymnases, alors qu'il existe dans le seul secteur scolaire 12 000 établissements du second degré et plusieurs dizaines de milliers d'écoles élémentaires.

Parmi les établissements de la ville de Paris, 80 p. 100 ne disposent pas du moindre équipement sportif. Des municipalités, comme celle d'Aubervilliers, attendent depu's dix ans que l'Etal accorde les subventions nécessaires à l'aménagement d'un stade el des équipements adjacents sur les terrains qu'elles ont préparés. Cette situation freine évidemment le développement du sport local.

A cet égard, il y aurait grand besoin d'équipements légers, décentralisés, facilement accessibles aux pratiquants, aussi bien dans les grands ensembles de nos villes que dans les zones rurales. Mais pour cela, rien de tangible n'est prévu. Tout à l'heure j'ai entendu des promesses, mais je ne vois loujours pas de moyens.

Parlons aussi des subventions au mouvement sportif : là, c'est la mystification complète !

Les subventions inscrites au budget diminuent de 10 p. 100, mais pour le camoufler, vous n'hésitez pas, dans vos statistiques, d'une part, à regrouper sous une même rubrique les ressources extra-budgétaires hier réparties entre différents postes — présentant ainsi comme crédits nouveaux de simples transferts; d'autre part, à additionner ces ressources aux subventions d'Etat.

En dépit de ce tour de passe-passe, on constate la régression des subventions, compte tenu de l'inflation: ce n'est pas de chance — surtout pour le mouvement sportif!

Actuellement, comme nous l'avions prévu, les ressources extra-budgétaires, contrairement à vos promesses, sont bien conques à la fois pour permettre à l'Etat de se désengager et pour créer un mode de financement échappani au contrôle du Parlement. C'est inacceptable

Quelques mots sur le sport de haut niveau. A cet égard, votre action est à la fois caractérisée par l'insuffisance et par l'autoritarisme.

Vous avez beau additionner dans vos documents des données qui n'ont rien à voir — plans de carrière et sections sportétudes — vous ne pouvez masquer l'insuffisance de l'aide spécifique qu'il convient d'accorder aux nombreux athlètes qui, capables d'accèder à un niveau élevé de la compétition, devraient bénéficier de véritables garanties dans le cadre d'un statut.

Et puis, cette aide que vous distillez si chichement devient pour vous un moyen de pression, voire de culpabilisation. Si les résultats ne sont pas bons, c'est la faute aux athlètes et l'aide sera supprimée sans même que le délai souvent nécessaire au déploiement des aptitudes soit respecté. Ce n'est pas sérieux!

Cela me conduit à revenir sur l'affaire de notre représentation aux jeux Olympiques de Moscou: j'aurais souhaité que vous retiriez les propos que vous avez tenus à cet égard car ils sont inacceptables, au moins à un friple titre.

D'abord, ils sont insultants pour nos athlèles,

Ensuite, ils procèdent d'une conception autoritaire et absurde de la sélection olympique, susceptible de nous priver de certains résultats — dans la mesure où des athlètes n'atteignent leur plus haut niveau qu'au moment même des Jeux — et de frustrer en tout état de cause ces athlètes d'une expérience bénéfique.

Enfin, ils peuvent revêtir un sens politique, dans la mesure où notre représentation se trouverait brutalement réduite, et sans motif valable, précisément pour les Jeux de Moscou. Oui, j'ai parlé à cet égard de « boycott rampant ».

Autant de raisons pour lesquelles nous ne comprenons absolument pas — et nous désapprouvons totalement — l'amendement voté par la commission des finances visant à diminuer d'un quart le budget, déjà insuffisant, de la préparation aux jeux Olympiques. Quelle manière inattendue de prêter main forte à la réduction autoritaire de notre délégation!

Je vous vois sourire, monsieur le ministre, et je comprends parfaitement pourquoi.

Mais il semble que vos propos excessifs aient suscité des réactions. J'en veux pour preuve les assurances que, dans votre plaidoyer plutôt laborieux, vous avez été conduit à prodiguer à cette tribune en réponse à mes observations et à mes questions. J'en prends acte, naturellement, comme il se doit, mais il faudra juger sur les faits.

En fout état de cause, pour l'honneur de notre pays et dans l'intérêt des sportifs français, je renouvelle, au nom du groupe communiste, la demande qu'aucune restriction ne soit mise à la désignation, par les gens compétents prévus à cet effet, d'une représentation française, aux jeux Olympiques de 1980, d'une importance comparable à celles qui a participé aux Jeux précédents.

Il est vrai que vous avancez aussi l'argument de la rigueur. Mais où est-elle cette rigueur, quand le Gouvernement distribue aux grandes sociétés capitalistes des sommes bien plus fortes que votre budget tout entier et refuse au Parlement les moyens de contrôle? L'argent, bien sûr, ne peut pas servir deux sois!

Et, vous m'obligez à le dire puisque rigueur il doit y avoir, dans ce projet de budget un poste augmente de 15 p. 100 — il s'élève à peu près de 300 000 à 346 000 francs. Ce sont les sommes mises à votre disposition personnelle: 15 p. 100 quand votre budget n'augmente globalement que de 3,3 p. 100, ce n'est pas payer d'exemple!

On a mis l'accent ici sur la nécessité de reduire le train de vic de l'Etat: voilà bien une occasion de le faire. La raison est suffisante à elle seule, parce qu'elle est d'ordre moral, pour repousser votre projet de budget.

Voilà bien une occasion de le faire. La raison est suffisante à elle seule, parce qu'elle est d'ordre moral, pour repousser voire projet de budget.

Monsieur le ministre, le sport, l'activité physique et sportive devraient être, à notre époque, une grande question humaine.

C'est précisément pour cela qu'elle doit être l'affaire des Français et des sportifs eux-mêmes et que nous nous sommes adressés à eux en les appelant à agir pour défendre ce qui leur tient à cœur. Nous avons déjà été entendus, et nous le serons mieux encore, j'en suis persuadé. Pour notre part, nous sommes aux côtés de tous ceux qui prennent l'initiative de la lutte, comme les jeunes motards, auxquels je renouvelle notre entière solidarité. (Exclamations et rires sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la Republique.)

- M. Xavier Hamelin. Excellente cylindrée démagogique!
- M. Charles Fiterman. Il ne s'agit pas de subordonner le sport aux intérêts d'un parti ou d'une politique. Cela, c'est ce que vous faites actuellement. (Protestations sur les mêmes boncs.)

Ce qu'il faut, c'est une meilleure, une grande politique au service du sport!

Voilà ce que nous voulons et, sans attendre, nous réclamons que 1 p. 100 du budget de l'Etat soit consacré au sport, ce qui permettrait de crécr, dés la prochaine rentrée, 3000 postes d'enseignant, de doubler les subventions au mouvement sportif et aux organisations de jeunesse, de nultiplier par 2,5 les crédits d'équipement. Ce ne serait pas du luxe.

Mais aujourd'hui, vous ne nous présentez qu'un misérable petit budget, étriqué, essoufflé, invalide, un véritable « budget fantôme ».

Plusieurs centaines de représentants de clubs sportifs sont venus, cet après-midi, en délégation à l'Assemblée. L'un d'eux a remis à notre groupe la paire de chaussettes que voici : son prix représente les subventions que l'Etat lui a accordées pour son activité pendant dix ans. Ce sportif demande aux parlementaires que nous sonmes : « Voterez-vous un budget qui ne nous accorderait plus qu'une símple chaussette pour les dix ans à venir ? »

Notre assemblée s'honorerait, je le pense, en repoussant ce budget. Quoi qu'il en soit, les sportifs jugeront aux acles. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. J'interviens au nom de M. Baridon, député du Rhône, rappelé d'urgence dans son département, et je remercie M. René Benoit de m'avoir cédé son tour de parole.

Le sport à l'école, c'est essentiel, chacun le reconnaît désormais, et les progrès dans ce domaine ont été considérables. Mais des bases matérielles sont nécessaires. Il faut des équipements sportifs. Or ceux-ci demeurent insuffisants.

En voici des exemples dans le département du Rhône où il existe 280 gymnases couverts globalement : mais 68 établissements du second degré en sont dépourvus, il faut le constater, ll y a donc un grand décalage entre la construction des C. E. S. et celle des gymnases.

Dans la Z.A.C. de Vaulx-en-Velin, aucun gymnase n'a été construit, ni aucun plateau d'éducation physique et sportive. Or les écoles de cette zone comptent 4 000 élèves : ils sont donc privés de gymnase.

Dans le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1980, les crédits de subvention n'augmentent que de 2.4 p. 100 et les crédits d'équipement restent au même niveau que l'année précédente. Cette absence de progression est sans doute la conséquence des mesures d'annulation prises l'année dernière. En effet, la baisse des crédits de paiement cette année est due aux annulations des autorisations de programme intervenues en 1978 à cause des refards constatés dans l'utilisation des crédits. On comprend l'explication, mais les faits sont là il n'y a pas assez de gymnases. Il est donc temps de prendre l'engagement de rattraper le retard.

Parallèlement, les aides que l'Etat accorde aux collectivités locales pour le fonctionnement des équipements sportifs demeurent insuffisantes. A cet égard, il serait souhaitable de donner un caractère contractuel aux rapports entre les communes et l'Etat afin d'améliorer les mécanismes d'aide de l'Etat et de faciliter la gestion financière des communes.

J'insisterai aussi sur le plein emploi, le « bon emploi » des équipements sportifs. Cela vaut pour le département des Hautsde-Seine, que je représente ici.

Assurer le plein emploi des équipements sportifs signifie l'exploitation et l'utilisation à plein temps des installations. Il faut trouver les moyens d'une politique pour rentabiliser au mieux des équipements si onéreux. Pour cela, il serait bon de rationaliser les choix des investissements au moment de la prise des décisions, ce qui n'est pas toujours fait. Le docteur Baridon et moi-même préconisons, en outre, l'ouverture des gymnases aux associations sportives en dehors des heures scolaires.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Les transferts de postes d'enseignement d'éducation physique et sportive se sont faits parfois, cette année, au détriment des tycées et de l'enseignement supérieur.

Certes, ils ont permis de progresser dans les collèges où presque tous les élèves bénéficient désormais, du moins dans le Rhône, de deux à trois heures d'éducation physique par semaine, sur les cinq réglementaires.

Mais dans les lycées, surtout les lycées d'enseignement technique, il y a toujours des classes où aucune éducation physique et sportive n'est dispensée. J'appelle tout spécialement votre attention sur ce point.

De grands progrès ont été accomplis pour le sport scolaire, mais l'effort doit être poursuivi, en quantité comme en qualité.

Inutile de vous préciser, monsieur le ministre, que je partage entièrement l'avis de M. Baridon sur ce point, étant de ces mères ile famille, qui souhaiteraient que leurs enfants s'adonnent aux disciplines intellectuelles le matin et au sport l'après-midi. Nous sommes loin de compte! Ce serait pourtant l'idéal si nous voulons former des êtres équilibrés.

M. Charles Ehrmann, Très bien!

Mme Florence d'Harcourt. En attendant de pouvoir atteindre cet idéal, M. Baridon et moi-même, nous voterous votre proje de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, je n'étonnerai ici personne si j'indique, en guise de préambule, que je ne partage en rien votre optimisme, à man avis déplacé, devant le sort désastreux que vos propositions budgétaires réservent à la jeunesse et aux sports.

Tous les défauts dénonces l'an dernier se sont aggravés ainsi que le prouvent les chiffres: neuf chapitres en diminution, vingt lignes budgétaires en simple reconduction, un budget qui passe de 2 763 à 2 989 millions de francs pour les dépenses ordinaires, mais de 479 à 360 millions de francs pour les crédits de paiements de dépenses en capital. Pour les autorisations de programme, c'est la stagnation.

Si l'on raisonne en pourcentage, votre projet de budget n'augmente que de 3,3 p. 100 par rapport à celui de 1979, ce qul, compte tenu d'une inflation de l'ordre de 12 p. 100 cette année, correspond en fait à une baisse de 8 p. 100 environ en volume.

D'aitleurs, c'est à une dégringolade continuelle que nous assistons. En 1975, votre budget représentait 0,70 p. 100 du budget de l'Etat; en 1976. 0,73 p. 100; en 1977, 0,71 p. 100; en 1978, 0,67 p. 100; en 1979, 0,69 p. 100.

Cette fois, la chute est encore plus brutale, puisque nous tombons à $0.64\ p.\ 100.$

A vous seul, vous battez des records, monsieur le ministre, mais nos sportifs ne connaissent, eux, que l'envers de la médaille, si je puis dire: le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs augmentant cinq fois moins vite que celui de l'Etat, sa part dans le budget de la nation a été ramenée en deçà de la portion congrue.

Une telle situation est, de l'avis général, absolument intolérable. C'est bien vous, monsieur Soisson, qui déclariez au nom du parti républicain dont vous étiez à l'époque le secrétaire général...

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Michel Sainte-Marie. ...: « Je souhaite revenir au Gouvernement pour m'y occuper à nouveau du dossier de la jeunesse et des sports. Mais je ne le ferai qu'à deux conditions: que cela devienne enfin un vrai et grand ministère; qu'il soit doté de moyens plus importants.

« Nous devons after rapidement vers le cap du 1 p. 100 du budget de l'Etat », ajoutiez-vous, il y a deux ans.

Il est plus qu'évident qu'aucune de ces deux conditions ne seront réalisées en 1980 et si votre politique était autre chose qu'un bluff permanent, on pourrait se demander pourquoi vous n'avez pas encore démissionné.

Vous êtes donc un responsable du Gouvernement sans budget sérieux, mais pour être sans crédits, vous n'êtes pas sans ressources. Celles-ei sont, il est vrai, d'ordre oratoire et recouverent une habileté de présentation qu'il convient de démasquer : alors que votre projet de budget pour 1980 prévoit une augmentation de 107 millions en un an, il aurait dû, avec une simple reconduction en volume des crédits suivant le taux d'inflation, augmenter de 200 millions de francs.

Or à combien s'élèvent les ressources extra-budgétaires pour 1980 ? Grosso modo à 200 millions!

Il y a donc, sclon vous, progression de l'effort consenti pour le sport.

Je réponds: faux! Les moyens extra-budgétaires ne sont pas des moyens supplémentaires, mais bien, ainsi que les socialistes ne cessent de le dénoncer, un paravent masquant le renoncement de l'Etat à ses obligations.

Circonstance aggravante, vous savez que, dans ces conditions, les parlementaires ne peuvent remplir leur mission et exerce leur contrôle sur le montant, et surtout sur l'affectation de ces crédits. Il s'agit danc là d'un nouveau et grave désengagement de l'Etat, doublé d'une sorte de petit coup de force parlementaire. Nous vous avons entendu tout à l'heure. Mais à vos promesses de circonstance, notre groupe préfère, quant à lui, déposer une proposition de loi tendant à instituer une commission de contrôle sur l'utilisation de ces fonds, en attendant une véritable gestion tripartite associant le mouvement sportif et le soutenant.

Jé ne développerai pas de nouveau cette année notre conception bien connue qui fait de l'éducation physique et sportive une dimension essentielle de l'éducation. Cette conception n'est pas la vôtre. Pourtant, nous en sommes convaincus, sa prise en compte permettrait de sortir du dilemme dans lequel vous êtes enfermé et qui accentue la tendance au divorce entre sport et éducation. Il ne peut, monsieur le ministre, y avoir consentement mutuel dans ce domaine. Vous savez, mieux que d'autres, que l'éducation physique et sportive est un moyen essentiel de l'èpanouissement de l'homme, de l'émancipation des travailleurs, et qu'elle permet un apprentissage privilégié de la vie associative, donc de l'autogestion.

Telle est l'unique raison qui vous fait refuser les orientations nouvelles qui auraient déjà dû être prises.

Une telle politique n'est pas compatible avec les intérêts que vous défendez. Cela n'est pas le fait du hasard, mais le résultat de choix délibérés qui s'inscrivent parfaitement dans la politique du pouvoir actuel: démantèlement du service public d'enseignement, privatisation et commercialisation des activités de loisirs, budget de misère pour les actions éducatives et culturelles.

M. Jean-Claude Gaudin. Et, avec cela, nous gagnons encore les élections!

M. Michel Sainte-Marie. Pour la déuxième année d'application du plan de relance, se trouve donc posé de nouveau le problème essentiel des personnels. Vous le savez, monsieur le ministre, les clameurs que nous percevions le 14 novembre dernier ne se sont pas encore tues, contrairement à ce que vous déclariez. Et pourtant nous sommes arrivés au terme du VII Plan, qui prévoyait le recrutement de 5 000 enseignants d'éducation physique en cinq ans, soit 1 000 par an.

Or, si l'objectif annuel est à peu près satisfait pour 1980 avec la création de 980 postes, il n'est pas moins vrai que l'effort de dernière minute ne permet pas de compenser le déficit, puisque en cinq ans, on n'aura créé qu'un peu plus de 3 500 postes. Ce constat est d'autant plus choquant que, chaque année, des centaines d'étudiants en éducation physique et sportive terminent leurs études sans trouver d'emploi.

Cette année, la manipulation budgétaire de postes atteint son comble: ce que vous semblez donner d'une main, vous le reprenez de l'autre.

Les 278 emplois créés au 1^{er} janvier 1980 sont évidemment ceux que vous aviez inscrits dans le budget de 1979. Ils complètent les 139 postes que vous aviez pu obtenir par le décret du 9 août 1979 en supprimant 250 postes d'élève professeur « ipessien » et ce, au mépris de tous les engagements que vous aviez pris devant les responsables de la fédération de l'éducation nationale de ne pas toucher aux postes d'I. P. E. S. Les 480 emplois de professeur d'éducation physique et sportive créés au 15 septembre 1980 ont comme corollaire — et c'est là la manipulation — la suppression de 555 postes d'I. P. E. S. : 305 au 1^{er} janvier 1980 et 250 au 1^{er} octobre 1980.

Donc, au 1er octobre prochain, vous ne disposerez plus d'aucun traitement de fonctionnaire stagiaire pour les élèves professeurs d'E. P. S. Et pourtant, les 250 lauréats de ce concours en 1978 ont encore droit à un an de traitement.

Après le scandale des transferts aveugles opérés au nom de votre prétendu « plan de relance », dont vous vous targuez, monsieur le ministre, allez-vous attacher à nouveau votre nom à ce qui constituerait une atteinte particulièrement grave aux engagements pris, à savoir la suppression du traitement pour des jeunes qui se sont engagés à servir l'Etat, mais vis-à-vis

desquels l'Etat s'est également engagé formellement par le décret du 24 novembre 1977 qui précise: «la durée de scolarité des élèves professeurs dans les I.R.E.P.S. est de trois années»?

Ma question est simple : pouvez-vous rassurer tous ces jeunes ? Ou allez-vous leur dire : vous êtes déliés de votre engagement décennal et, moi, dispensé désormais de vous fournir un traitement de fonctionnaire stagiaire ?

Nous écouterons votre réponse avec intérêt.

Autre question concernant les conseillers techniques: pouvezvous prendre ici un engagement ferme quant à la définition d'un statut pour cette profession? Cela mettrait un terme à une confusion persistante tout à fait regrettable.

Autre problème : la netle diminution des crédits d'équipement, qui a déjà été évoquée à cette tribune.

Vous aviez justifié, l'année précédente, le maintien de ces crédits d'équipement à leur niveau de 1978 en arguant du fait que les collectivités locales ne les consommaient que pour une part minime, signe, d'après vous, d'une satisfaction des besoins. Or, pour nous, pour les nombreux élus locaux qui se trouvent dans cet hémicycle, la réalité est tout autre. Car si les collectivités locales ne consomment pas les crédits d'équiments sportifs, c'est qu'elles n'en ont pas les moyens.

Hormis le maire de Paris, qui peut se passer de vos subventions pour la réalisation des équipements sportifs de la capitale, tous les élus locaux, et surtout ceux des moyennes et petites communes, ne seront pas, à la veille de leur congrès national, convaincus du bien-fondé de votre décision.

Je laisserai à Jean Laurain, le soin d'approfondir les raisons de notre angoisse devant le peu de cas que vous faites, à travers votre budget, de la vie associative, à Edmond Vacant, à Bernard Madrelle et à Jean-Pierre Defontaine celui de vous exposer nos appréciations sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement de l'édacation physique, sur les associations sportives et sur la formation des maîtres.

A cet égard, je voudrais tout d'abord renouveler notre opposition très ferme à votre volonté d'imposer des heures supplémentaires obligatoires aux enseignants d'éducation physique, méthode qui a été jugée immorale par votre collègue, M. le ministre du travail, et qui est un véritable affront aux centaines de « reçus collès » au diplôme d'enseignement d'éducation physique actuellement au chêmage.

C'est dans ce contexte particulièrement sombre qu'éclate une nouvelle manifestation de l'incohérence de votre politique, faite d'un mélange de dirigisme excessif et d'un laisser-aller des plus dommageables, que traduit ce budget misérable, je veux parler de l'opération « commando pour Moscou ».

Vos déclarations déclaigneuses sur ce que vous appelez les « gugusses » sont graves.

En effet, elles témoignent d'un grand mépris à l'égard de centaines de sportifs de haut niveau qui s'entraînent intensément et consentent de grands sacrifices personnels afin de pouvoir participer à cette prestigieuse manifestation sportive.

Mais elles sont graves aussi parce qu'elles montrent définitivement ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que votre politique sportive n'est pas seulement élitiste: elle est superélitiste.

Elles sont d'autant plus graves que pour atteindre cet objectif vous naviguez sans cesse entre deux modèles d'organisation du sport de haut niveau : le modèle bureaucratique qui fonctionnarise l'élite sportive et le modèle néo-libéral qui la livre aux intérêts de l'argent.

Vous nous avez parlé tout à l'heure d'une heureuse synthèse entre ces deux modèles, je vous laisse le soin de la mener à bien. C'est d'ailleurs pourquoi cela nous oppose totalement, nous socialistes, à la politique d'organisation du sport de haut niveau que vous essayez de promouvoir. Vous voulez trouver un équilibre entre ces deux modèles alors que nous voulons, nous, leur tourner résolument le dos à tous les deux.

Certes, nous ne nions pas la spécificité du sport de haut niveau, et la nécessité de donner aux sportifs concernés les moyens véritables de leur épanouissement par le sport, et nos propositions sont connues de tous.

Mais ce n'est pas cela qui est visé par l'opération Moscou. Outre son caractère dirigiste, cette opération est dangereuse puisqu'elle s'engage résolument dans la voie de la fonctionnarisation du sport de haut niveau. Vous parlez de création de plan de carrière, et vous l'avez répété ici il y a quelques instants. En outre, cette opération crée une nouvelle forme de rentabilité, le gain des médailles, qui ouvre la porte à bien des abus. C'est aussi une opération guillotine, qui ne toucherait que cent athlètes choisis arbitrairement. Ce schéma, vous ne pouvez l'appliquer à tous les sportifs et nous le condamnons.

Une autre politique est possible. C'est celle que les socialistes ne peuvent proposer que par le biais d'amendements à votre projet de budget.

Ces amendements montrent bien que, même avec les moyens insuffisants que vous nous offrez et que nous condamnons, il est possible de pratiquer une politique moins injuste et surtout plus favorable aux intérêts de notre jeunesse et du monde sportif. Mais nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'accueil que vous réserverez à ces propositions car elles vont fondamentalement à l'encontre des vôtres.

En rejetant ce projet de budget, nous entendons condamner un nouveau recul du Gouvernement, des pratiques en trompel'œil qui n'abusent plus personne, des déclarations inadmissibles qui désignent à la vindicte publique des centaines de sportifs de haut niveau que vous êtes pourtant censé devoir défendre.

Non, les socialistes n'ont vraiment rien de commun avec ce budget des sports, le plus mauvais qui ait jumais été présenté ici. C'est pourquoi, vous nous trouvez décidés à le rejeter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoît. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai fait la semaine dernière, lors de l'examen du budget de l'éducation, une première intervention sur le sport et la formation des enseignants à l'école primaire, ainsi que sur les rythmes scolaires et la section Sport-études.

Je voudrais que le présent exposé en soit considéré comme la suite.

Douze millions de jeunes avides d'éducation physique et de sport à l'école ou hors de l'école, 8 millions de licenciés qui étanehent chaque semaine leur soif d'activité physique au sein de 110 000 clubs, quelques millions d'individuels qui n'ent plus forcément vingt ans et qui ne sont ni licenciés ni affiliés à une association, mais qui pratiquent à leur manière une activité physique ou un sport, voilà qui devrait constituer une formidable force de pression.

Eh bien, non!

Cette grande armée aux aspects si divers ne pacvient pas à exprimer sa puissance tant elle est dispersée, divisée, sectorisée, hiérarchisée.

Elle ne parvient pas à mettre son poids dans la balance de la répartition des budgets de l'Etat.

Cette force émiettée n'est ni entendue, ni comprise en France et nous en sommes toujours à 0,64 p. 100 du budget de l'Etat.

Si cela nous fait mal de sentir que l'on ne comprend pas l'énorme intérêt qu'il y aurait à engager une politique sportive plus intensive, je sais que vous aussi, monsieur le ministre vous préféreriez disposer d'un budget deux fois plus important. Mais quelle preuve faudra-t-il apporter, quelle démonstration socio-économique faudra-t-il faire pour qu'un jour un Premier ministre ou un ministre des finances accepte le nécessaire doublement du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs?

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien!

M. René Benoit. Je comparerais ce hudget à un verre. L'opposition le trouve à moitié vide. Je le trouve à moitié plein. A nous, monsieur le ministre, de vous aider à le remplir du meilleur contenu possible.

Il contient, en effet, des mesures importantes; c'est à partir de l'une d'elles, la création de 980 postes de professeur et de professeur adjoint, avec, comme corollaire, le rattrapage à très court terme du déficit horaire d'éducation physique à l'école, que je voudrais aborder certains sujets, et d'abord la formation des enseignants.

De l'école à l'université, de t'initiation au sport de haut niveau, l'éducation physique et le sport sont le fait d'enseignants à la qualification des plus disparates : de quelques jours de formation à des études longues et difficiles.

D'ici à deux ans, monsieur le ministre, grâce à la généralisation des trois heures de plein air et des deux heures d'éducation physique dans tous les établissements, vous aurez résolu le problème quantitatif. Il est temps d'àttaquer le qualitatif, de définir clairement les missions de chacun des corps enseignants et, en fonction de ces missions, de décider du niveau que nous souhaitons leur voir acquérir. Il ne doit, en effet, pas être le même pour enseigner à l'école primaire, au collège, au lycée, dans les écoles de cadre ou dans les sections sportsétudes.

Comment former ces enseignants? Aujourd'hui, le baccalauréat est le point de départ commun aux instituteurs, aux professeurs adjoints, aux professeurs. Pourquoi ne pas envisager un

tronc commun d'une anuée s'adressant à tous, terminé par un concours à trois niveaux permettant aux uns de poursuivre leur formation à l'école normale, aux autres de continuer dans les C.R.E.P.S., aux d'erniers d'opter pour une formation longue, après avoir satisfait à des critères de sélection sévères?

Notre enseignement doit être mieux adapté aux besoins et son contenu défini en accord avec la profession. Il faut agir vite, car, pour l'instant, les quatre cinquièmes des jeunes s'engouffrent dans une voie sans Issue.

Je l'ai dit l'an passé, je le répète : il n'est pas souhaitable qu'une telle situation soit pérennisée, pas plus que la situation des auxiliaires de l'enseignement public et des délégués rectoraux de l'enseignement privé.

Avec souvent plusieurs années d'ancienneté, les uns et les autres attendent qu'une chance leur soit donnée d'être titularisés ou agréés par l'interniédiaire d'un concours spécial. Or, si tel a été le cas dans presque tous les corps de l'enseigne, ment, il n'en a jamais été de même pour les auxiliaires en éducation physique.

Toujours dans l'esprit de la quatrieme observation de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je traiterai maintenant de l'animation sportive au sein des associations sportives, et du sport optionnel.

A la suite du transfert d'une heure d'association sportive qui a augmenté d'autant l'horaire d'éducation sportive de chaque professeur, une vigoureuse campagne s'est engagée l'an passe. Le budget laisse apparaître, cette année, des crédits en augmentation de 20 p. 100 pour l'association sportive. La querelle n'est pas apaisée pour autant. Est-elle justifiée?

Pour m'être longtemps occupé d'associations sportives, je puis témoigner de l'intérêt qu'y attachent de nombreux élèves et je sais le travail réclamé aux professeurs pour une bonne préparation du mercredí après-midi. Mais il faut aussi que ces derniers fassent leur examen de conscience et ne crient pas au viol.

L'association sportive a en effct, une pratique très élitiste qui élimine très tôt les plus faibles pour ne garder que les meilleurs déjà engagés, par ailleurs, dans le sport civil.

Quant au million de licenciés, c'est un slogan, une façade derrière laquelle on s'abrite pour crier au scandale, alors que l'on sait qu'une boune moilié d'énire en ne fait que passer dans les compétitions de l'union nationale du sport scolaire.

M. Charles Ehrmann. Très juste!

M. René Benoit. Cependant, et j'en suis conscient, le sport scolaire peut être le creuset d'une future élite pour bien des fédérations. C'est pourquoi je souhaite qu'un dialogue s'instaure avec les enseignants pour que l'association sportive soit valorisée et au service du plus grand nombre.

Je souhaite également que, dans le cadre de la réflexion sur les horaires de sport à l'école, puisse être étudiée une formule nouvelle d'animation du mercredi après-midi.

Il devrait en aller de même pour le sport optionnel. « Pas de sport hors de l'école avant que les besoins en éducation physique à l'école ne soient satisfaits. » C'est avec cet argument que les professeurs d'éducation physique ont fait échouer cette expérience dans plusieurs régions de France.

L'argument va bientôt tomber. Je pense que, cette fois, les enseignants vont accepter de jouer le jeu. S'il faut un médiateur ou un « M. Bons offices » pour faire reussir l'opération je veux bien essayer d'être celui-là.

Je sais, pour l'avoir vécu, tout l'intérêt qu'une telle expérience peut présenter aux yeux des jeunes, et combien notre rapporteur, M. Héraud, y est, lui aussi, attaché, tant cette opération est une porte ouverte à l'innovation pédagogique.

J'ai parlé du sport à l'école, du sport dans l'heraire scolaire. Un mot maintenant de la liaison entre le sport scolaire et le sport civil. Des passerelles doivent être jetées entre ces deux activités complémentaires, et non point concurrentes. Le sport civil est une suite logique du sport à l'école. Il faut que les professeurs d'éducation physique et les fédérations le comprennent et harmonisent leurs positions en mettant en commun leurs moyens.

Grâce à vous, monsieur le ministre, et grâce à M. Beullac, une expérience originale est tentée chez moi, à Dinan. Je vais la suivre avec toute l'attention voulue, car ses résultats peuvent être riches d'enseignements.

Avant de terminer, sans avoir pu tout dire, mais mes collègues compléteront mon intervention, je voudrais insister pour que le crédit « franc-élève » soit revalorisé, pour que la dotation du fonds national pour le développement du sport — dont la progression doit nous réjouir tous — soit plus rapidement distribuée, mieux connue et mieux contrôlée, pour que soient enfinétudiés les problèmes posés à deux autres catégories de personnèls. D'abord, celle des conseillers techniques, dont le dévouement et le temps de travail sont mal récompensés par un salaire souvent modeste et des frais de déplacement qui le sont plus encore. Quel sera leur avenir, monsieur le ministre? Eusuite, celle des maîtres nageurs sauveteurs, fonction disparate et ingrate qui voit de nombreux titulaires du brevet, non titulaires d'un diplôme d'enseignant, osciller entre la fonction d'employé communal et celle d'enseignant qu'ils assument-parfois. Il conviendrait qu'une meilleure formation soit donnée à ceux qui sont appelés à enseigner et qu'une plus grande clarté soit apportée dans le statut de cette profession.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques, trop partielles il est vrai, qui m'ont été inspirées par la lecture du budget, par le travail en commission, par ma connaissance de ce secteur.

Parce que j'y ai trouvé une réponse aux préoccupations qui étaient les miennes l'an passé — je pense aux créations de postes, essentielles à mes yeux, à la réduction du déficit horaire en éducation physique, à la croissance notable de l'aide au sport de masse — parce que vous avez su prendre en compte, comme nous vous l'avions demandé avec plusieurs col·lègues, les problèmes de l'éducation physique dans l'enseignement privé; parce que, lors de votre audition en commission, vous avez moutré de l'intérêt pour plusieurs de nos propositions, je voterai votre budget, ainsi que mes collègues du groupe de l'union pour la démocratie française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— s —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plau).

Jeunesse et sports et article 33 (suite) :

(Annexe n° 25. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial; avis n° 1293, tome XI, de M. Robert Héraud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La seance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale, Louis Jean.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1º Séance du Lundi 29 Octobre 1979.

SCRUTIN (N° 245)

Sur l'amendement n° 378 de M. Pourchon au titre IV de l'état B annexé à l'article 27 du projet de loi de finances pour 1980 (Budget du tourisme. — Interventions publiques: supprimer le million de francs de crédits affectés à l'association « France-Information-Loisirs », en vue d'accroître l'aide au tourisme social).

Nombre de votants	483
Nombre des suffrages expriniés	398
Majoritė absolue	200

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Abadie. Andrieu (Haute-Garonne). Aumont. Auroux. Autain. Mme Avice. Bapt (Gérard). Baylet. Bayou. Bêche. Beix (Roland). Benoist (Daniel). Besson. Billardon. Billoux. Bonnet (Alain). Boucheron. Brugnon. Cambolive. Cellard. Césaire. Chandernagor. Chénard. Chevenement. Cot (Jean-Pierre). Crcoeau. Darinot. Darras. Defferre Defontaine. Delehedde. Denvers Derosier. Deschamps (Henri). Dubedout. Dupilet.

Duraffour (Paul). Durgure. Emmanuelli Evin Fabius. Faugaret Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Fillioud. Florian Forgues. Franceschi. Gaillard. Garrouste. Guidani. Haesebroeck. Hautecœur. Hernu. Houteer Huguet. Luyghues des Etages. Mme Jacq. Jagoret. Julien Labarrère. Laborde. Lagorce (Pierre). Laurain. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine. La vielle. Le Drian. Lemoine. Le Pensec Madrelle (Bernard). Madreile (Philippe). Malvy. Manet. Marchand Masquère. Massot (François). Mauroy. Mellick. Mermaz. Mexandeau. Michel (Claude). Michel (Henri). Mitterrand. Notebart. Nucel. Pesce. Philibert. Pierret. Pignion. Pistre. Poperen. Pourchon. Prouvost. Quilès. Raymond. Richard (Alain). Rocard (Michel). Saint-Paul. Sainte-Marie. Santrol. Savary. Sénès. Taddei. Tondon. Vidai. Vivien (Alaln). Wilquin (Claude).

Ont voté contre:

MM.
Abeilin (Jean-Pierre).
About.
Alduy.
Alphandery.
Ansquer.
Arrsekx.

Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Aurillac. Bamana. Barbler (Gilbert). Bariani. Barldon. Barnérias, Barnier (Michel). Bas (Pierre). Bassot (Hubert). Baudouln. Baumel. Bayard. Beaumont. Bechter. Bégault. Benoit (René). Benouville (de). Berest. Berger. Bernard Beucler. Bigeard. Birraux. Bisson (Robert). Biwer. Bizet (Emile). Blanc (Jacques). Boinville s. Bolo. Bonhomme. Bourson. Bousch. Bouvard. Boyon. Branche (de). Branger. Braun (Gérard). Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Cabanel. Caillaud. Caille. Castagnou. Cattin-Bazin. Cavaillé (Jean-Charles). Cazalet. César (Gérard). Chantelat. Chapel. Charles. Chasseguet. Chauvet. Chazalon. Chinaud. Chirac. Clément. Cointat. Colombler. Comiti. Cornet. Cornette Corrèze. Couderc. Coulepel. Coulais (Claude). Cousté. Couve de Murville. Crenn. Cressard. Dassault. Debré. Dehaine.

Delalande.

Delaneau.

Delatre.

Delhalle. Delong. Delprat. Deniau (Xavier). Deprez. Desanlis. Devaquet, Dhinnin. Mme Dienesch. Donnadlen. Douffiagues. Dousset. Drouet. Druon. Dubreuil. Dugoujon. Durafour (Michel). Durr Ehrmainn. Eymai d-Puvernay. Fabre (Robert). Fabre (Robert-Félix). Falala. Faure (Edgar). Feït. Fencch. Féron. Ferretti. Fevre (Charles). Flosse. Fontaine. Fonteneau. Forens. Fossé (Roger). Fourneyron. Foyer. Frederic-Dupont. Fuchs. Gantier (Gllbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gerard (Alain). Giacomi. Ginoux. Girard. Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet (Daniel). Granet. Grussenmeyer. Guéna. Guermeur. Guichard. Guilllod. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin (Jean). Hamelin (Xavier). Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Hardy. Mme Hauteclocque (de).

Icart. Inchauspé. Jacob. Julia (Didier). Juventin. Kaspereit. Kerguéris. Klein Kcehl. Krieg. Labbé. La Combe. Lafleur. Lagourgue. Lancien. Lataillade Lauriol. Le Cabellec. Le Douarec. Leotard. Lepeltier. Lepercq. Tac. Ligot. Llogier. Lipkowski (de). Longuet. Madelin, Maigret (de). Maland. Mancel. Marcus. Maretle. Marie. Martin. Masson (Jean-Louis). Masson (Marc). Massoubre. Mathieu. Mauger. Maujoüan du Gasset. Maximin. Mayoud. Medecin. Mesmin. Messmer Micaux. Millon. Miossec Mme Missoffe. Monfrais. Montagne. Mme Moreau (Louise). Morellon. Moulle. Moustache. Muller. Narquin. Neuwirth. Noir. Nungesser. Paecht (Arthur). Palller. Papet. Pasquini. Pasty. Pericard. Pernin. Péronnet.

Héraud.

Hunault.

Perrut.
Petit (André).
Petit (Camille).
Planta.
Pierre-Bloch.
Pineau.
Pinte.
Piot.
Plantagenest.
Pons.
Poujade.
Préaumont (de).
Pringalle.
Proriol.
Raynal.
Revet.
Rihes.
Richard (Luclen).

Rivièrez.
Rocca Serra (de).
Rocca Serra (de).
Rolland.
Rossi.
Rossinot.
Royer.
Rufenacht.
Sablé.
Sallé (Louls).
Savaigo.
Schneiter.
Schvartz.
Séguin.
Selllinger.
Serres.
Mme Signouret.
Sprauer.

Stasl.
Sudreau.
Taugourdeau.
Thibault.
Thomas.
Tiberl.
Tissandier.
Torre (Henri).
Tourrain.
Tranchant.
Valleix.
Verpillière (de la).
Vivien (RobertAndré).
Voilquin (Hubert).
Volsin.
Wagner.
Weisenhorn.
Zeller.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart,
Ballanger.
Ballangère.
Mme Barbera.
Bardoi.
Barthe.
Bocquet.
Bordu.
Bordu.
Boulay.
Bourgois.

Richomme.

Brunhes.
Buslin.
Canacos.
Chaminade.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Couillet.
Deschamps (Bernard).
Ducoloné,
Duroméa.
Dutard.

Fiterman.
Mme Fost.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Garcin.
Gauthler.
Girardot.
Mme Goeurlot.
Goldberg.
Gosnat.
Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.

Hage.
Hermler.
Mme Horvath.
Houël.
Janss.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Juquin.
Kalinsky.
Lajoinie.
Laurent (Paul).
Mme Leblanc.
Léger.
Legrand.
Leizour.

Leroy.
Mallet.
Malsonnat.
Marchals.
Marin.
Maton.
Millet (Gilbert).
Montdargent.
Miles.
Odru.
Pidjot.
Porcu.
Porcill.
Mme Porte.

Le Meur.

Railte.
Renard.
Rleubon.
Rlgout.
Roger.
Ruffe.
Soury.
Tassy.
Tourné.
Vial-Massat.
Villa.
Visse.
Vizet (Robert).
Wargnles.
Zarka.

N'ont pas pris part au vota:

MM. Audinot, Depietri, Lazzarino et Mme Privat.

Excusés ou absents par congé:

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.) MM. Daillet et Jarrot (André).

N'ont pas pris part au vota:

M. Jacques Chaban-Delmus, président de l'Assemblée nationale, et M. Gau, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote:

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 nevembre 1958.)

M. Lancien à M. Martin.